



# Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique centrale



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de  
développement



# Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique centrale



United Nations  
Economic Commission for Africa



Union africaine



Banque africaine de  
développement

## **Commandes**

Pour commander des exemplaires du *Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique centrale*, veuillez contacter:

Publications  
Commission économique pour l'Afrique  
P.O. Box 3001  
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900  
Télécopie: +251-11-551-4416  
Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)  
Web: [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

© Commission économique pour l'Afrique, 2015  
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés  
Premier tirage: 2015

ISBN: 978-99944-92-22-0

eISBN: 978-99944-92-42-8

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications de la CEA.

Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

# Table des matières

<b>Acronymes</b>	<b>iv</b>
<b>Remerciements</b>	<b>vii</b>
<b>Résumé</b>	<b>viii</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
1.1 Contexte	1
1.2 Le processus consultatif de préparation de Rio+20	2
1.3 Le processus d'élaboration des ODD	3
1.4 Approche méthodologique	5
1.5 Plan du rapport	6
<b>2. Priorités de développement durable en Afrique centrale</b>	<b>7</b>
2.1 Développement économique durable	7
<b>3. Développement social et environnemental durable</b>	<b>44</b>
3.1 Développement social durable	44
3.2 Développement environnemental durable	67
<b>4. Vecteurs de développement</b>	<b>74</b>
4.1 Des graves crises socio politiques fréquentes	74
4.2 À la traîne au regard de l'Indice de bonne gouvernance et de la corruption	75
4.3 Mécanismes électoraux et renforcement de l'état de droit	76
4.4 Mécanismes communautaires de lutte contre la corruption	77
4.5 Un besoin de statistiques fiables pour la formulation et la gestion des politiques publiques	78
4.6 Nécessité de politiques communes en Afrique centrale	80
4.7 Des efforts pour mobiliser des financements innovants	80
<b>5. Domaines prioritaires et matrice des ODD pour l'Afrique centrale</b>	<b>81</b>
5.1 Domaines prioritaires pour la formulation des ODD	81
<b>6. Matrice des Objectifs de développement durable</b>	<b>92</b>
6.1 Objectifs de développement durable (ODD): cibles et indicateurs	92
6.2 Mécanismes de mise en œuvre des ODD pour l'Afrique centrale	98
<b>7. Conclusions et recommandations</b>	<b>103</b>
7.1 Conclusions	103
7.2 Recommandations	103
<b>Références bibliographiques</b>	<b>106</b>
<b>Annexes</b>	
<b>Annexe 1: Questionnaire pour l'élaboration des objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique centrale</b>	<b>111</b>
<b>Annexe 2: Liste des institutions et personnes ayant soumis des contributions</b>	<b>117</b>
<b>Annexe 3: résultats du dépouillement des questionnaires reçus</b>	<b>119</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1	PIB réel des pays de la CEEAC de 2000 à 2010 (en millions de dollars des États-Unis)	9
Tableau 2	Évolution du taux de croissance annuel du PIB dans les pays de la CEEAC de 2000 à 2010 (% annuel)	10
Tableau 3	Contribution des ressources naturelles au PIB des pays de la CEEAC en 2010 (% du PIB).	11
Tableau 4	Contribution des secteurs à la valeur ajoutée dans les pays d'Afrique centrale (% du PIB) en 2000 et 2007.	12
Tableau 5	Structure du PIB (aux prix courants du marché) en 2003 et en 2010	12
Tableau 6	Indicateurs Doing business pour les pays d'Afrique centrale	14
Tableau 7	Indicateurs de développement des services touristiques	15
Tableau 8	Évolution des dépôts et crédits des établissements de micro finance et des Banques dans la CEMAC (en milliards de FCFA)	16
Tableau 9	Part du Cameroun dans les activités des établissements de micro finance à fin septembre 2007	17
Tableau 10	Indice de diversification des exportations des produits des pays de l'Afrique centrale en 2000 et 2010	18
Tableau 11	Axes et objectifs du plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain	20
Tableau 12	Difficultés du développement du commerce intra régional en Afrique centrale et actions préconisées.	21
Tableau 13	(CEEAC). 2007 Répartition des terres agricoles en Afrique centrale	24
Tableau 14	Pertes de transmission et de distribution d'énergie électrique (% de rendement)	31
Tableau 15	Répartition de la production d'électricité par source en Afrique centrale entre 2000 et 2010 (% de la production totale)	32
Tableau 16	Production d'électricité par catégorie	32
Tableau 17	Infrastructures de transport dans les pays de l'Afrique centrale en 2010	34
Tableau 18	Abonnement aux téléphones fixe et mobile	36
Tableau 19	Utilisateurs d'Internet, population et statistiques de Facebook pour l'Afrique centrale 2012	36
Tableau 20	Régions d'Afrique et parc de salles en 2011	40
Tableau 21	Population totale au milieu de l'année (en milliers d'habitants)	45
Tableau 22	Indicateurs d'urbanisation en Afrique centrale	46
Tableau 23	Villes d'Afrique centrale de plus d'un millions d'habitants	47
Tableau 24	Population, ruralité et agriculture en Afrique centrale (CEEAC)	48
Tableau 25	Terres agricoles et terres arables en Afrique centrale	48
Tableau 26	Quelques indicateurs sociaux en Afrique centrale	51
Tableau 27	Quelques paramètres de santé et population en Afrique centrale (2010)	52
Tableau 28	Progrès réalisés dans l'atteinte de l'OMD «Réduire la mortalité infantile» dans les États de la CEEAC	53
Tableau 29	Progrès réalisés dans l'atteinte de l'OMD «améliorer la santé maternelle » dans les États de la CEEAC	53
Tableau 30	Progrès réalisés dans l'atteinte de l'OMD «Combattre le VIH /SIDA» dans les États de la CEEAC	54
Tableau 31	Indicateurs de pauvreté et de malnutrition en Afrique centrale	57
Tableau 32	Prévalence de la sous-alimentation en Afrique centrale	58
Tableau 33	Prévalence de la sous-alimentation en Afrique	58
Tableau 34	Indice de développement humain en Afrique centrale	59

Tableau 35	Progrès réalisés dans l'atteinte de l'OMD «assurer l'éducation primaire pour tous» dans les États de la CEEAC	60
Tableau 36	Enveloppe budgétaire du secteur de l'éducation	61
Tableau 37	Quelques indicateurs sociaux en Afrique centrale	63
Tableau 38	Progrès réalisés dans l'atteinte de l'OMD «promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes» dans les États de la CEEAC	66
Tableau 39	Progrès réalisés dans l'atteinte de l'OMD «assurer un environnement durable» dans les États de la CEEAC	73
Tableau 40	Classement des États de la CEEAC sur la base de l'Indice Mo Ibrahim de bonne gouvernance	75
Tableau 41	Notes moyennes de régions d'Afrique sur la base de l'Indice Ibrahim Mo de bonne gouvernance	76
Tableau 42	État des lieux de la planification et du développement de la statistique dans les pays de la CEEAC, mars 2013	78
Tableau 43	Regroupement des thématiques en domaines prioritaires	81
Tableau 44	Domaines prioritaires, conditions critiques et dividendes attendus	82
Tableau 45	Convergence des propositions des États consultés: Cameroun et Congo	85
Tableau 46	Regard synoptique sur les autres propositions	86
Tableau 47	Matrice des ODD pour l'Afrique centrale	94

## Liste des Graphique

Graphique 1	Évolution du PIB de la CEEAC entre 2000 et 2010	8
Graphique 2	Contribution des États au PIB total en valeur réelle de la sous-région	8
Graphique 3	Évolution du PIB de l'Afrique centrale, de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique entre 2000 et 2010 (millions de dollars des États-Unis)	9
Graphique 4	Évolution du taux de croissance du PIB de la CEEAC, de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique entre 2000 et 2010 (% annuel)	10
Graphique 5	PIB par secteur et par pays	13
Graphique 6	Évolution comparative du commerce intracommunautaire de la CEMAC et de la CEDEAO de 1990 à 2006	18
Graphique 7	Contribution totale des ressources naturelles au PIB des États membres de la CEEAC (% du PIB)	22
Graphique 8	Répartition des terres au sein de la CEEAC en 2007	25
Graphique 9	Capacités hydroélectriques potentielles et installées	28
Graphique 10	Nombre de personnes n'ayant pas accès à l'électricité entre 1970 et 2030	29
Graphique 11	Production et consommation d'énergie en Afrique centrale entre 2000 et 2010 (GWh)	30
Graphique 12	Production et consommation d'énergie en Afrique centrale en 2000 et 2010 (GWh)	31
Graphique 13	Taux de bitumage du réseau routier en Afrique centrale	34
Graphique 14	Évolution du nombre d'abonnés au téléphone mobile pour 1000 habitants	35
Graphique 15	Évolution de la population de Kinshasa, Luanda et Douala	47
Graphique 16	Taux de chômage en Afrique centrale	55

## Acronymes

AEPA	Approvisionnement en eau potable et assainissement
ASS	Afrique subsaharienne
BAD	Banque africaine de développement
BDEAC	Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BEI	Banque européenne d'investissement
BID	Banque islamique de développement
BMI	Bureau maritime international
BRVMAC	Bourse régionale des valeurs mobilières d'Afrique centrale
CBLT	Commission des pays du bassin du Lac Tchad
CCI	Contribution communautaire d'intégration
CDS	Conseil de défense et de sécurité
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique
CEMAC	Commission économique et monétaire d'Afrique centrale
CEPGL	Communauté économique des pays des grands lacs
CER	Communauté économique régionale
CICOS	Commission internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNDH	Commissions nationales des droits de l'homme
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDH	Centre des nations unies pour les Droits de l'Homme et la démocratie
CNULD	Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
COMIFAC	Commission des forêts de l'Afrique centrale
COPAX	Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale
CPCCAF	Conférence permanente des chambres consulaires en Afrique francophone
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
CUA	Commission de l'Union africaine
DCT	Diptérie, Coqueluche, Tétanos
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
ECAM	Enquête camerounaise auprès des ménages



FAD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIEV	Forum international sur l'économie verte
FOMAC	Force multinationale de l'Afrique centrale
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
IFORD	Institut de formation et de recherche démographique
INDH	Institutions nationales des droits de l'homme
IRENA	Agence internationale pour les énergies renouvelables
MARAC	Mécanisme d'alerte rapide d'Afrique centrale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OAB	Organisation africaine du bois
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OCEAC	Organisation de coopération pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAC	Politique agricole commune
PADEVAC	Programme d'appui au développement de l'économie verte en Afrique centrale
PDCT	Plan directeur consensuel de transport
PDCT/AC	Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
PEAC	Pool Energétique de l'Afrique centrale
PER	Politique économie régionale
PFBC	Partenariats pour les forêts du bassin du Congo
PFNL	Produit forestier non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	Parité du pouvoir d'achat
PRRI	Programme de réseau routier intégrateur
PRSA	Programme régional de sécurité alimentaire
PTF	Partenaires techniques et financiers

RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
REPAR- CEFDHAC	Réseau des parlementaires engagés dans la conservation des ressources naturelles de l'Afrique centrale
TCI	Taxe communautaire d'intégration
TEC	Tarif extérieur commun
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH/SIDA	Virus de l'immuno-déficience acquise
ZLE	Zone de libre-échange

## Remerciements

Le présent rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique centrale a été établi dans le cadre des consultations africaines sur le programme de développement pour l'après-2015 et des processus de suivi mis en place à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). L'équipe chargée de la rédaction du rapport a bénéficié des conseils de Fatima Denton, Directrice de la Division des initiatives spéciales de la CEA, d'Emile Ahohe, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, et d'Aida Opoku-Mensah, Conseillère spéciale du Secrétaire exécutif de la CEA sur les objectifs du Millénaire du développement et le programme de développement pour l'après-2015.

L'équipe chargée de la rédaction du rapport était composée de: Isatou Gaye (chef de l'équipe), Tidjani Chetima, Guillermo Mangué, Yacouba Gnègnè, Somlanare Romuald Kinda, Mathilde Closset, Richard Osaliya, Charles Akol, Benjamin Banda, Andrew Allieu, Bartholomew Armah et Mama Keita de la CEA; Albert Ndayitwayeko, Gilles Ogandaga, Dossina Yeo et Selamawit Mussie de la Commission de l'Union africaine; et Anthony Nyong, Mwila Musole Musumali, Mbarack Diop et Aimée Bella Corbin de la Banque africaine de développement. Alessandra Sgobbi, anciennement de la CEA, est ici remerciée pour sa contribution au rapport.

Nous voudrions remercier Thaddée Yossa du Centre de documentation pour le développement durable à Yaoundé (Cameroun), pour sa contribution à l'élaboration du rapport, ainsi que l'ensemble du personnel de la CEA, de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement pour leurs remarques avisées. Les auteurs du rapport ont aussi bénéficié des commentaires constructifs et des apports des participants à la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable, organisée conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement du 31 octobre au 5 novembre 2013.

L'équipe souhaite aussi exprimer sa reconnaissance à Martha Messele, Tsigereda Assayehegn, Helina Abye, Yealemzer Yilma, Rahel Menda, Asnakech Megersa, Hidat Mebratu, Gezahegn Shiferaw et Tariku Agogi, de la CEA, pour leur précieux appui administratif et organisationnel.

Enfin, nous souhaiterions remercier Demba Diarra, chef de la Section des publications et de la documentation, et son équipe, en particulier Marcel Ngoma-Mouaya, Teshome Yohannes et Charles Ndungu pour leur gestion efficace de l'édition, du traitement de texte, de la relecture d'épreuves, de la réalisation de la maquette et de l'impression du rapport.

## Résumé

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) compte dix membres: Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. À cheval sur l'équateur, son territoire s'étend sur plus de 6 600 000 km<sup>2</sup>; ce qui représente environ 20% de la superficie totale du continent.

Ces pays se sont engagés dans des processus de mise en œuvre des objectifs de développement. Les actions menées dans le cadre du processus de Rio et de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont permis aux pays concernés de réaliser des progrès considérables dans les domaines économique, environnemental et social. Toutefois, de nombreux défis subsistent par rapport à la réalisation des objectifs de développement durable.

### État des lieux du développement durable en Afrique centrale

La diversité de ses écosystèmes et ses ressources hydrographiques et forestières abondantes donnent à l'Afrique centrale des atouts indéniables pour son développement. La région abrite en effet la deuxième réserve de forêts denses et humides au monde et 70 % du couvert forestier dense et humide d'Afrique. On y trouve également un capital unique de biodiversité avec près de la moitié des espèces terrestres connues ainsi que de nombreuses espèces emblématiques (gorilles, chimpanzés, bonobos, hippopotames, tortues luth, baleines, céphalophes, picathartes, paons congolais, etc.). Les gouvernements ont vite perçu les enjeux économiques et socioculturels considérables et les fonctions environnementales essentielles liés à ces ressources. Aussi observe-t-on différentes initiatives de mise en place d'instruments, de cadres juridiques et institutionnels et de cadres d'actions cohérents pour la conservation et la gestion durable de ces richesses.

Les sous-sols de la sous-région sont également très riches. L'industrie minière et l'exploitation pétrolière ont permis ces dernières années à plusieurs pays d'engranger d'importantes ressources financières. Par ailleurs, les efforts des gouvernements pour promouvoir et garantir la transparence des investissements sociaux qui profitent aux populations et garantissent la réduction de la pauvreté sont notables. La mise en place de fonds spéciaux vise à une distribution équitable des gains tirés de ces ressources aux générations actuelles et futures. La volonté des pouvoirs publics de mettre effectivement ces ressources au service de toutes les populations sans exclusive s'observe notamment avec l'engagement des gouvernements en faveur d'initiatives de transparence dans les industries extractives.

Les pouvoirs publics et les responsables des institutions sous-régionales ont pris la juste mesure des enjeux, défis et priorités de développement durable ainsi que de l'acuité de sa problématique. Dans cette perspective, des efforts importants sont fournis pour conserver et valoriser le riche potentiel en ressources naturelles. Les États ont donc élaboré des documents de prospective et des plans de développement à long et moyen termes. Ces efforts s'inscrivent également dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a élaboré un programme économique pour permettre l'émergence des pays de la sous-région à l'horizon 2025. Il comprend 4 axes prioritaires, à savoir: la gouvernance et la stabilité macro économique, le marché commun et la facilitation des échanges, les infrastructures physiques d'intégration et les infrastructures de soutien aux piliers de la croissance. À cet effet, la CEMAC a adopté en 2007 une vision stratégique à l'horizon 2025, laquelle porte sur trois axes prioritaires: i) la paix, la stabilité et la sécurité; ii) les grandes infrastructures; iii) l'énergie, l'eau et l'environnement.

Dans les pays épargnés par les conflits armés, d'ambitieux programmes de grands travaux d'infrastructures sont mis en œuvre. Les gouvernements construisent des routes et des barrages hydroélectriques pour mieux répondre aux besoins nationaux ou pour subvenir à des besoins transfrontaliers et supranationaux.

Des efforts notables en matière d'intégration sous-régionale commencent à porter leurs fruits là où une paix durable a été instaurée.

Ces dernières décennies, la sous-région a connu une grande instabilité sociopolitique, des conflits intra et interethniques, des rebellions, des conflits interétatiques, des trafics d'armes, de drogue, d'êtres humains et des pierres précieuses et des luttes pour le contrôle des ressources, des enlèvements de personnes et demande de rançons, ainsi que des actes de piraterie maritime. Dans les zones urbaines, le grand banditisme est en recrudescence, avec à la clé des crimes rituels et le trafic de personnes et d'organes humains.

La fréquence des crises politiques, les tensions militaro-civiles, mutineries et les coups d'État militaires ont pour causes la faiblesse des institutions nationales, la corruption, l'enrichissement illicite, le manque de transparence, l'absence d'obligation redditionnelle, et l'instrumentalisation des contre-pouvoirs. Selon l'indice Mo Ibrahim sur la bonne gouvernance, l'Afrique centrale est à la traîne, derrière toutes les autres sous-régions d'Afrique. À quelques exceptions près, la crédibilité des mécanismes et des processus électoraux est toujours remise en cause. Autant de choses qui freinent les progrès des domaines clés du développement.

L'Afrique centrale est caractérisée par un déficit chronique d'infrastructures de transport, d'énergie, de distribution d'eau, d'assainissement, de santé, etc. Dans le domaine des transports, le phénomène est palpable. Les interconnexions et liaisons entre les différents modes de transport (aérien, routier et ferroviaire) sont inefficaces. La desserte aérienne est insuffisante et trop coûteuse, les ports sont mal équipés et peu performants et les réseaux ferroviaires obsolètes. Les transports publics, urbains ou intra-urbains, sont inexistantes. On note une insuffisance de routes praticables en toutes saisons, moins de 10% des routes étant bitumées. La plupart des zones de production agricole sont inaccessibles parce que non reliées par le réseau routier, ferroviaire ou aérien. Des délestages intempestifs affectent plusieurs pays de la sous-région. La situation de ces pays en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement est également préoccupante, avec des taux d'accès très faibles à ces deux services.

Les problèmes posés par la faible dotation de la sous-région en infrastructures économiques et sociales sont exacerbés par une croissance démographique significative et une urbanisation rapide. En effet, en 2025, la population d'Afrique centrale aura franchi le seuil de 200 millions d'habitants, contre 108 en 2002. En 2050, la croissance démographique sera de 360% par rapport aux chiffres de 2002. Les effets de la pression démographique vont être omniprésents et croissants. Dans ce contexte, l'urbanisation rapide constitue un facteur d'accentuation de la pression démographique sur les villes, renforçant l'acuité de la problématique du développement durable des villes.

L'Afrique centrale devra s'attendre à gérer des capitales hypertrophiques, les problèmes d'aménagement du territoire, avec des pressions humaines et leurs répercussions sur les ressources naturelles et le développement durable: pression sur le foncier, l'habitat, les transports intra-urbains, l'eau et l'assainissement, l'offre d'électricité, etc. Il faudra faire face à la pauvreté urbaine, au chômage et au sous-emploi, surtout des jeunes, aux bidonvilles. L'alimentation, la santé, l'éducation de cette population deviendront des questions primordiales. L'accès aux installations sanitaires améliorées sera d'autant plus problématique que les quartiers bidonvilles sont déjà perceptibles dans les grandes villes. La proportion de la population urbaine vivant dans les taudis est aujourd'hui supérieure à 50% dans tous les pays de la CEEAC, sauf au Cameroun et au Gabon.

Les indicateurs de santé restent préoccupants: Le taux de mortalité infantile est supérieur à 100 pour 1000. Près de 20% des enfants de moins de 5 ans de la sous-région souffrent encore de malnutrition. Un nombre élevé d'enfants ne bénéficient pas de vaccins essentiels contre des maladies telles que la rougeole ou encore la DCT. Le taux de mortalité chez les adultes est également élevé, avec une moyenne régionale supérieure à 352 personnes pour 1000, en particulier chez les femmes (373 pour 1000). L'espérance de vie est très faible et reste en dessous de 50 ans pour presque tous les pays. En effet, le nombre de femmes qui

meurent en raison de complications pendant la grossesse et l'accouchement reste élevé. Le Sida demeure une préoccupation majeure, avec un taux de prévalence supérieur à 5% dans plusieurs pays de la sous-région. Le paludisme est la première cause de consultation (35-60% de morbidité) avec des taux de mortalité pouvant aller jusqu'à 70%.

Au regard de l'emploi, l'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes est un défi majeur, dans un contexte où le taux de chômage est très élevé (23,12%), en particulier dans certains pays comme la République démocratique du Congo (70%) ou le Tchad (30%). Les chiffres sont encore plus élevés lorsqu'on considère plutôt le sous-emploi (environ 75,8% au Cameroun, par exemple, d'après l'enquête ECAM 3). Les jeunes désœuvrés d'Afrique centrale constituent, compte tenu des caractéristiques propres à ce groupe et de la fragilité des systèmes sociaux et politiques, une véritable bombe à retardement qui peut embraser la région à tout moment, si rien n'est fait pour la désamorcer.

## **Les objectifs de développement durable pour l'Afrique centrale**

En Afrique centrale, les acteurs optent majoritairement pour le programme de développement pour l'après 2015. Modifié et mis à jour, ce dernier intègre les OMD dans le cadre plus large de développement durable. Ceux-ci souhaitent que les objectifs du programme de développement pour l'après 2015 reflètent les dimensions sociales, économiques et environnementales de chaque ODD, par le biais d'objectifs associés, prenant ainsi en compte les principales recommandations du sommet Rio+20. Au total, l'analyse aboutit à une matrice des ODD composées de 9 objectifs, 40 cibles et 85 indicateurs. Les objectifs de développement durable proposés sont:

- Objectif 1. Promouvoir la démocratie, l'état de droit, la paix, la sécurité et la stabilité sociopolitique
- Objectif 2. Promouvoir la bonne gouvernance et l'obligation redditionnelle
- Objectif 3. Développer les infrastructures physiques, économiques et sociales pour améliorer les conditions de vie des populations
- Objectif 4. Lutter contre la pauvreté et promouvoir la souveraineté alimentaire
- Objectif 5. Promouvoir la croissance verte inclusive et la création d'emplois décents
- Objectif 6. Améliorer l'accès à la santé pour tous
- Objectif 7. Assurer l'éducation secondaire et la formation professionnelle pour tous
- Objectif 8. Assurer la protection de l'environnement et la promotion de la résilience aux changements climatiques
- Objectif 9. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

## **Les recommandations pour la mise en œuvre des ODD en Afrique centrale**

Les consultations ont permis d'identifier les risques et les difficultés susceptibles de conduire à l'échec de la réalisation des ODD en Afrique centrale. Ceux-ci ont pour noms la mauvaise appropriation du processus, notamment par les politiques, l'insuffisance de données fiables et d'instruments adéquats de gestion de politiques économiques et sociales, les problèmes de gouvernance, l'instabilité et autres tensions sociopolitiques, l'insuffisance des ressources financières, et enfin les changements climatiques.

Pour assurer le succès de la mise en œuvre des ODD, il faudrait veiller à l'appropriation du processus, notamment par les politiques, au renforcement des systèmes de production de données fiables et

d'instruments adéquats, à l'accroissement des ressources financières dédiées à la formulation et à la gestion des politiques publiques, d'où les recommandations suivantes.

### À l'intention des gouvernements

- (a) Poursuivre et renforcer les initiatives nationales de conservation et d'exploitation durable de l'environnement, notamment les instruments et cadres de gestion des aires protégées, de gestion durable des forêts et des arbres hors forêt, de gestion intégrée des ressources en eau, de protection des sols, etc.;
- (b) Poursuivre les efforts pour la restauration et/ou la consolidation de la paix, de la sécurité et de la sûreté dans les États et dans la sous-région en général;
- (c) Renforcer les mécanismes de gouvernance et de responsabilité; renforcer les capacités des institutions de contrôle au sommet des États; renforcer les mécanismes de gouvernance locale;
- (d) Poursuivre les programmes d'infrastructures en cours, et les orienter pour en faire de puissants leviers d'intégration sous-régionale;
- (e) Poursuivre et renforcer les programmes de diversification des économies et de consolidation de la croissance basés sur le développement d'une économie verte inclusive;
- (f) Mettre en œuvre des programmes de développement durable des villes, avec des volets intégrés d'aménagement du territoire, d'infrastructures urbaines, d'intégration socioéconomique des jeunes, d'éducation à la citoyenneté, d'appui au secteur privé en ce qui concerne la responsabilité sociale de l'entreprise, etc.
- (g) Poursuivre l'intégration des trois piliers du développement durable dans les politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement;
- (h) Mettre en place un mécanisme d'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national;
- (i) Mettre en place un dispositif de mise en œuvre participative des objectifs de développement durable à l'échelle des pays;
- (j) Renforcer l'intégration régionale, mieux traduire dans les législations nationales et les budgets nationaux les politiques communes existantes comme la politique régionale de l'eau, la politique agricole commune, la politique forestière commune;
- (k) Mettre un accent particulier sur le développement de l'économie verte inclusive et développer des mécanismes de financement appropriés;
- (l) Assurer la coordination des donateurs, et renforcer les capacités des administrations publiques pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des cadres de planification efficaces du développement durable;
- (m) Mettre en place ou renforcer les dispositifs de promotion et de protection des droits de l'homme au sein des pays;
- (n) Concevoir et mettre en place une stratégie d'information et de sensibilisation sur les objectifs de développement durable;
- (o) Améliorer l'efficacité des systèmes nationaux de production et de diffusion des données statistiques, pour la formulation et la gestion de politiques publiques qui facilitent la définition des priorités et le suivi des progrès.

### À l'intention des organisations sous-régionales

- (a) Renforcer l'intégration régionale et lui donner plus d'effectivité, notamment dans la formulation et la gestion des politiques relatives à la libre circulation des biens et des personnes;

- (b) Poursuivre le développement d'une politique et d'une stratégie communes de développement de l'industrie de transformation durable du bois dans le bassin du Congo et plus généralement une politique régionale de développement industriel;
- (c) Intégrer l'élaboration et l'évaluation des objectifs de développement durable dans les outils de l'ingénierie publique pour accroître l'efficacité de politiques publiques;
- (d) Assurer la coordination des donateurs, et renforcer les capacités des États membres pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des cadres de planification efficaces;
- (e) Réaliser une étude sur la création des emplois verts pour identifier comment l'économie verte inclusive peut influencer sur la création d'emplois, notamment: i) la création de nouveaux emplois; ii) la substitution d'emplois; iii) la suppression de certains emplois sans remplacement direct, comme par exemple lorsque des matériaux de conditionnement sont déconseillés ou interdits et leur production suspendue; iv) la réorientation et le reprofilage de nombreux emplois existants, notamment dans la construction;
- (f) Poursuivre l'opérationnalisation du fonds pour l'économie verte en Afrique centrale, géré par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC);
- (g) Mise en place d'une instance sous-régionale chargée de gérer le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

### **À l'intention des organisations de la société civile**

S'impliquer davantage dans l'initiative et les débats sur la formulation, la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable. Ceci implique que la communauté internationale et les pouvoirs publics créent des conditions favorables à cette implication, aussi bien en termes de moyens que d'espaces d'expression.

### **À l'intention de la communauté internationale**

- (a) Apporter un appui aux dispositifs sécuritaires sous-régionaux;
- (b) Maintenir l'élan de mobilisation des financements observé dans le cadre des OMD;
- (c) Élaborer au niveau global un indice de développement durable combinant développement humain et empreinte écologique, pour mieux évaluer et suivre les progrès des pays.
- (d) Tenir compte des spécificités de chaque pays dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.



# 1. Introduction

## 1.1 Contexte

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) compte dix pays membres: Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Situé à cheval sur l'équateur, son territoire s'étend sur plus de 6 600 000 km<sup>2</sup>, soit environ 20% de la superficie totale du continent. Cette étude concerne les pays suivants: Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Toutefois, pour des raisons pratiques, les données concernant l'Angola et le Burundi seront parfois incluses.

La région est vaste, avec un relief varié, constitué de plaines, de plateaux et de montagnes. Les plaines se trouvent dans les zones côtières, le bassin du lac Tchad, la cuvette de la Bénoué et la cuvette congolaise. Les zones de plateaux sont représentées par les monts Mandara et le plateau de l'Adamaoua au Cameroun, les plateaux Batékés au Gabon, au Congo et en République démocratique du Congo et les plateaux des grands lacs qui progressent vers la chaîne de montagnes appelées «Crête Congo-Nil». Les ensembles montagneux représentés par le Tibesti qui culmine à 3 145 m au nord, le mont Cameroun qui culmine à 4 070 m, le massif du Chaillu et la chaîne du Mayombe à l'ouest et les massifs montagneux volcaniques à l'est dont l'altitude varie de 2 000 à plus de 4 000 m.

Située à cheval sur l'équateur et étirée du nord au sud entre les deux tropiques, l'Afrique centrale est une région chaude où le régime des précipitations détermine les saisons. Les zones climatiques se succèdent symétriquement dans les deux hémisphères, de part et d'autre de l'équateur. En simplifiant, on y distingue trois zones climatiques: équatoriale, tropicale et désertique.

Les zones désertiques sont caractérisées par la steppe désertique, les oasis et les végétations d'oasis. Les zones tropicales sont caractérisées par la steppe à épineux, la savane arbustive, la savane arborée et la forêt dégradée. Enfin, la zone équatoriale est le domaine de la forêt dense, de la forêt étagée et des prairies-savanes d'altitude et des mangroves côtières. Il existe également une diversité de sols qui dépendent de la topographie et de la nature de la roche mère. On trouve des sols ferrallitiques dans les plateaux intérieurs abritant des écosystèmes forestiers denses, des sols ferrugineux dans les zones de savanes boisées, des sols sédimentaires dans les zones côtières et les parties septentrionales du Cameroun et du Tchad et des sols basaltiques dans les régions volcaniques.

La sous-région dispose d'importantes ressources en eau. L'une des caractéristiques sous-régionales est sans doute le caractère transfrontalier de nombreux bassins versants. Il en est ainsi de celui du fleuve Congo (République démocratique du Congo et République du Congo), du Ntem (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale), la Ngoko (Cameroun, République du Congo), la Sangha (République centrafricaine, République du Congo, Cameroun), l'Oubangui (République démocratique du Congo, République centrafricaine, Congo), l'Ogooué (Congo et Gabon), du Wele et du Kie (Gabon et Guinée équatoriale). Sont également concernés le Lac Tchad et le réseau des Grands Lacs situé dans la bande orientale de la République démocratique du Congo.

L'Afrique centrale abrite le deuxième massif forestier tropical du monde après celui de l'Amazonie. Ces écosystèmes forestiers denses sont localisés dans le Sud du Cameroun et de la Centrafrique, au Gabon, en Guinée équatoriale, au Congo, dans le Nord et Centre de la République démocratique du Congo. En outre, il existe des terres boisées (savanes) au Nord du Cameroun et de la Centrafrique, au Sud du Tchad et de la République démocratique du Congo. Ces écosystèmes renferment plus de 60% de la diversité biologique d'Afrique et se classent au premier rang des sous-régions africaines par leur richesse en espèces pour plusieurs groupes taxonomiques.

Sur le plan culturel, les populations d'Afrique centrale présentent une très grande diversité. Les grands groupes socioculturels sont les Bantous et les Pygmées vivant dans les écosystèmes forestiers denses, et les Nilotiques qui peuplent les savanes et les steppes. Cette population est estimée en 2010 à 110 millions d'habitants (OCDE, 2010). Les pays les plus peuplés sont la République démocratique du Congo (près de 68 millions d'habitants), le Cameroun (près de 20 millions d'habitants) et le Tchad (11,6 millions d'habitants); les pays les moins peuplés sont Sao Tomé-et-Principe (0,17 million) et la Guinée équatoriale (0,69 million). La structure de la population par âge montre que les jeunes de moins de 15 ans constituent plus de 40% de la population totale. De même, les femmes, qui constituent une part importante de la population, continuent de subir dans certaines parties de l'espace des discriminations de toutes sortes qui limitent leur participation à la citoyenneté et leur accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

Les pays de l'Afrique centrale disposent d'importantes ressources naturelles (pétrole, bois, minerais divers, etc.) et leurs économies sont essentiellement basées sur l'industrie extractive et l'exportation des produits primaires. L'or noir est la principale richesse de cinq pays de la sous-région: Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad. Bien que disposant de superficies importantes de terres arables, l'agriculture, à dominante pluviale, est pratiquée suivant des techniques culturelles traditionnelles. L'agriculture moderne, mécanisée et irriguée est encore peu développée; ce qui, associé aux fluctuations climatiques et à une évolution erratique des cours de certaines matières premières et produits agricoles (café, cacao, coton, etc.) contribue à la précarisation de la situation socioéconomique de la sous-région.

Le taux de pauvreté reste généralement élevé, plus de 50% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation s'explique par de nombreuses crises internes, des conflits armés dans certains de ces pays ainsi que par la crise économique. Certains de ces pays qui ont réussi à stabiliser leur cadre macroéconomique et leur économie enregistrent un taux de croissance positif et même en hausse, malheureusement sans amélioration significative des conditions de vie des populations en termes de développement humain.

Il existe un consensus des acteurs sur le fait que le développement durable repose sur la prise en compte de manière intégrée des dimensions économique, sociale et environnementale dans la formulation et la poursuite des objectifs de développement. Cette option réaffirmée par le sommet Rio+20, et largement adoptée par les États africains, constituera l'ossature de l'analyse des priorités de développement durable pour l'Afrique centrale.

## 1.2 *Le processus consultatif de préparation de Rio+20*

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont fait l'objet de plaidoyer et d'efforts collectifs axés sur la réalisation d'objectifs mesurables au moyen d'indicateurs et de cibles. Cependant, devant l'imminence de l'échéance de 2015, des initiatives sont déjà en cours aux niveaux mondial, régional, sous-régional, et national pour définir les grandes lignes du programme de développement pour l'après 2015. Pour cela, l'ensemble de la communauté internationale a confirmé la pertinence et l'opportunité de la formulation de nouveaux objectifs de développement durable, de nouveaux indicateurs et de nouvelles cibles plus adéquats pour l'après 2015.

Les consultations menées jusqu'ici ont conduit à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après 2015 aux caractéristiques suivantes: aligné sur Rio +20; enrichi d'initiatives régionales et mondiales; fondé sur des données de qualité; tenant compte à la fois des résultats et des vecteurs de développement; étayé par la transformation économique, le développement humain, l'innovation, le transfert de technologies et la recherche et le développement; appuyé par une appropriation nationale, un leadership et une obligation redditionnelle crédibles; évalué par des indicateurs reflétant l'accès à des services de qualité.

Conscients du rôle limité que les parties prenantes africaines ont joué dans la définition des objectifs du Millénaire pour le développement, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Bureau régional (Afrique)

du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont initié une série de processus, dont en particulier des consultations nationales, régionales et continentales, visant à permettre de dégager une position africaine commune sur le programme de développement pour l'après 2015.

Ce processus a été entériné par la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juillet 2012, au cours de laquelle les dirigeants africains ont chargé la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'élaborer une position africaine commune sur le programme de développement pour l'après 2015 par le biais de consultations étendues avec toutes les parties prenantes de la région.

### 1.3 Le processus d'élaboration des ODD

Dans l'optique de l'appropriation du processus par les pays membres des Nations Unies, des réflexions sont en cours à l'échelle mondiale, régionale, sous-régionale et nationale, sur la définition d'une stratégie d'ensemble devant concourir à l'atteinte des objectifs de développement durable. L'élaboration des ODD fait partie des principaux engagements pris dans le cadre de Rio+20. Les ODD ont pour objectif la poursuite d'actions cohérentes et ciblées de développement durable, lequel intègre de manière équilibrée les trois piliers du développement (économique, social et environnemental) ainsi que leur interdépendance. Cela veut dire que les ODD doivent être cohérents avec le programme de développement pour l'après 2015, pour servir de fil conducteur à la mise en œuvre des orientations de développement durable, tel que recommandé par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

L'évaluation des progrès vers l'accomplissement des objectifs de développement durable se fera grâce à des cibles et des indicateurs, et par la prise en compte des différences de capacités et niveaux de développement des pays et des régions. Un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif a été mis en place et ouvert à toutes les parties prenantes, afin de formuler des objectifs de développement durable de portée mondiale, à soumettre à l'Assemblée générale de l'ONU pour adoption. Ce mécanisme est porté par un groupe de travail formé de 30 représentants, choisis par les États membres au sein des cinq groupes régionaux de l'ONU afin de respecter une représentation géographique juste, équitable et équilibrée.

Ce groupe de travail a défini une méthode de travail et arrêté des modalités pour garantir la pleine participation à ses travaux des parties prenantes et des spécialistes concernés. Choisis au sein de la société civile, des milieux universitaires et des organismes de l'ONU, ils ont pour tâche d'enrichir le mécanisme par leurs différents points de vue, remarques et expériences. Le groupe de travail quant à lui présentera un rapport à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, rapport dans lequel figurera une proposition d'objectifs de développement durable, pour examen et suite à donner.

Rio+20 a exhorté le Secrétaire général de l'ONU à assurer tous les appuis nécessaires au travail de formulation des ODD. Compte tenu de la nécessité de collecter des informations sur le développement durable à l'échelle mondiale, Rio+20 a demandé aux divers organismes de l'ONU d'aider, dans le cadre de leurs mandats respectifs, les commissions économiques régionales à rassembler et compiler des données nationales afin de soutenir cette initiative. Les commissions économiques régionales ont ainsi la charge de recueillir les données nationales et les mettre à la disposition du processus.

Ainsi, la CEA a organisé du 19 au 21 novembre 2012, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, la réunion régionale de mise en œuvre pour l'Afrique. Cette réunion des parties prenantes a permis de débattre des principaux résultats de Rio+20, de leurs conséquences pour l'Afrique et a adopté le document final de la Réunion régionale de mise en œuvre pour l'Afrique comme contribution collective pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de Rio+20, et partant, pour l'élaboration des objectifs de développement durable.

La rencontre a réaffirmé les principes qui devraient fonder les ODD et identifié les secteurs prioritaires que les ODD couvriront en Afrique. Il a été retenu qu'un processus consultatif et participatif partant de la base au sommet permettra de déterminer les objectifs, les indicateurs et les cibles qui devraient sous-tendre les ODD.

- (a) Élimination de la pauvreté;
- (b) Lutte contre la faim et sécurité alimentaire;
- (c) Accès à l'eau potable et à des installations d'assainissement;
- (d) Accès à une éducation et à des services de santé de qualité;
- (e) Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;
- (f) Accès universel et équitable aux services sociaux et à la protection sociale;
- (g) Croissance économique durable et inclusive;
- (h) Réduction de la vulnérabilité et promotion de la résilience, y compris face aux effets des changements climatiques;
- (i) Création d'emplois décents;
- (j) Renforcement du développement des infrastructures;
- (k) Accès durable à l'énergie au coût abordable;
- (l) Lutte contre la dégradation des terres et la désertification, la sécheresse et le déboisement;
- (m) Lutte contre les problèmes liés aux changements climatiques, notamment par des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets;
- (n) Promotion d'une gestion durable des ressources en eau;
- (o) Accès aux technologies propres et au transfert de ces technologies, y compris en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets;
- (p) Promotion de la paix et de la sécurité.

En outre, dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après 2015, la CEA, la CUA, la BAD et le PNUD ont organisé conjointement des consultations sous-régionales et régionales en Afrique. Ces consultations ont eu lieu à Accra (Ghana) en novembre 2011, à Mombasa (Kenya) en octobre 2012, à Dakar (Sénégal) en décembre 2012 et à Hammamet (Tunisie) en mars 2013.

La consultation régionale de Hammamet a notamment eu pour objet l'identification des priorités de l'Afrique pour le programme de développement pour l'après 2015, des facilitateurs et des facteurs critiques de succès de ce programme. Elle a aussi travaillé à l'alignement des priorités de l'après 2015 sur les autres programmes et priorités de développement, dont Rio+20 et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La réunion a adopté un document final dans lequel il était convenu que le programme de développement pour l'après 2015 intégrerait les résultats de la Conférence Rio+20, les initiatives africaines, ainsi que les textes issus des consultations nationales et régionales et des forums des Nations Unies.

La réunion a également convenu que le programme de développement pour l'après 2015 devrait:

- (a) Mettre l'accent sur la croissance économique et la transformation structurelle;
- (b) Réorienter le modèle de développement pour l'éloigner des initiatives pilotées de l'extérieur et privilégier celles dont l'inspiration comme le financement sont nationaux, et qui reposent sur l'appropriation nationale;
- (c) Faire de l'équité et de l'inclusion sociale des priorités et mesurer les progrès à la fois par la disponibilité et la qualité de la prestation de services;

- (d) Accorder plus d'attention aux groupes vulnérables – femmes, enfants, jeunes, personnes âgées, handicapés et déplacés;
- (e) S'intéresser de près aux facteurs de développement, surtout à la transformation structurelle de l'économie et à la croissance inclusive, à l'innovation et au transfert des technologies, au développement humain, au financement et aux partenariats.

C'est dans ce contexte que ce rapport sur l'Afrique centrale a été initié.

Ce rapport, à l'instar de ceux des autres sous-régions, a été présenté lors de la réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable. Conjointement organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD), la réunion s'est déroulée du 31 octobre au 5 novembre 2013 à Addis-Abeba. Au terme de cette réunion le document final qui a été adopté sera soumis au Comité africain de haut niveau sur le programme de développement pour l'après 2015. Le rapport sur l'Afrique centrale:

- (a) Identifie et analyse les questions prioritaires de développement durable dans la sous-région;
- (b) Identifie et analyse les principaux domaines/thématiques prioritaires du développement durable de l'Afrique centrale pour la formulation des ODD. Ce processus prend en compte les capacités de la sous-région et la disponibilité des données;
- (c) Recense les ODD, les cibles et indicateurs associés pour la sous-région;
- (d) Formule des recommandations sur la mise en œuvre des ODD proposés pour la sous-région.

## 1.4 Approche méthodologique

Du point de vue méthodologique, l'élaboration du rapport s'est appuyée sur l'analyse documentaire, les consultations des parties prenantes, aux fins d'identification et d'analyse des enjeux, défis et priorités de développement durable dans la sous-région, la structuration des informations en vue de la formulation d'une proposition d'objectifs de développement durable.

La recherche et l'analyse documentaire ont consisté en une exploitation structurée, approfondie et aussi exhaustive que possible de tous les documents appropriés pouvant fournir des informations qualitatives et quantitatives sur les questions de développement durable dans la sous-région.

La réflexion s'est également appuyée sur une consultation par courrier électronique des institutions régionales, sous-régionales et nationales pertinentes, ainsi que des personnes ressources, à qui il a été demandé de formuler des remarques et observations susceptibles d'enrichir la proposition initiale. Parmi ces institutions et personnes, on peut citer les représentants de gouvernements, les responsables d'agences de coopération, les communautés économiques régionales, la société civile, les parlements, les universités et le secteur privé. Un questionnaire ouvert a été adopté pour solliciter la contribution des parties prenantes pour l'identification des domaines prioritaires, la formulation des objectifs, cibles et indicateurs (voir annexe 1).

Ces consultations ont connu une grande participation. Dans certains pays, à l'instar du Congo et du Cameroun, une dynamique nationale a conduit à la tenue d'un atelier de réflexion auquel ont pris part les représentants des départements ministériels impliqués dans les questions de développement durable et certains organismes gouvernementaux spécialisés. Ces ateliers ont conduit à la présentation d'une «position nationale» sur la question.

Vingt-quatre contributions venant de six pays (Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et- Príncipe, Tchad) ont été reçues. Leur compilation mise en perspective avec les résultats de l'étude documentaire a permis l'identification et la définition des principaux domaines/thématiques prioritaires du développement durable de l'Afrique centrale. Cela a également été à la base de la proposition d'ensemble des objectifs de développement durable, ainsi que de

cibles et indicateurs qui y sont associés et des recommandations sur l'utilisation opérationnelle et la mise en œuvre des ODD proposés.

## 1.5 Plan du rapport

Le rapport est articulé en cinq chapitres regroupés dans deux parties. La première partie traite des priorités de développement durable dans la sous-région, fait l'état des lieux du développement durable dans les domaines économiques (chapitre I), social et environnemental (chapitre II) et analyse des vecteurs de développement dans la sous-région (chapitre III).

La deuxième partie est dédiée aux domaines/thématiques prioritaires pour la formulation des ODD pour la sous-région (chapitre IV) et à la formulation d'une proposition de matrice d'ODD, avec des cibles et indicateurs (chapitre V).

La conclusion est un récapitulatif des principaux résultats du rapport et des recommandations pour la mise en œuvre des ODD dans la sous-région.

## 2. Priorités de développement durable en Afrique centrale

### 2.1 Développement économique durable

Le développement économique qui se traduit par la création de richesses et l'accroissement du bien-être matériel est un pré requis pour l'atteinte des objectifs de développement durable. Il passe forcément par i) une croissance économique qualitative, ii) la réduction progressive de la pauvreté et des inégalités de revenus, iii) la disponibilité des infrastructures socioéconomiques qui encouragent et soutiennent les investissements ainsi que les services sociaux efficaces (CEA. 2012).

Les thématiques qui constituent les principaux enjeux, opportunités et défis du développement durable de la sous-région sont les suivantes:

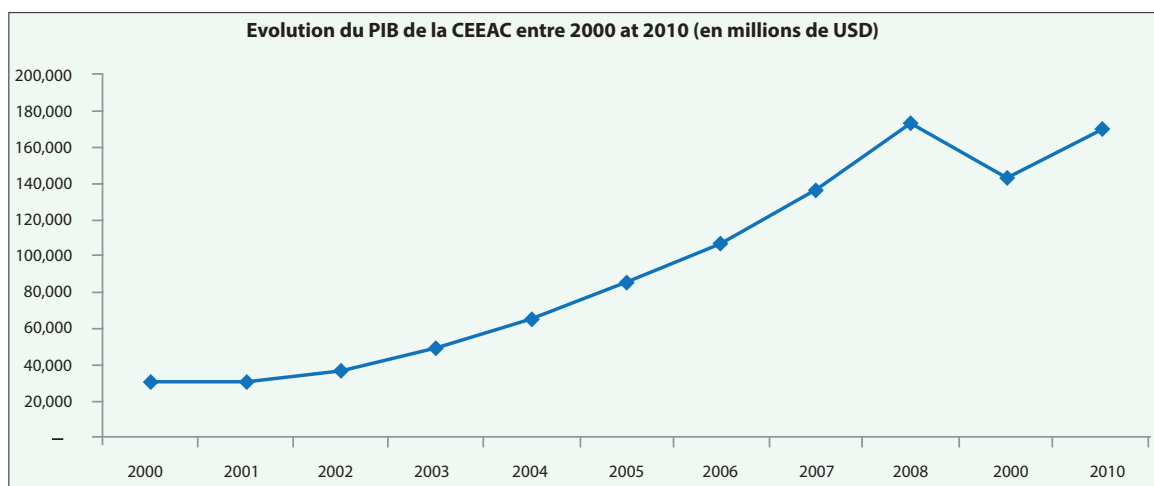
- Croissance économique inclusive
- Cadre légal et réglementaire, et climat des affaires
- Renforcement du secteur privé
- Développement industriel
- Commerce régional (commerce intra régional, interrégional et intégration au commerce mondial)
- Économie verte inclusive / gestion des ressources naturelles
- Agriculture durable, sécurité et souveraineté alimentaire, lutte contre la faim
- Infrastructures pour le développement économique durable
- Recherche, technologie et innovation pour une production durable
- Culture et industries culturelles et créatives

#### 2.1.1 Une croissance économique tributaire des ressources naturelles

##### ***Une croissance économique globalement positive***

En l'espace de dix ans (2000 à 2010), le PIB total en valeur réelle des pays de la CEEAC a connu une progression constante, passant de 31 390 millions à 172 451 millions de dollars des États-Unis. En fait, plusieurs pays de l'espace se sont engagés dans l'exploitation pétrolière (Guinée équatoriale, Tchad, Angola).

**Graphique 1**  
**Évolution du PIB de la CEEAC entre 2000 et 2010**

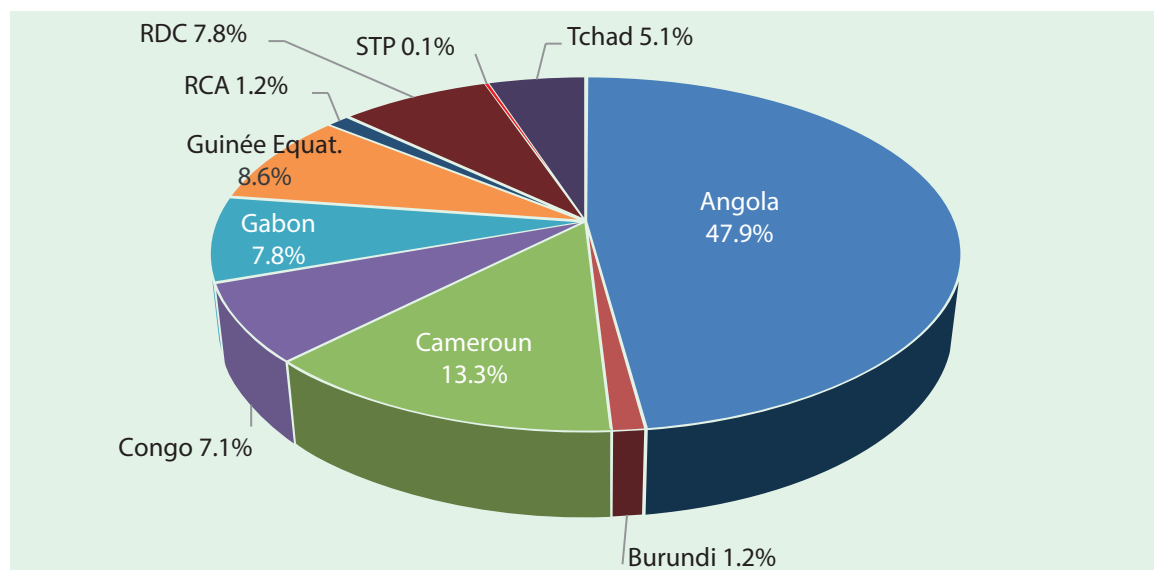


Source: Banque mondiale, 2012. Indicateurs de développement dans le monde

**Une contribution inégale des États au PIB total de la sous-région**

La contribution des États au PIB total en valeur réelle de la sous-région est très inégale, l'Angola faisant tout seul 48%, comme on peut lire sur le graphique ci-après.

**Graphique 2**  
**Contribution des États au PIB total en valeur réelle de la sous-région**



Source: Banque Mondiale, 2012. Indicateurs du développement dans le monde; chiffres de 2010

**Une croissance économique positive mais cachant de fortes disparités**

Sur la période de 2000 à 2010, le PIB en valeur réelle a été multiplié par près de 20 pour l'Angola, près de 12 pour la Guinée équatoriale, 6 pour le Tchad, en dessous de 4 pour les autres pays de la CEEAC (Congo 3,7; République démocratique du Congo 3; Sao Tomé-et-Principe et Gabon 2,6; Burundi et Cameroun 2,4; République centrafricaine 2,2).



Tableau 1

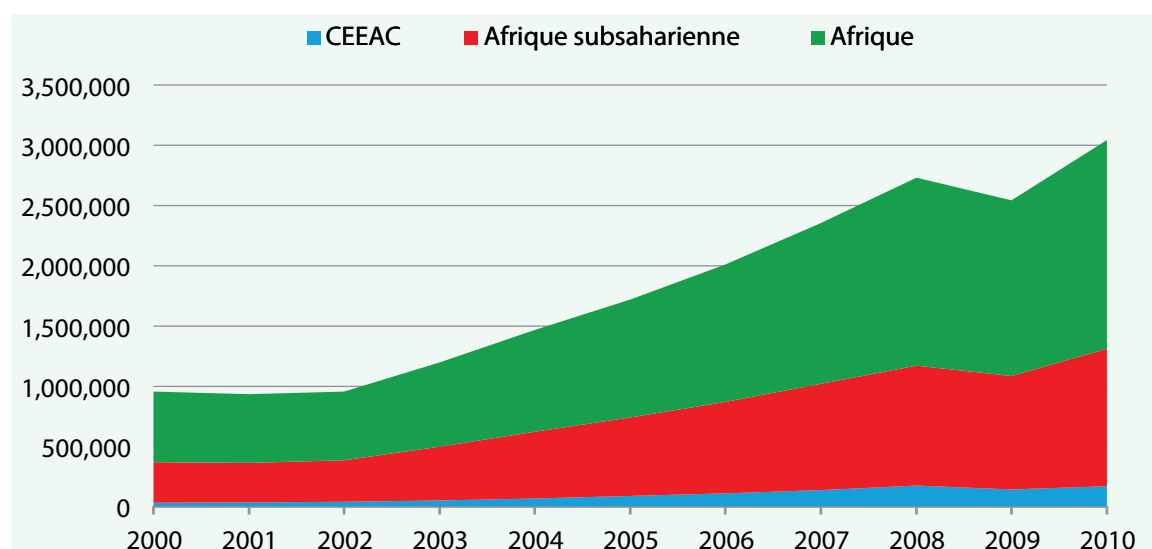
**PIB réel des pays de la CEEAC de 2000 à 2010  
(en millions de dollars des États-Unis)**

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Angola	4,156	4,528	6,670	12,464	18,954	30,619	43,785	61,797	79,621	65,161	80,857
Burundi	835	822	780	759	899	1,117	1,237	1,319	1,621	1,815	2,027
Cameroun	9,287	9,633	10,880	13,622	15,775	16,588	17,953	20,432	23,736	22,188	22,426
RCA	914	932	991	1,139	1,270	1,350	1,473	1,697	1,983	1,982	1,986
Tchad	1,385	1,709	1,988	2,737	4,415	5,302	6,099	7,016	8,357	7,085	8,541
RDC	4,305	4,692	5,544	5,670	6,511	7,191	8,824	10,014	11,675	11,204	13,108
Rép. du Congo	3,220	2,794	3,020	3,496	4,649	6,087	7,731	8,395	11,859	9,594	12,008
Guinée éq.	1,243	1,736	2,147	2,952	5,241	8,217	9,603	12,575	18,425	12,222	14,500
Gabon	5,068	4,713	4,932	6,055	7,178	8,666	9,546	11,571	14,535	10,946	13,200
STP	77	76	91	98	107	114	124	144	183	196	201
CEEAC	30,490	31,635	37,043	48,992	64,999	85,251	106,375	134,960	171,995	142,393	168,854
SSA	336,958	328,667	345,227	446,510	557,848	653,504	760,280	882,045	999,925	938,740	1,143,431
Afrique	584,535	570,271	574,073	699,252	843,621	981,715	1,141,818	1,334,715	1,561,276	1,463,331	1,733,942

Source : Banque mondiale.2012. Indicateurs du développement dans le monde

Malgré cette croissance, la CEEAC ne représente qu'environ 15% du PIB total de l'Afrique subsaharienne et moins de 10% du PIB total de l'Afrique.

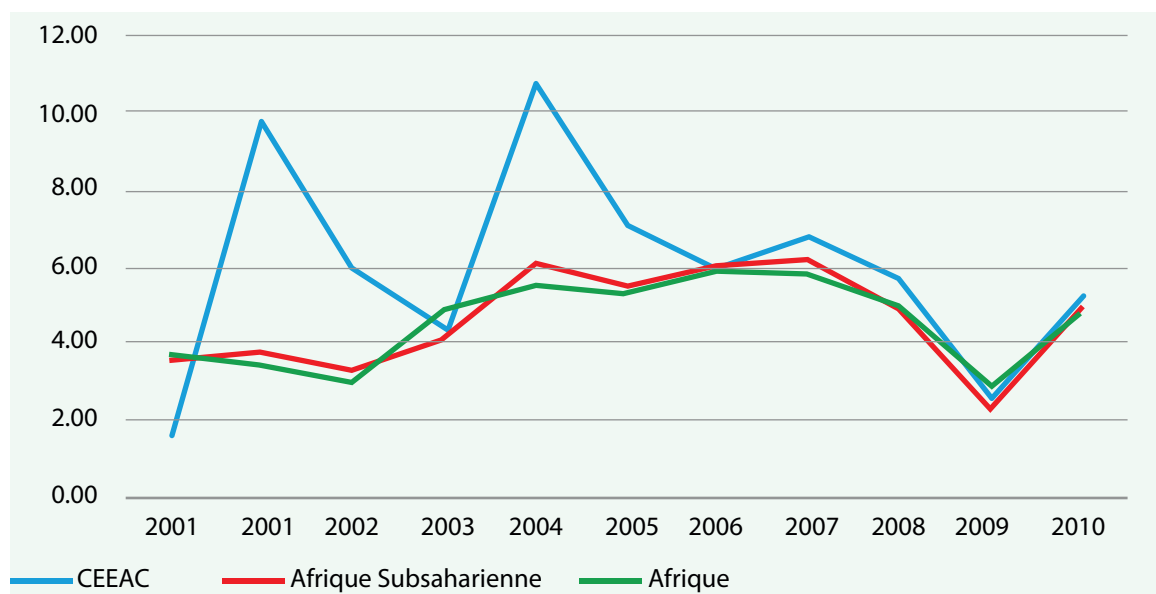
Graphique 3

**Évolution du PIB de l'Afrique centrale, de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique entre 2000 et 2010 (millions de dollars des États-Unis)**


Si depuis 2006 le taux de croissance du PIB de la CEEAC s'est aligné sur celui de l'Afrique subsaharienne et plus globalement de l'Afrique, il faut noter qu'en 2001 et 2004, la CEEAC a connu deux pics liés au démarrage de l'exploitation du pétrole dans certains États.

Graphique 4

**Évolution du taux de croissance du PIB de la CEEAC, de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique entre 2000 et 2010 (% annuel)**



Source: Construit à partir des données Indicateurs de développement en Afrique (Banque mondiale, 2012).

De manière générale, le niveau appréciable des performances économiques de la sous-région en termes de croissance du PIB cache des disparités internes. Si l'Angola, le Tchad, la Guinée équatoriale ont pu réaliser un taux de croissance à deux chiffres dans la période considérée, le Cameroun, la République démocratique du Congo et la République du Congo ont eu des performances moyennes, alors que le Gabon et la Centrafrique ont eu des performances mitigées avec parfois un taux de croissance négatif.

Tous les pays de la sous-région ont subi des effets négatifs de la triple crise économique, financière et alimentaire des années 2008 et 2009, aggravés par le défi du changement climatique. Cela traduit de manière évidente la vulnérabilité des économies de la sous-région.

Tableau 2

**Évolution du taux de croissance annuel du PIB dans les pays de la CEEAC de 2000 à 2010 (% annuel)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Afrique</b>	3,68	3,44	2,97	4,89	5,52	5,31	5,86	5,86	4,99	2,86	4,74
<b>Angola</b>	3,01	3,14	14,49	3,31	11,18	18,26	20,74	22,59	13,82	2,41	3,41
<b>Burundi</b>	-0,86	2,06	4,45	-1,22	4,83	0,90	5,38	4,79	5,05	3,47	3,79
<b>Cameroun</b>	4,20	4,51	4,01	4,03	3,70	2,30	3,22	3,38	2,56	1,98	2,93
<b>République centrafricaine</b>	-2,50	0,60	-0,60	-7,10	1,00	2,40	3,80	3,70	2,00	1,70	3,00
<b>Tchad</b>	-0,88	11,66	8,49	14,72	33,63	17,33	0,20	0,20	-0,40	-1,20	13,00
<b>Rép. dém. du Congo</b>	-6,91	-2,10	3,47	5,79	6,64	7,80	5,58	6,26	6,16	2,83	7,17
<b>Rép. du Congo</b>	7,58	3,80	4,58	0,81	3,48	7,76	6,24	-1,58	5,57	7,47	8,75
<b>Guinée équatoriale</b>	12,45	63,38	19,46	13,96	38,00	9,75	1,26	21,43	10,69	4,59	-0,51
<b>Gabon</b>	-1,88	2,13	-0,27	2,48	1,35	3,02	1,18	5,55	2,32	-1,40	6,61
<b>Sao Tomé-et-Principe</b>		1	2,0	6,7	4,5	1,6	12,6	2,0	9,1	4,0	4,5
<b>Afrique subsaharienne</b>	3,63	3,79	3,30	4,1	6,16	5,51	6,02	6,29	4,85	2,23	5,07

Source: Banque mondiale, 2012. Indicateurs de développement en Afrique

Bien que la plupart des pays de la sous-région d'Afrique centrale aient réalisé au cours de la décennie écoulée des performances appréciables en termes de croissance économique, il est important de relever que cette performance reste très vulnérable en raison i) de la faible diversification de l'économie, ii) de la forte dépendance par rapport aux matières premières agricoles, forestières, pétrolières et minérales, iii) de la forte vulnérabilité par rapport aux fluctuations des cours des matières premières sur les marchés internationaux, iv) de crises sociopolitiques, etc.

### *Une croissance économique positive tributaire des ressources naturelles*

Dans la moitié des pays de la sous-région, les matières premières contribuent pour plus de 40% à la formation du PIB, notamment en Angola, 46,3%; au Tchad, 43,27%; en République du Congo 64,14%; en Guinée équatoriale, 47,72%; au Gabon, 49,77% (voir tableau ci-dessous).

Tableau 3  
**Contribution des ressources naturelles au PIB des pays de la CEEAC en 2010 (% du PIB).**

	Part du charbon (% du PIB)	Part de la forêt (% du PIB)	Part des minerais (% du PIB)	Part du gaz naturel (% du PIB)	Part du pétrole (% du PIB)	Part totale des ressources naturelles (% du PIB)
Angola		0,2	-	0,1	46,1	46,3
Burundi		12,0	1,3			13,3
Cameroun	-	1,8	0,2	0,2	7,1	9,3
République centrafricaine		5,8	0,0			5,9
Tchad		2,1	0,0		41,2	43,3
Rép. dém. du Congo	0,1	9,5	16,4	0,0	3,9	29,8
Rep. du Congo		2,5	0,0	0,1	61,6	64,1
Guinée équatoriale		0,5	-		47,3	47,7
Gabon		3,1	0,1	0,2	46,4	49,8
Sao Tomé-et-Principe		1,1	-			1,1
Afrique subsaharienne		1,3	2,7	0,5	12,4	17,0

Source: Banque mondiale, 2012. Indicateurs de développement dans le monde

La structure de la contribution des secteurs à la valeur ajoutée dans les pays d'Afrique centrale est finalement restée relativement stable dans le temps.

**Tableau 4**  
**Contribution des secteurs à la valeur ajoutée dans les pays d'Afrique centrale (% du PIB) en 2000 et 2007.**

	Valeur ajoutée, Agriculture (% du PIB)		Valeur ajoutée, Industrie (% du PIB)		Valeur ajoutée, Manufacture (% du PIB)		Valeur ajoutée, Services, etc. (% du PIB)	
	2000	2007	2000	2007	2000	2007	2000	2007
Angola	5,66	7,86	72,12	66,57	2,89	5,20	22,21	25,57
Burundi	45,96	37,81	17,62	19,00	15,56	12,82	36,42	43,19
Cameroun	22,14	19,71	36,02	31,03	20,83	16,72	41,85	49,25
RCA	55,94	54,36	16,65	14,35	7,34		27,41	31,28
Tchad	42,31	12,52	11,34	54,26	8,93	6,18	46,34	33,22
Rép. Dém. du Congo	49,97	45,90	20,30	22,87	4,82	5,12	29,73	31,23
Rép. du Congo	5,30	4,33	72,15	73,24	3,48	4,03	22,54	22,43
Guinée équatoriale	9,91	2,68	86,74	94,57	1,44	11,74	3,35	2,75
Gabon	6,21	4,85	56,26	60,25	3,72	4,06	37,53	34,90
Sao Tomé-et-Principe	12,11		10,47				77,42	
ASS	16,34	15,83	29,49	31,62	14,93	13,76	54,21	52,67

Source: Banque mondiale, 2012. Indicateurs de développement en Afrique

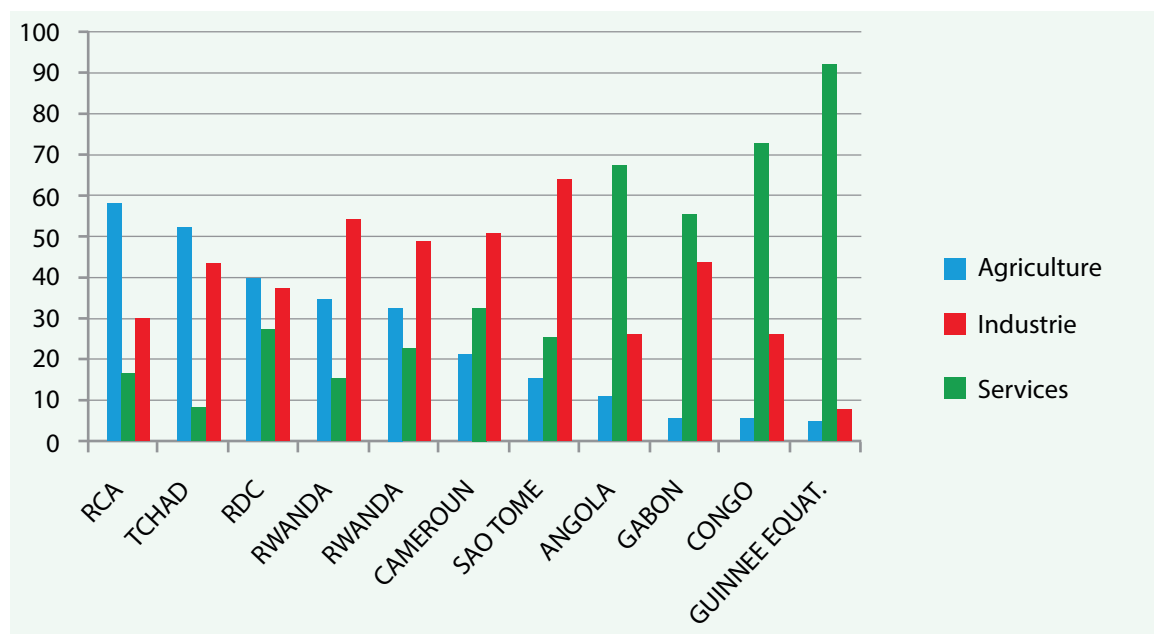
Plus notable encore, la structure du PIB (aux prix courants du marché) en 2003 et en 2010 n'a connu que des variations minimales pour la plupart des pays de la sous-région.

**Tableau 5**  
**Structure du PIB (aux prix courants du marché) en 2003 et en 2010**

Part du PIB (%)	Agriculture		Industrie		Manufacture		Services	
Pays	2,003	2,010	2,003	2,010	2,003	2,010	2,003	2,010
Angola	8,4	10,1	67,3	61,5	3,9	6,4	24,3	28,5
Burundi	35,2	36,0	20,7	21,9	14,3	14,0	44,1	42,1
Cameroun	21,7	23,4	30,7	29,9	20,2	16,2	47,6	46,7
République centrafricaine	56,9	54,3	13,7	13,8	6,1	6,7	29,4	31,9
Tchad	30,0	19,4	28,5	39,3	8,0	5,9	41,6	41,3
Congo	6,5	3,8	63,2	77,6	6,2	3,7	30,3	18,6
Rép. dém. du Congo	31,9	28,9	23,4	26,2	16,3	13,3	44,7	44,9
Guinée équatoriale	4,0	1,9	91,2	93,9	0,2	0,2	4,8	4,2
Gabon	6,5	4,4	56,0	64,4	5,6	4,3	37,5	31,2
Sao Tomé-et-Principe	22,3	19,3	17,7	20,6	8,1	7,7	60,1	60,1

Source: Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique. 2012. Annuaire statistique pour l'Afrique

Graphique 5  
**PIB par secteur et par pays**



Source: [www.indexmundi.com](http://www.indexmundi.com)

***Un cadre légal et réglementaire et un climat des affaires peu incitateurs***

Selon le classement du rapport Doing business (Banque mondiale 2012), les pays de la sous-région sont parmi ceux dans lesquels les procédures administratives et les comportements des fonctionnaires constituent de fortes entraves au climat des affaires. Le Tableau 6 ci-après montre quelques indicateurs relatifs à la question.

***Un investissement insuffisant dans les secteurs de services disposant d'un important potentiel de croissance, à l'exemple du développement d'un tourisme durable***

Plusieurs pays de la sous-région disposent de potentialités de développement des services touristiques susceptibles de contribuer durablement à la création de richesses. Les performances restent cependant mitigées.

Les données sur trois pays de la sous-région (Angola, Cameroun, Sao Tomé-et-Principe) sont présentées dans le Tableau ci-après.

Tableau 6

## Indicateurs Doing business pour les pays d'Afrique centrale

	Coût de fermeture d'une entreprise (% des immobilisations)	Taux de récupération à la fermeture d'une entreprise (cents par dollar)	Temps nécessaire pour la fermeture d'une entreprise (année)	Coût d'enregistrement d'une propriété (% de la valeur de la propriété)	Coût d'une exportation (en dollar des États-Unis par container)	Coût d'une importation (en dollar des États-Unis par container)	Procédure d'obtention d'un permis de construire (nombre)	Documents nécessaires pour une exportation (nombre)	Coût de mise en œuvre d'un contrat (% des créances)	Procédures pour la mise en œuvre d'un contrat (nombre)	Temps nécessaire pour l'obtention d'un abonnement d'électricité (jours)
<b>Afrique</b>	21,8	23,1	3,3	9,3	1841,2	2 348,7	15,1	7,6	47,8	39,3	137,1
<b>Burundi</b>	30,0	8,1	5,0	3,6	2747,0	4 285,0	22,0	10,0	38,6	44,0	188,0
<b>Cameroun</b>	34,0	13,6	3,2	19,3	1379,0	2 167,0	11,0	11,0	46,6	43,0	67,0
<b>RCA</b>	76,0	-	4,8	18,5	5491,0	5 554,0	18,0	9,0	82,0	43,0	210,0
<b>Tchad</b>	60,0	-	4,0	18,2	5902,0	8 525,0	13,0	8,0	45,7	41,0	67,0
<b>Rép. dém. du Congo</b>	29,0	1,1	5,2	7,0	3055,0	3 285,0	11,0	8,0	151,8	43,0	58,0
<b>Rép. du Congo</b>	25,0	17,8	3,3	10,7	3818,0	7 709,0	14,0	11,0	53,2	44,0	129,0
<b>Guinée équatoriale</b>				12,5	1411,0	1 639,0	15,0	7,0	18,5	40,0	106,0
<b>Gabon</b>	15,0	15,2	5,0	10,5	1945,0	1 955,0	13,0	7,0	34,3	38,0	160,0
<b>Sao Tomé-et-Principe</b>	22,0	4,0	6,2	10,9	690,0	577,0	13,0	8,0	50,5	43,0	89,0
<b>Afrique subsaharienne</b>	22,7	21,9	3,4	9,6	1953,4	2 498,8	14,8	7,7	50,2	39,1	140,5

Source: Banque mondiale. 2012. Indicateurs de développement en Afrique

Tableau 7  
Indicateurs de développement des services touristiques

Pays	Tourisme international, Dépenses (% des importations totales)	Tourisme international, Dépenses (million de dollars des États-Unis)	Tourisme international, Dépenses pour le transport des objets de voyageurs (million de dollars des États-Unis)	Tourisme international, Dépenses pour les objets de voyage (million de dollars des États-Unis)	Nombre d'arrivées des touristes internationaux	Recettes du tourisme international (% des exportations totales)	Recettes du tourisme international (million de dollars des États-Unis)	Tourisme international, Recettes pour le transport des objets de voyageurs (million de dollars des États-Unis)	Tourisme international, Recettes Pour les objets de voyage (million de dollars des États-Unis)
<b>Angola</b>	0,78	275,00	127,00	148,00	425 000	1,41	726,00	7,00	719,00
<b>Cameroun</b>	4,14	265,00	79,00	186,00	625 000*	3,03	171,00	12,00	159,00
<b>Sao Tome-et-Principe</b>	4,40	5,30	0,90	4,40	8 000	38,66	9,40	-	9,40
<b>Afrique Subsaharienne</b>	7,06	32 651,74	9 245,13	24 335,22	31 661 352	6,94	24 909,68	4 768,98	20 359,83
<b>Afrique</b>	6,31	39 543,27	10 319,32	30 016,51	66 196 198	10,13	50 896,44	9 502,08	42 961,12

Source: Banque mondiale. 2012. Indicateurs de développement en Afrique

\* Chiffre du Ministère du Tourisme et des Loisirs du Cameroun

### ***Un système financier peu orienté sur le financement de la production***

Le développement d'un système financier et boursier dynamique est une des exigences de la santé économique de la sous-région. On y distingue d'ailleurs les pays de la CEMAC (6 au total) qui ont en commun l'utilisation d'une monnaie unique, le FCFA, des autres, Angola, Burundi, République démocratique du Congo et Sao Tomé-et-Principe, qui ont chacun leur monnaie. En effet, les politiques monétaires conduites par ces groupes diffèrent. Si les pays de la CEMAC conduisent une politique monétaire commune, les quatre autres ont des politiques monétaires différentes.

En dépit de ces différences, les pays concernés ont en commun le fait que la contribution du système financier formel au financement de l'économie reste incertaine, parfois dérisoire. L'accès au financement des entrepreneurs reste limité. Plusieurs raisons expliquent cette situation. Il y a d'abord le caractère généralement informel de l'activité économique; ce qui rend difficile sinon presque impossible les garanties financières pour l'obtention de crédits. Il y a aussi les difficultés de financement de l'activité agricole. Celles-ci ont leur source dans la spécificité des produits financiers y afférents.

Enfin, malgré la surliquidité des banques dans la sous-région, ainsi que l'énorme potentiel en ressources naturelles susceptible d'attirer des investisseurs de tout bord, on observe une faiblesse de l'activité boursière dans la sous-région. En effet, deux bourses sont en activité dans la sous-région: la bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale (BVMAC) dont le siège se trouve à Libreville, et la bourse du Cameroun, Douala stock exchange-DSX, dont le siège se trouve à Douala. Cela dit, aucune d'elles n'attire véritablement des entreprises privées désireuses d'être cotées en bourse.

### ***Un secteur de la micro finance fortement polarisé***

Malgré les évolutions significatives, l'activité des établissements de micro finance reste toutefois marginale dans le contexte du système financier d'ensemble.

Tableau 8

### **Évolution des dépôts et crédits des établissements de micro finance et des Banques dans la CEMAC (en milliards de FCFA)**

	31 /12/ 2003	31 /12/ 2004	31 /12/ 2005	31/12/2006	Septembre 07
<b>Dépôts des banques</b>	2,099	2,357	2,921	3,400	3,801
<b>Dépôts des établissements de micro finance</b>	93	139	171	237	282
<b>Crédits bruts des banques</b>	1,678	1,711	1,868	2,049	2,256
<b>Crédits des entreprises de micro finance</b>	73	85	91	128	140

Source: COBAC, 2007

Les résultats de l'enquête COBAC (2007) montrent une évolution dynamique et rapide du secteur de la micro finance, lequel draine de plus en plus de promoteurs, de clients et de ressources. Ce secteur présente des risques en raison de sa forte croissance et d'un encadrement qui, bien que de plus en plus effectif, demeure encore faible. En septembre 2007, le Cameroun posséderait 90% de la capitalisation, 67% du nombre total des établissements de micro finance, 72% du nombre total des guichets, 69% des dépôts, 84% des crédits bruts et 70% de la clientèle des établissements de micro finance de la CEMAC.

Les principaux produits offerts par les établissements de micro finance sont l'épargne, le crédit, les transferts rapides d'argent, les opérations bancaires telles que les encaissements de chèques et virements. On note aussi un développement de produits accessoires comme la vente des produits d'assurance, le paiement de salaires, etc. Mais le produit qui connaît la plus forte croissance est le transfert rapide d'argent. Les créances douteuses représentent en moyenne 13% des crédits bruts. Suivant les contrôles sur place



opérés par la COBAC, ce taux serait beaucoup plus important que celui annoncé et traduirait une qualité médiocre du portefeuille de crédits. Les taux d'intérêt demeurent élevés, malgré une concurrence âpre.

Le secteur est tiré par le dynamisme du marché camerounais et se caractérise par le règne dominant des établissements de micro finance évoluant en réseau.

Tableau 9

### Part du Cameroun dans les activités des établissements de micro finance à fin septembre 2007

	Nombre d'établissements de micro finance	Capital Social libéré*	Dépôts*	Crédits bruts*	Nombre de clients	Nombre de guichets
<b>Cameroun</b>	460	25,323	194,830	117,233	962,627	1,111
<b>Total CEMAC</b>	686	28,142	281,698	139,941	1,372,065	1,517

Source: COBAC ; \* en millions de FCFA

#### *Un faible dynamisme du secteur industriel*

Le secteur industriel, hormis l'industrie extractive, est très peu dynamique dans les pays de la sous-région. Les exportations portent sur les produits bruts non transformés, et sont donc très peu diversifiées. La contribution du secteur manufacturier à la valeur ajoutée est insignifiante, à l'exception du Cameroun où elle se situe à 16,72% en 2007.

Dans un contexte d'émergence de l'économie verte inclusive qui offre d'importantes opportunités à l'Afrique centrale, le développement d'une industrie durable constitue un véritable défi. Pour le relever, il s'agira pour les pays de concilier les impératifs de production des richesses et de promotion du développement social, tout en préservant l'environnement et les écosystèmes sensibles de la sous-région. Cela requiert la mise en œuvre efficace de stratégies appropriées comme préalable aux réformes à entreprendre pour une transformation structurelle des économies.

#### *Des pratiques variables de responsabilité sociale de l'entreprise*

La responsabilité sociale de l'entreprise est l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales, dans leurs activités commerciales, dans le cadre d'obligations morales auxquelles elles souscrivent elles-mêmes. Elle traduit l'engagement des dirigeants à prendre en considération, de manière systématique, en plus de leurs obligations légales, les intérêts qui favorisent les activités de leurs travailleurs, de leurs partenaires et le développement durable de manière générale.

En Afrique centrale, l'impact de la responsabilité sociale de l'entreprise sur le développement n'a pas encore été exploré. Si des pratiques plus ou moins généralisées ont cours dans les entreprises opérant dans l'exploitation des ressources naturelles, dans les entreprises de télécommunication et de grande distribution de produits alimentaires par contre, ni les pouvoirs publics, ni la société civile, ni même les milieux universitaires (à de rares exceptions) n'ont tenté de déterminer leur incidence sur le développement et le bien-être des populations. Les meilleures pratiques ne font pas l'objet de recensement en vue de leur valorisation. Cependant, les questions stratégiques ne manquent pas: comment inciter les entreprises à être plus engagées en matière de responsabilité sociale? Comment canaliser les efforts des entreprises et démultiplier leurs effets et impacts?

### 2.1.2 *Un commerce intracommunautaire peu développé*

Les exportations des pays de la région sont très peu diversifiées comme le montre le tableau ci-dessous. Ce tableau présente l'évolution de l'indice de diversification des exportations des marchandises. Pour la plupart des pays, l'indice se rapproche de 1 ce qui signifie un taux de concentration élevé des exportations

sur quelques produits. Ce niveau de concentration est beaucoup plus élevé que le niveau moyen pour l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne.

Tableau 10

**Indice de diversification des exportations des produits des pays de l'Afrique centrale en 2000 et 2010**

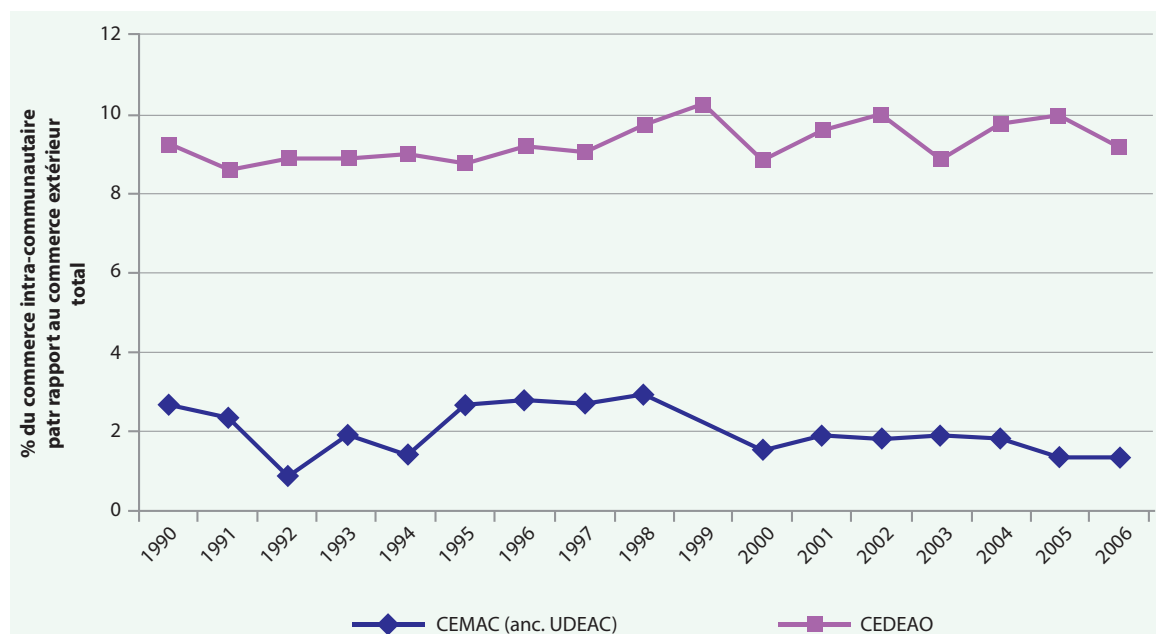
	Angola	Burundi	Cameroon	Centrafrique	Tchad	RDC	Rep. du Congo	Guinée équ.	Gabon	Sao Tome-et Príncipe	ASS
2000	0,82	0,74	0,81	0,84	0,77	0,81	0,79	0,67	0,87	0,68	0,61
2010	0,84	0,75	0,73	0,76	0,77	0,81	0,81	0,75	0,83	0,61	0,58

Source: Banque mondiale. 2012. Indicateurs de développement en Afrique

D'autre part, l'analyse des destinations des produits et services des pays de la sous-région montrent que le commerce est extraverti. Les pays d'Afrique centrale échangent plus avec les pays tiers qu'entre eux. Le commerce intra régional représente 2% du volume total de leur commerce extérieur depuis plus de 15 ans. Avec ce taux, l'Afrique centrale est la région qui commerce le moins avec elle-même en Afrique au sud du Sahara. Il s'agit d'une situation particulière pour la CEMAC, car d'autres communautés économiques, à l'exemple de la CEDEAO, réalisent de meilleures performances.

Graphique 6

**Évolution comparative du commerce intracommunautaire de la CEMAC et de la CEDEAO de 1990 à 2006**



Source: CNUCED.2008. Manuel de Statistiques de la CNUCED.

Par rapport à la construction effective d'un marché régional, les avancées sont très faibles. Les pays de la CEEAC ont adopté la création d'une zone d'échange préférentielle (ZEP) devant servir d'étape vers l'établissement d'une zone de libre échange. La ZEP devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004. La zone de

libre échange CEEAC devait être fonctionnelle au 31 décembre 2007 et l'élimination des tarifs douaniers entre les pays se faire suivant un échéancier progressif en harmonie avec le programme de libéralisation à convenir dans l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. La zone de libre échange était appelée à évoluer vers une union douanière à l'échéance de 2008. À ce jour, la mise en œuvre de ce programme s'est heurtée à de nombreuses contraintes y compris des conflits armés au sein des pays, une faible volonté politique, l'absence de leadership, etc.

Il y a donc un retard dans la création de la Zone de libre-échange dans la sous-région. En fait, la zone de libre échange a pour objectifs de libéraliser les échanges des marchandises originaires des États membres, assurer la libre circulation des personnes dans l'espace CEEAC. Une telle initiative s'inscrit dans la démarche de l'Union africaine à laquelle tous les États membres ont souscrit. Selon l'Union africaine, la zone de libre-échange devait être opérationnelle aux niveaux: i) régional en 2012, ii) interrégional en 2014 pour converger vers une zone de libre-échange continentale en 2017.

On observe également un retard dans l'application des textes communautaires sur la zone de libre-échange par les États membres. Ce retard est dû à de nombreuses pesanteurs, à savoir i) la non transposition des textes communautaires dans le cadre législatif interne des États membres, ii) la pérennisation des réglementations nationales au détriment des normes communautaires, iii) la non appropriation des instruments et outils de la zone de libre échange par les différents acteurs (administrations, opérateurs économiques, organisations intermédiaires). Aussi, les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC ont-ils décidé, lors de leur 15<sup>es</sup> session ordinaire les 15 et 16 janvier 2012 à Ndjamena que le 1er juillet 2012 marquerait le démarrage de la mise en œuvre de la zone de libre échange de la communauté pour la rendre effective en 2014.

La CEMAC a enregistré des avancées importantes. Les six pays de cet espace ont adopté le tarif extérieur commun (TEC), diversement appliqué. Pourtant, la libre circulation des marchandises se heurte à de nombreuses contraintes dont les tracasseries administratives et douanières aux frontières, le faible niveau de formation et d'information des agents des services publics par rapport aux dispositions communautaires à appliquer; ce qui entraîne une application divergente des directives communautaires.

En définitive, le développement du commerce intra régional en Afrique centrale passe entre autres par la réorientation de la production en vue de répondre aux besoins du marché intérieur, la rationalisation des différents processus d'intégration existants, le développement des infrastructures de communication (route, rail, mer, air) pour accroître les facilités de circulation et de transaction, le renforcement des capacités des personnels des services des douanes dans les différents pays, l'encadrement du commerce informel qui est très dynamique dans et entre les pays de la région, etc.

La CEA a mené plusieurs travaux sur l'état de l'intégration régionale en Afrique. Les résultats de ces travaux devraient inspirer les pays de l'Afrique centrale. Dans son rapport de 2012 sur l'état de l'intégration régionale en Afrique, intitulé Vers une zone de libre échange continentale, la CEA relève que le développement du commerce intra régional en Afrique passe par:

- **La libéralisation effective du commerce des marchandises entre les États membre au sein des unions douanières** à travers la mise en place des règles appropriées, l'identification claire des produits considérés comme sensibles pour les pays de la région, la mise en place des dispositifs de coopération douanière et de facilitation des échanges;
- **La garantie d'une protection commerciale contre les pratiques commerciales déloyales** par des mesures commerciales correctives, les droits de propriété intellectuelle, les barrières techniques (normes, système de métrologie, évaluation de la conformité, et accréditation), les mesures sanitaires et phytosanitaires, le développement des infrastructures (transport, communication et énergie) pour la mise en place des corridors;
- **La libéralisation effective du commerce des services entre les pays de la région** passe par la mise en place des réglementations appropriées et d'un cadre réglementaire pour chaque

secteur de services au niveau communautaire, la réalisation des infrastructures appropriées y compris celles nécessaires pour la collecte de données sur le commerce des services;

- **L'harmonisation et la coordination des politiques commerciales;**
- **La mise en place des dispositifs communautaires de règlement des différends commerciaux.**

Enfin, dans l'optique du développement du commerce intra régional en Afrique, la Conférence des ministres du commerce de l'UA a adopté lors de sa septième session tenue du 23 octobre au 03 décembre 2011 à Accra (Ghana), un plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain et l'accélération de la création d'une zone panafricaine de libre échange. Les activités préconisées par ce plan sont pertinentes pour les pays d'Afrique centrale. Le tableau ci-après présente les sept axes de ce plan d'action et les objectifs visés.

Tableau 11

### Axes et objectifs du plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain

Axes	Objectifs
<b>Politique commerciale</b>	Accélérer le renforcement du commerce intra-africain
<b>Facilitation du commerce</b>	Réduire de 50% le temps de transport des marchandises d'un point A à un point B Accélérer la circulation des biens à travers les corridors de commerce existants
<b>Capacités de production</b>	Mise en place de chaînes de valeurs régionales et continentales qui soient complémentaires, en vue d'augmenter la production locale et le commerce des marchandises produites en Afrique
<b>Infrastructures liées au commerce</b>	Élaborer des mécanismes juridiques, financiers et d'autres mécanismes innovants pour les projets relatifs au développement des infrastructures qui desservent plusieurs pays Prendre en compte la déclaration sur le développement des transports et des infrastructures énergétiques en Afrique
<b>Financement du commerce</b>	Développer et renforcer les institutions et mécanismes financiers africains en vue de promouvoir le commerce et l'investissement intra-africains
<b>Informations commerciales</b>	Comblent les lacunes en matière d'informations en vue de créer davantage de débouchés commerciaux au niveau intra-africain
<b>Intégration des marchés des facteurs</b>	Accroître la mobilité intra régionale de la main-d'œuvre grâce à l'harmonisation du travail, des affaires et des lois sur les investissements.

Source: UA, novembre 2011

Pour sa part, l'OCDE a fait une étude sur la place de l'Afrique dans le commerce international, relevé les difficultés auxquelles le continent fait face et préconisé les actions à entreprendre pour le développement du commerce intra régional (voir tableau ci-après).

Tableau 12

**Difficultés du développement du commerce intra régional en Afrique centrale et actions préconisées.**

Questions clés	Difficultés	Actions préconisées
<b>Renforcer les capacités d'élaboration et de conduite des politiques liées au commerce</b>	La coordination entre les politiques commerciales et les politiques de développement/de l'offre est insuffisante	Intégrer les objectifs commerciaux dans les politiques économiques, industrielles et agricoles Développer des mesures de promotion de l'investissement et de soutien au secteur privé Renforcer la coordination interministérielle autour des objectifs de commerce et d'investissement
	L'aide au commerce n'a pas été déboursée assez rapidement et ne s'est pas suffisamment concentrée sur les contraintes de l'offre	Accélérer le rythme des déboursements Cibler le soutien à l'offre
	Les procédures douanières et de passage aux frontières sont lourdes	Simplifier les procédures d'exportation, de passage en douane et aux frontières
	La faible diversification des exportations traduit les contraintes de l'offre africaine	Améliorer les réglementations et les politiques économiques, développer les infrastructures et les marchés financiers
<b>Développer le commerce intra régional</b>	Les barrières tarifaires et les autres obstacles au développement du commerce intra régional – barrages, politiques fiscales divergentes, infrastructures, corruption, procédures douanières –sont encore nombreux	Réduire les tarifs et les obstacles non tarifaires aux niveaux central et local – notamment grâce au développement des infrastructures et de la coopération transfrontalière (patrouilles communes, facilitation du commerce)
	Les politiques économiques ne sont pas assez harmonisées au niveau régional	Accroître la coordination régionale des politiques fiscales, monétaires et tarifaires
	Les accords régionaux avec d'autres blocs commerciaux ne sont pas assez ancrés dans les initiatives d'intégration économique régionale	Utiliser les ACR pour stimuler la croissance et le développement des exportations Intégrer les accords avec d'autres blocs commerciaux dans les stratégies régionales de croissance et d'investissement
	Les pouvoirs publics paraissent parfois en retard sur les dynamiques d'intégration des opérateurs économiques	Accélérer l'édification des infrastructures de marché– physiques, communicationnelles, juridiques – au niveau régional
	Les projets régionaux butent sur de nombreuses difficultés comme le manque d'harmonisation du cadre juridique ou la faiblesse des capacités La coordination des ressources et la préparation des projets en amont semblent insuffisantes	Intégrer les facilités pour la préparation des projets en amont; Renforcer les structures de coordination des interventions et d'identification des problèmes; Renforcer le rôle et les capacités des CER en matière d'animation des projets régionaux

Source: [www.oecd.org/fr/forumpartenariatafrique/.../39759637.pdf](http://www.oecd.org/fr/forumpartenariatafrique/.../39759637.pdf) (consulté le 20 mars 2013)

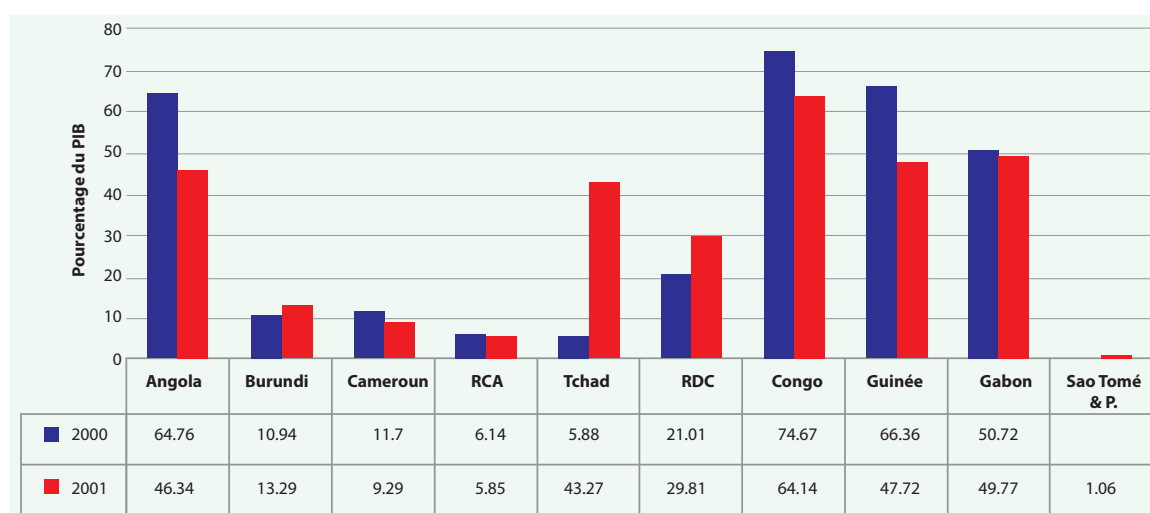
### 2.1.3 Une économie verte inclusive pleine de promesses

Le concept d'économie verte inclusive nouvellement apparu dans le discours politique international est considéré comme une option susceptible de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable (voir encadré). Il a d'ailleurs été l'un des deux thèmes de la conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

Au regard de l'important potentiel en ressources naturelles de l'Afrique, la promotion de l'économie verte inclusive représente un véritable enjeu. Selon les données de la Banque mondiale, les ressources naturelles ont contribué en 2010 à 64,1% du PIB de la République du Congo, 49,7% au Gabon, 47,7% en Guinée équatoriale, 46,3% en Angola, 43,2% au Tchad, 29,3% en République démocratique du Congo.

#### Graphique 7

#### Contribution totale des ressources naturelles au PIB des États membres de la CEEAC (% du PIB)



Source: Banque Mondiale. 2012. Indicateurs de développement dans le monde

Bien que les États hésitent à s'engager véritablement dans les processus en vue de la transformation des économies de la sous-région en économies vertes, des initiatives sont en cours au plan régional. Plusieurs séminaires, ateliers et fora ont été organisés, notamment les trois éditions du forum international sur l'économie verte à Pointe Noire, dont l'institutionnalisation a été adoptée par les ministres de la CEEAC. D'autre part, on peut signaler la mise en place au niveau de la CEEAC du Programme d'appui au développement de l'économie verte en Afrique centrale (PADEVAC) dont l'objet est d'améliorer la valorisation des potentiels en économie verte. Il prévoit un dispositif financier appelé le Fonds vert pour l'économie verte<sup>1</sup>. Le PADEVAC et le Fonds vert ont été adoptés par les ministres de la CEEAC dans la déclaration de Brazzaville le 16 mai 2012.

Selon Tabuna et Mukongo (2011), les principaux leviers de l'économie verte inclusive en Afrique centrale sont: l'exploitation durable du bois d'œuvre, l'exploitation durable d'autres produits forestiers ligneux et non ligneux, l'agroforesterie et le reboisement, l'écotourisme et l'économie des aires protégées, la valorisation des déchets et assainissement, les énergies alternatives, etc.

Selon les résultats d'une enquête intitulée **l'économie verte en Afrique centrale: le point de vue des opérateurs économiques et des chambres consulaires**, menée par la Conférence permanente des chambres consulaires d'Afrique francophone (CPCCAF) entre juin et août 2012, 95% des enquêtés reconnaissent que l'économie verte peut être une réelle opportunité de développement dans la mesure où

<sup>1</sup> Géré conjointement par la CEEAC et la BDEAC (Banque de développement des États de l'Afrique centrale), il apportera un soutien logistique et aidera à financer les initiatives des porteurs de projets «verts», en leur permettant d'accéder à des fonds spécifiques, probablement sous forme de prêts.

elle permet de créer de la richesse à travers une meilleure efficacité des ressources, la création de nouveaux marchés et l'extension des parts de marchés existantes.

Selon la même enquête, les secteurs de l'économie verte qui représenteraient un enjeu majeur pour les économies d'Afrique centrale sont par ordre de priorité: les énergies et technologies propres, l'urbanisme et la construction durables, le reboisement et l'agroforesterie, l'eau et l'assainissement, la valorisation des produits forestiers non ligneux, l'écotourisme, la valorisation des ressources génétiques et biologiques, la valorisation des déchets, l'économie du carbone et l'économie des changements climatiques. Interrogés sur les types de financement qui leur paraissent les plus propices à stimuler le développement de l'économie verte, les répondants plébiscitent les subventions vertes, viennent ensuite les microcrédits et les exonérations fiscales.

Enfin, les facteurs qui, selon cette enquête, peuvent favoriser le développement de l'économie verte sont par ordre d'importance: la réglementation nationale, la culture et le savoir-faire, la réglementation internationale, la concurrence internationale, l'augmentation du prix des matières premières, l'augmentation des charges fiscales et sociales, les coûts de logistique, la certitude du potentiel économique de l'économie verte, les habitudes de consommation, la préférence environnementale des ONG, la préférence environnementale des investisseurs en capital.

Il est maintenant admis qu'une politique volontariste aux échelons national et sous-régional est d'une importance cardinale pour la transition vers une économie verte inclusive en projetant cette économie comme une vision d'avenir et en intéressant le secteur privé et l'ensemble de la société à sa réalisation.

La création d'emplois verts devrait être considérée comme un objectif important dans le plan de transition de l'économie des États de la sous-région vers un nouveau schéma de croissance fondé sur une utilisation efficiente des ressources et de faibles émissions de carbone. Une étude sur la création des emplois verts devrait être conduite pour identifier comment l'économie verte inclusive peut influencer sur la création d'emplois, et notamment i) la création de nouveaux emplois, par exemple dans le domaine de la fabrication de dispositifs anti pollution et dans des services de consultants en environnement; ii) la substitution d'emplois, par exemple dans le domaine de l'énergie renouvelable en remplacement de ceux existant dans le domaine des combustibles fossiles; iii) la suppression de certains emplois sans remplacement direct, comme lorsque des matériaux de conditionnement sont déconseillés ou interdits et que leur production est suspendue; iv) la réorientation et la requalification de nombreux emplois existants, notamment dans la construction.<sup>2</sup>

Comment envisager la transformation de secteurs «bruns» de l'économie (énergie, pétrole et autres industries extractives, industries chimiques et industrie automobile) en secteurs «verts» et développer de nouveaux secteurs ayant peu d'impact sur l'environnement tout en offrant de gros avantages sociaux, notamment certains services. Les secteurs considérés comme ayant le plus fort impact étaient les suivants: énergie, agriculture, transports et logement.

### 2.1.4 L'agriculture durable pour la sécurité et la souveraineté alimentaires

Le Rapport sur le développement humain en Afrique (2012) relève les problèmes persistants et les menaces émergentes en matière de sécurité alimentaire. Pour les rédacteurs du rapport, les politiques erronées, la faiblesse des institutions et la défaillance des marchés sont à la base de l'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Leur influence est notamment palpable au niveau des ménages et des communautés, au sein desquels les personnes vulnérables (agriculteurs de subsistance, pauvres sans terre et un grand nombre de femmes et d'enfants) sont victimes des rapports de force inégaux et sombrent dans un cercle vicieux mêlant dénuement, insécurité alimentaire et faible développement humain.

<sup>2</sup> Rapport de synthèse sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'objectif et des thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Pendant des décennies, les gouvernements nationaux et les institutions internationales ont négligé le développement agricole et rural de l'Afrique subsaharienne. Leurs politiques ont engendré, entre autres conséquences préjudiciables, des plans d'industrialisation postcoloniaux inefficaces qui ont englouti les ressources du développement et relégué l'agriculture à une priorité de deuxième rang ne comptant que sur une modeste phytotechnie localisée et adaptée aux agriculteurs pauvres. Elles ont également donné lieu à des programmes d'ajustement structurel, censés combler les déficits et relancer la croissance, mais qui ont en fait largement accentué les lacunes du développement humain, particulièrement parmi les pauvres et les autres personnes vulnérables.

Enfin, elles ont entraîné une distribution inégale du revenu national et de l'aide étrangère qui n'ont bénéficié ni à l'agriculture ni à la nutrition. Malgré certaines améliorations constatées à partir du milieu des années 1990, de nombreux gouvernements africains continuent de faire peser des impôts arbitraires élevés sur les marchés agricoles nationaux tout en accordant des incitations et un soutien stratégique à d'autres secteurs.

Par ailleurs, de nombreux pays développés subventionnent généreusement leur agriculture, alors qu'elle n'est plus depuis longtemps un facteur de développement. Les agriculteurs africains, marginalisés par les politiques défavorables et étouffés par des marchés inéquitables, peinent à faire face à ces obstacles de taille.

L'agriculture est un secteur clé pour la promotion d'une croissance durable en Afrique centrale, ainsi que pour la réduction de la pauvreté et de la faim. Cela signifie qu'à défaut de changements structurels significatifs des économies des pays de la région, la résolution des défis que pose une croissance économique durable exige une transformation profonde du secteur agricole (CEA. 2012: 42).

### Potentiel et performances

L'Afrique centrale dispose d'importants potentiels agricoles. La configuration agro écologique de la région est favorable à la production d'une large variété de produits. De vastes étendues de terre agricoles sont encore inexploitées. Sur 6,7 millions de km<sup>2</sup> de superficie de terres 1,6 million de km<sup>2</sup> sont des terres cultivables et 3,75% seulement sont exploitées.

Tableau 13

#### (CEEAC). 2007 Répartition des terres agricoles en Afrique centrale

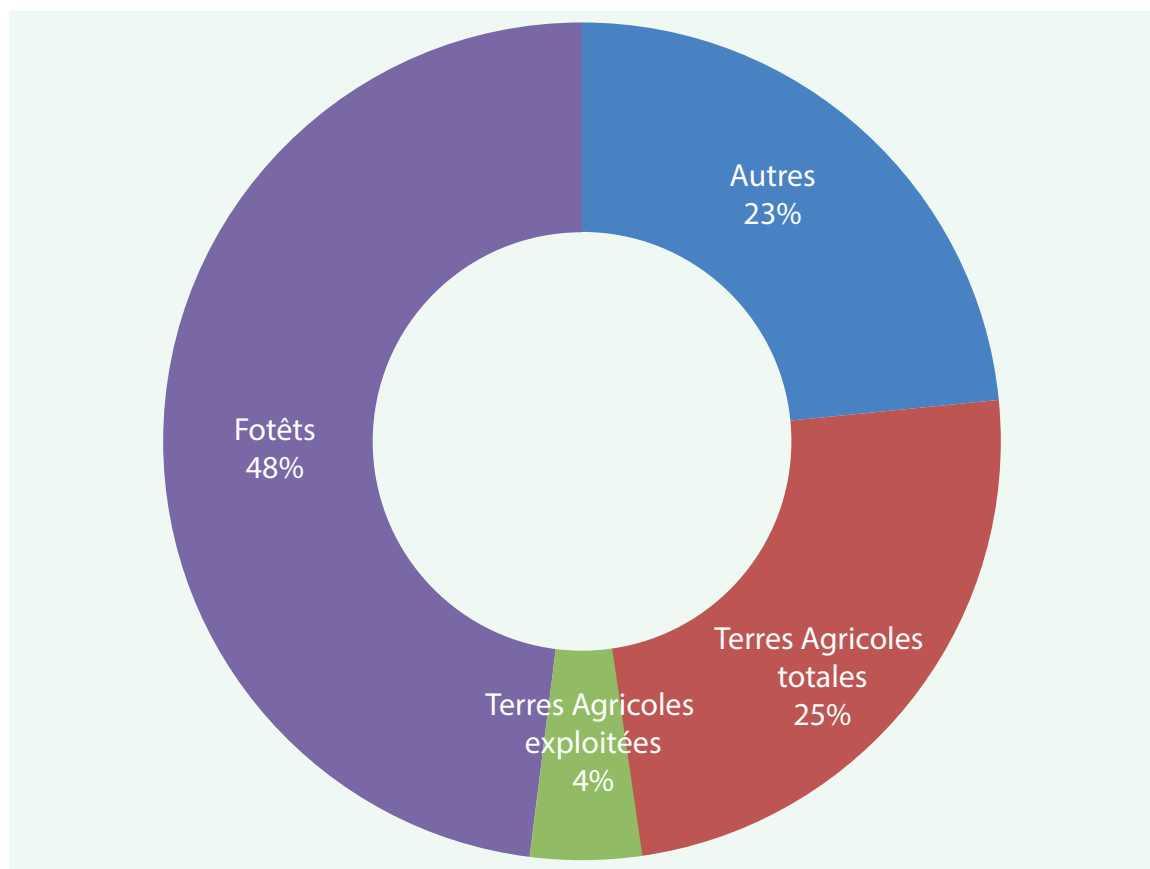
Pays	Terres agricoles (km <sup>2</sup> )	Terres Arables (% du total)	Terres Arables (km <sup>2</sup> )	Couverture forestière (% du total)	Couverture forestière (km)	Terres (km <sup>2</sup> )	Superficie totale (km)
Angola	576,900	2,73	34,000	47,11	587,296	1,246,700	1,246,700
Cameroun	91,630	12,61	59,630	43,06	203,560	472,710	475,440
RCA	52,100	3,10	19,300	36,38	226,650	622,980	622,980
Tchad	493,300	3,34	42,000	9,28	116,834	1,259,200	1,284,000
RDC	224,500	2,96	67,000	68,26	1,547,578	2,267,050	2,344,860
Congo, Rép.	105,420	1,43	4,900	65,70	224,350	341,500	342,000
Guinée Eq.	3,100	4,67	1,310	58,81	16,496	28,050	28,050
Gabon	51,400	1,26	3,250	85,38	220,000	257,670	267,670
Burundi	21,900	35,05	9,000	6,84	1,756	25,680	27,830
Sao-Tomé P.	550	9,38	90	28,13	270	960	960
CEEAC	1,620,800	3,69%	240,480	48,21%	3,144,790	6,522,500	6,640,490
Afrique Subsaharienne	10,530,460	8,48	2,003,100	28,48	6,725,433	23,613,041	24,269,811
Afrique	1,550,100	7,59	2,230,820	23,16	6,804,285	29,374,611	30,045,901

Source: Banque Mondiale. 2012. Indicateurs de développement dans le monde



## Graphique 8

### Répartition des terres au sein de la CEEAC en 2007



Source : Banque Mondiale. 2012. Indicateurs de développement dans le monde

En dépit de ce potentiel, les performances des pays de la sous-région en matière de production agricole restent faibles.

L'agriculture contribue faiblement au PIB des pays de la région alors même qu'elle est la principale activité des populations rurales qui représentent 61 % de la population totale de la sous-région. La production agricole est insuffisante pour couvrir les besoins alimentaires des populations de la sous-région. Pour combler ce gouffre, les pays ont recours aux importations alimentaires pour nourrir les populations.

L'agriculture contribue de manière significative à la création de l'emploi dans les pays de la sous-région, bien que les emplois agricoles soient majoritairement des emplois précaires ou mal rémunérés. Les exploitations sont généralement des exploitations familiales de subsistance, avec de très faibles superficies et des rendements très en dessous de la moyenne mondiale. Les exportations agricoles des pays de la sous-région sont très peu diversifiées et se concentrent sur quelques produits à l'état primaire, non transformés et donc à faible valeur ajoutée (fèves de cacao, fibres de coton, café, bananes, caoutchouc naturel). Les importations concernent surtout le riz blanchi, la viande de volaille, le blé et la farine de blé, l'huile de palme. La balance commerciale est fortement déficitaire, 4 557 millions de dollars des États-Unis d'importations contre 1 195 millions de dollars des États-Unis d'exportations en 2011 (GADDAS Walid, 2012).

#### **Les actions menées**

En Afrique centrale, des initiatives sont en cours allant dans le sens de la promotion d'une agriculture durable. Dans la plupart des pays, les programmes et les plans de développement du secteur agricole sont conçus sans la prise en compte du nécessaire équilibre entre les trois dimensions économique, social et environnemental du développement. Toutefois, quelques exceptions existent. Au Cameroun par exemple, le plan de développement de l'agriculture s'inscrit dans la stratégie de développement du secteur rural qui

regroupe l'agriculture, les pêches et les industries animales, l'environnement, la protection de la faune et de la flore.

Des efforts de coordination des actions sont entrepris entre les niveaux national et régional, même s'il faut observer la faiblesse des résultats obtenus dans ce sens. Entre autres actions entreprises, on peut citer l'élaboration d'une politique agricole commune de la CEEAC (PAC/CEEAC). Le Principe de la PAC/CEEAC a été adopté par la décision n° 12/CEEAC/CCEG/04, du 27 janvier 2004, et le processus d'élaboration a été engagé en 2008. Dans sa version finale, la PAC devrait avoir quatre composantes majeures: i) les stratégies agricoles nationales; ii) le programme régional de sécurité alimentaire; iii) les piliers thématiques du PDDAA et iv) les initiatives régionales nées de la flambée des prix des produits alimentaires de 2008(FRSDA notamment).

Concernant les stratégies agricoles nationales, durant la période 2009-2010, les stratégies nationales de six États membres (Cameroun, Congo, Centrafrique, Burundi, Tchad et Gabon) ont été validées dans le cadre d'ateliers nationaux. La consolidation des dix documents nationaux devrait aboutir à l'avant-projet de PAC/Afrique centrale, au regard des stratégies sous-régionales initiées par la CEMAC et la Communauté économique des pays des grands lacs, et de l'avis formel de la Plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (PROPAC).

La CEMAC a adopté depuis 2004 un document de stratégie agricole commune. Les activités de la stratégie accordent la priorité aux actions visant une amélioration significative, durable et largement répartie de la productivité agricole, accompagnée d'une diminution de coûts de production et de transaction, deux conditions indispensables pour la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Cette programmation des activités de la stratégie agricole commune distingue les actions envisageables au niveau régional de celles pour lesquelles les États seraient les plus efficaces dans leur réalisation. Le but ultime de ces efforts est de promouvoir une croissance agricole forte, largement répartie et durable (CEMAC, 2004). En termes d'application, ladite stratégie se heurte à de nombreuses contraintes qui plombent les résultats.

Par rapport au Programme régional de sécurité alimentaire, un exercice d'actualisation et de fusion des PRSA/CEEAC et CEMAC est entamé depuis octobre 2008 et devrait aboutir à court terme à l'adoption d'un PRSA Afrique centrale. Pour mémoire, ses objectifs sont de: i) nourrir les populations de la région dans un contexte d'urbanisation accélérée; ii) accroître la productivité et la production agricoles; iii) stabiliser les marchés intérieurs et iv) garantir la sécurité des approvisionnements.

Par rapport aux piliers thématiques du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique(PDDAA) en Afrique centrale, plusieurs actions ont été initiées, mais les progrès sont lents. Les feuilles de route de la République centrafricaine et du Congo ont été adoptées respectivement en mars et juillet 2010. Celles du Burundi et de la République démocratique du Congo avaient déjà été adoptées en 2009 dans le cadre du COMESA.

En guise de rappel, l'UA a adopté depuis 2003 dans le cadre du NEPAD un plan de développement de l'agriculture intitulé Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). L'objectif du PDDAA est d'éliminer la faim et de réduire la pauvreté grâce à l'agriculture. À cet effet, les gouvernements africains ont convenu d'augmenter leurs investissements publics dans l'agriculture d'un montant minimal correspondant à 10 pour cent de leurs budgets nationaux et de relever d'au moins 6 pour cent leur productivité agricole. Ces actions devraient être mises en œuvre par l'intermédiaire des fonctions stratégiques, des communautés économiques régionales, des tables rondes nationales et des quatre piliers fondamentaux du PDDAA.

Les quatre piliers du PDDAA sont: i) étendre les superficies exploitées en gestion durable des terres, ii) améliorer les infrastructures rurales et les capacités d'accès aux marchés, iii) augmenter l'approvisionnement alimentaire et réduire la faim, iv) recherche agricole, diffusion et adoption des technologies.

Enfin, en ce qui concerne les initiatives régionales nées de la crise des prix des produits alimentaires de 2008, la plupart des pays de la sous-région ont pris des mesures allant dans le sens de la réduction des droits de douane et des taxes sur les importations de produits alimentaires. Très peu d'initiatives structurantes visant à développer la production locales ont été enregistrées. Par conséquent, les prix des produits alimentaires de base dans les pays de la sous-région n'ont pas cessé d'augmenter depuis 2008.

### **Les défis et contraintes**

La réalisation des objectifs de développement durables dans le secteur agricole se heurte à de nombreuses contraintes dans la sous-région, notamment le faible engagement politique des décideurs à tous les niveaux, une quasi absence de communication et d'information sur le PDDAA, et une insuffisante appropriation et intégration du PDDAA dans les budgets nationaux.

## **2.1.5 Déficiences chroniques en infrastructures**

Les infrastructures constituent des leviers essentiels du développement économique, de la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations. Les secteurs suivants sont prioritaires pour la sous-région: l'énergie, les transports et les voies de communication (routes, chemins de fer, ports et aéroports, etc.), les technologies de l'information et de la communication, l'eau et l'assainissement, les infrastructures d'irrigation, etc. Les infrastructures sont également considérées comme de puissants vecteurs d'intégration régionale.

### **Vue d'ensemble**

On observe dans la sous-région CEEAC une insuffisance marquée des infrastructures de transport, de distribution d'eau et d'électricité, d'assainissement, de santé, pour ne citer que celles-là. L'importance des infrastructures pour le développement économique et social n'est plus à démontrer. Elle est mise en exergue dans l'efficacité des systèmes de production de biens et services, publics et privés, ainsi que dans les conditions de vie des populations.

Les déficiences en infrastructures du continent africain sont criards et se ressentent dans tous les domaines: énergie, eau, transports, assainissement, santé, etc. Les besoins en infrastructures dans ces domaines peuvent être chiffrés, à 93 milliards de dollars des États-Unis par an répartis comme suit: 44% pour l'énergie, 23% pour l'eau et l'assainissement, 20% pour le transport, 10% pour les TIC et 3% pour l'irrigation (Consortium pour les infrastructures en Afrique, 2010).

Les 48 pays d'Afrique subsaharienne (800 millions d'habitants) génèrent plus ou moins la même quantité d'électricité que l'Espagne (45 millions d'habitants) (Banque mondiale, 2010).

L'insuffisance des infrastructures sociales et économiques limite considérablement la progression des pays d'Afrique centrale à améliorer substantiellement les conditions de vie des populations d'une part et d'être compétitifs dans les échanges économiques de l'autre. Dans le domaine des transports, le déficit infrastructurel est manifeste. Moins de 10% des routes en Afrique centrale sont bitumées. Les capitales politiques (non insulaires) et la plupart des zones de production agricole sont inaccessibles parce que non reliées ni par le réseau ferroviaire ni par le réseau routier.

Au niveau national, la priorité accordée aux infrastructures de base est manifeste dans les documents de lutte contre la pauvreté. Cependant, peu de pays ont développé des stratégies nationales dans les différents domaines (transport, eau, NTIC, énergie).

Il convient donc que les gouvernants au sein de la CEEAC persévèrent dans la dynamique concertée de renforcement des infrastructures, car celles-ci ont un impact décisif non seulement sur les États membres individuellement mais aussi collectivement. En réalité le défi du renforcement des infrastructures est à la hauteur des enjeux qui s'y réfèrent. L'accroissement de la masse infrastructurelle et la disponibilité

des services de soutien constituent un axe important de toute politique orientée vers un développement durable de la zone.

### Potentiel énergétique

Selon le Rapport IRENA (2013), l'Afrique possède le potentiel et la capacité pour faire des énergies renouvelables, le principal moteur de la croissance, de façon compétitive, par rapport à d'autres solutions, avec à la clé des économies d'échelle et des avantages considérables en termes de développement équitable, de création de valeur à l'échelle locale, de sécurité énergétique et de viabilité environnementale. Le potentiel est immense aussi bien pour l'énergie solaire photovoltaïque, l'énergie solaire thermique, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique et la biomasse pour la production d'électricité.

### Hydroélectricité

Le Document de politique régionale de l'eau en Afrique centrale reconnaît que l'accélération du développement en Afrique centrale est étroitement liée à l'amélioration et l'augmentation des capacités de production de l'énergie propre et sûre. Dans ce domaine, l'Afrique est sérieusement en retard. Avec 13% de la population mondiale et produisant 7% de son énergie commerciale, elle ne compte que pour 2% du PNB mondial et 3% de la consommation d'énergie commerciale mondiale (World Energy Commission, 2001).

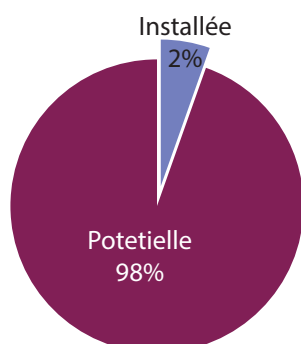
La plupart des Africains dépendent, pour la majeure partie de leur énergie, des combustibles, en particulier le bois de chauffe, mais aussi des déchets animaux et des résidus de l'agriculture et une part importante de cette énergie est utilisée pour les besoins domestiques. La situation à cet égard en Afrique centrale rejoint celle du continent. Cependant, la géographie des sources d'énergie est très favorable à l'Afrique centrale. En effet, l'Afrique dispose actuellement de capacités hydroélectriques exploitables de 1888 TWh/an dont 41% sont installés en République démocratique du Congo (774 TWh/an). Cet important potentiel n'est actuellement que très faiblement valorisé.

En matière de production de l'énergie hydroélectrique, la consommation globale de l'énergie dans les pays d'Afrique centrale est très faible alors que la région dispose d'un potentiel aménageable très important (faiblement mis en valeur)<sup>3</sup>; le taux d'utilisation du potentiel hydrographique est significatif à cet égard: L'abondance des ressources en eau tranche avec la faible exploitation du potentiel, avec les conséquences prévisibles sur le bien-être des populations.

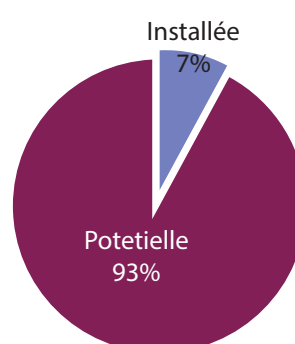
## Graphique 9

### Capacités hydroélectriques potentielles et installées

Grande Hydroélectricité (MW)



Petite Hydroélectricité (MW)

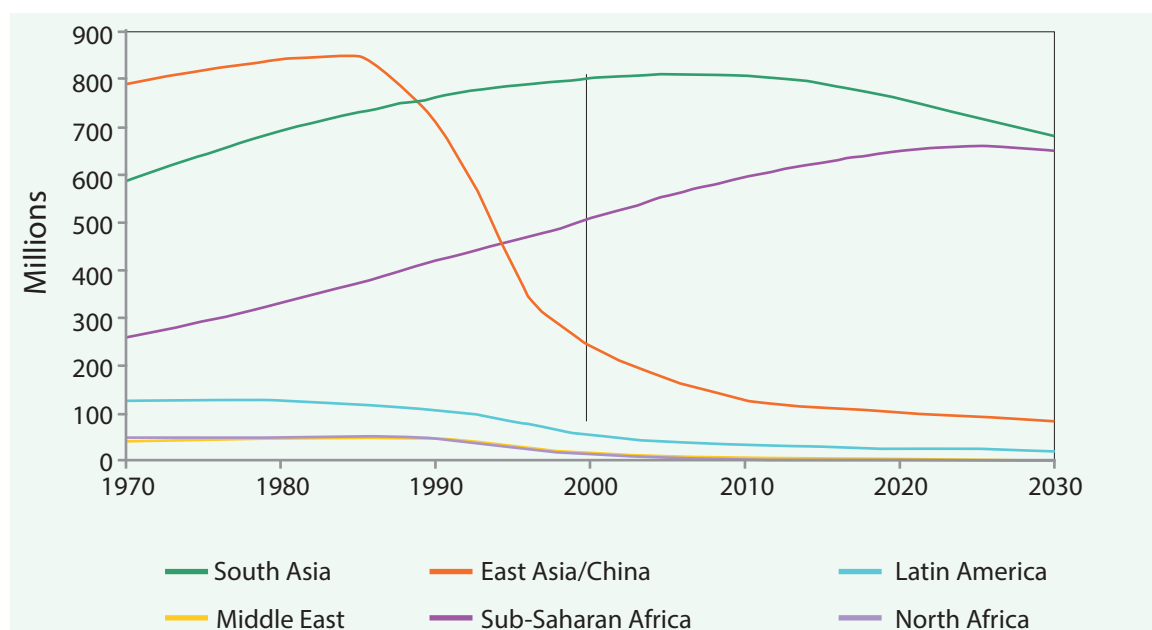


Source: Africa regional paper "Bridging Divides in Africa's Water Security: An Agenda to Implement Existing Political Commitments", mars 2009.

<sup>3</sup> Les capacités opérationnelles totales sont de l'ordre de 4000 MW alors que le potentiel total aménageable atteint 50 000 MW.

## Graphique 10

### Nombre de personnes n'ayant pas accès à l'électricité entre 1970 et 2030



Source: Agence internationale de l'énergie

La production d'énergie hydroélectrique, un des piliers du développement et de l'intégration économique de l'Afrique centrale a été freinée par plusieurs facteurs parmi lesquels:

- Les politiques nationales longtemps basées sur la recherche de l'indépendance énergétique alors que les pays, pris individuellement, n'ont pas toujours disposé de moyens financiers nécessaires pour le développement des infrastructures de production hydroélectrique;
- Les politiques de financement du développement international qui n'ont pu répondre aux demandes des pays d'Afrique centrale;
- Les pressions internationales sur les projets de construction des barrages relatives notamment à la nécessité de prendre en compte l'impact de ces ouvrages sur l'environnement. Les considérations purement «environnementalistes» ont prévalu au détriment des bénéfices économiques et financiers qu'auraient pu générer ces ouvrages;
- La situation macroéconomique des pays d'Afrique centrale, caractérisée ces dernières décennies par des crises économiques persistantes et récurrentes, obligeant ainsi les gouvernements à mettre en œuvre des programmes d'ajustement structurel et réduire ainsi leur marge de manœuvre pour le financement de grands projets de développement basés sur l'aménagement des barrages hydroélectriques;
- Les conflits armés et l'instabilité politique qui sont survenus dans la majorité des pays de la sous-région et ont créé un climat d'insécurité généralisée, élevant ainsi les risques pays, ce qui a contribué à la suspension de plusieurs initiatives en développement;
- L'absence de leadership pour la prise d'initiatives régionales de développement du secteur de l'énergie en général;
- L'absence de vision sous-régionale de valorisation du potentiel hydroélectrique<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Le Pool énergétique de l'Afrique centrale, institution spécialisée de la CEEAC pour la coopération et le développement du secteur de l'énergie en Afrique centrale n'a été créé qu'en 2002.

De manière générale, la production d'énergie dans les pays de la sous-région est insuffisante pour couvrir les besoins en électricité des ménages et de l'industrie. En tenant compte des ambitions d'industrialisation des pays de la sous-région, il est nécessaire que la production d'énergie soit accrue.

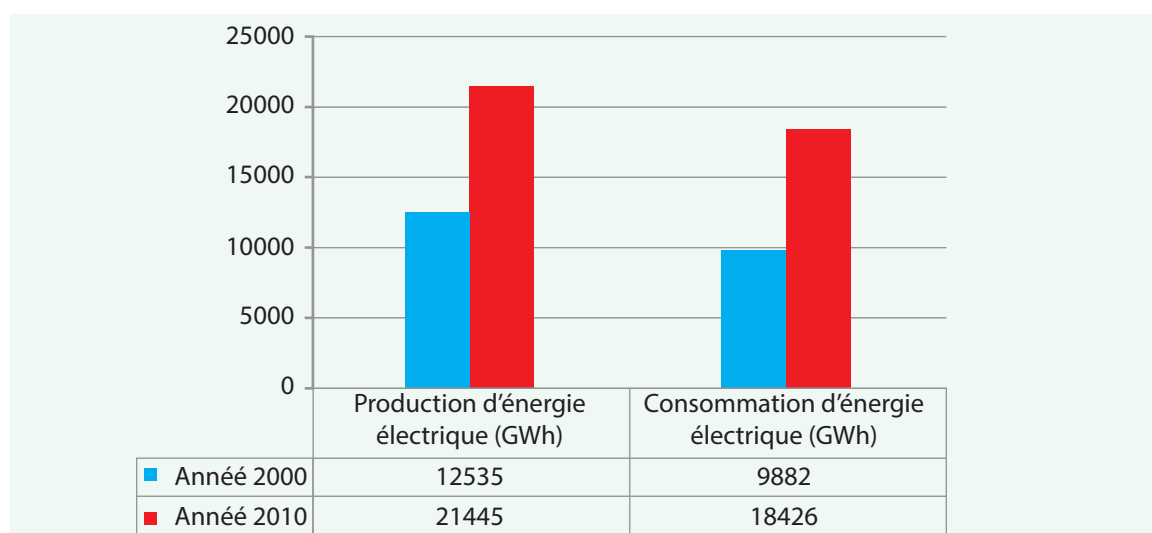
Selon les données disponibles de la Banque mondiale pour cinq pays de la sous-région (Angola, Cameroun, Congo, Gabon et République démocratique du Congo), en 2010 la balance entre la production et la consommation d'électricité était excédentaire de 3 019 GWh. Toutefois, lorsqu'on prend en considération les pertes d'énergie pendant le transport et la distribution, force est de constater que cette balance est déficitaire.

Cette situation, due à la vétusté des installations, perturbe la distribution de l'énergie. Dans tous les pays, les usagers (ménages et industries) sont soumis à des rationnements de l'énergie électrique, souvent opérés de manière anarchique, entraînant des pertes importantes pour les entreprises et les ménages au regard de l'incidence sur les coûts de production, et les destructions d'équipements.

Toutefois, on observe une prise de conscience au niveau politique de l'importance d'une augmentation considérable de la production et de la fourniture d'énergie.

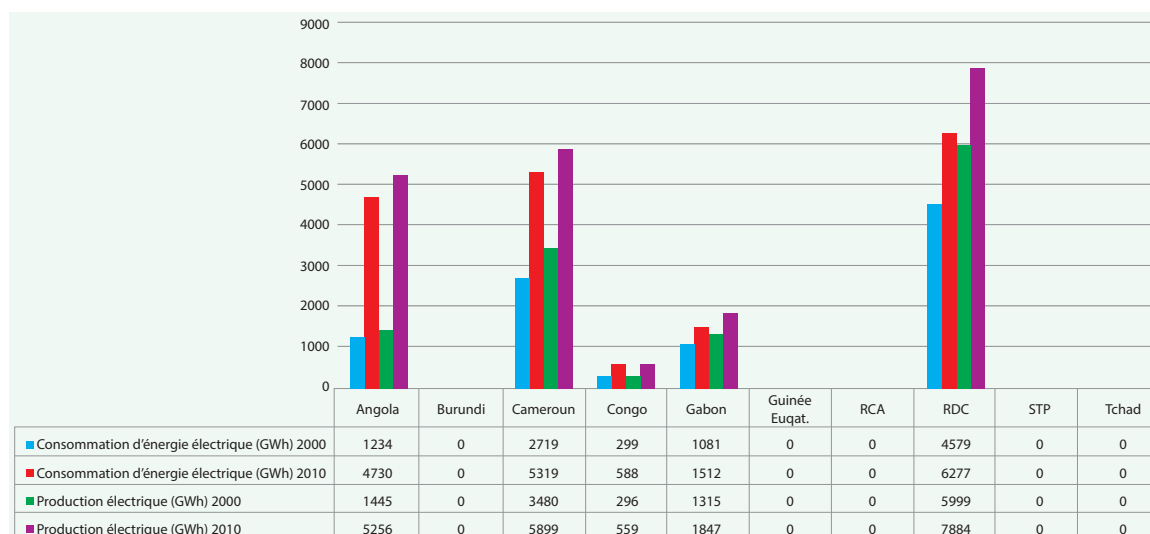
### Graphique 11

#### Production et consommation d'énergie en Afrique centrale entre 2000 et 2010 (GWh)



Source: Banque Mondiale. 2012. Indicateurs de développement dans le monde

Graphique 12

**Production et consommation d'énergie en Afrique centrale en 2000 et 2010 (GWh)**


Source: Banque Mondiale. 2012. Indicateurs de développement dans le monde

Les pertes de transmission et de distribution d'énergie électrique en pourcentage de rendement étaient supérieures à la moyenne d'Afrique subsaharienne en 2000, sauf pour la République démocratique du Congo. Mais comme l'illustrent les chiffres de 2010, des progrès ont été faits depuis dans la plupart des pays.

Tableau 14

**Pertes de transmission et de distribution d'énergie électrique (% de rendement)**

	2000	2010
<b>Angola</b>	14,60	10,01
<b>Cameroun</b>	21,87	9,83
<b>Rép. dém. du Congo</b>	2,95	10,81
<b>Congo</b>	87,50	18,14
<b>Gabon</b>	17,79	11,79
<b>Afrique subsaharienne</b>	11,21	

Source: Banque Mondiale. 2012. Indicateurs de développement dans le monde

L'analyse des sources de production d'énergie dans les pays de la sous-région montre que la majeure partie de l'électricité produite provient des barrages hydroélectriques. Au Gabon, au Congo et au Cameroun, des investissements ont été réalisés pour la diversification des sources de production de l'électricité. C'est ainsi que l'énergie électrique produite à partir du gaz naturel, représente en 2010 (respectivement) 25% (Gabon), 20,9% (Congo) et 7,1% (Cameroun). Une autre source non moins importante de production de l'électricité est le pétrole qui représente en 2010 32,7 % de la production totale en Angola, 19,7% au Cameroun, 30,8% au Gabon.

Tableau 15

**Répartition de la production d'électricité par source en Afrique centrale entre 2000 et 2010 (% de la production totale)**

	Hydroélectrique (% du total)		Gaz naturel (% du total)		Pétrole (% du total)		Pétrole, gaz et charbon (% du total)		Sources renouvelables, à l'exclusion de l'hydroélectricité (% du total)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Angola	63,1	67,3	-	-	36,9	32,7	36,9	32,7	-	-
Cameroun	98,9	72,2	-	7,1	1,1	19,7	1,1	26,8	-	1,0
Rép. Dém. du Congo	99,9	99,6	-	0,4	0,1	0,1	0,1	0,4	-	-
Rép. du Congo	99,7	76,9	-	20,9	0,3	2,1	0,3	23,1	-	-
Gabon	61,1	43,8	17,9	25,0	20,5	30,8	38,4	55,8	0,5	0,4
Afrique subsaharienne	16,7	18,6	3,7	5,4	2,3	4,0	66,1	65,2	0,3	0,5

Source: Banque Mondiale. 2012. Indicateurs de développement dans le monde

Tableau 16

**Production d'électricité par catégorie**

2004-2006=100	Production totale d'électricité (publique et privée)			Dont					
				Total production hydro			Total production thermique		
PAYS	2000	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008
Angola	1 445	3 318	3 991	918	3 109	3 842	533	209	149
Burundi	101	119	114	99	117	112	2	2	2
Cameroun	3 480	5 753	5 551	3 442	3 847	4 232	38	1 906	1 319
Rép. centrafricaine	107	160	162	84	130	132	23	30	30
Tchad	92	105	103	...	...	...	92	105	103
Congo	298	407	461	297	335	375	1	72	86
RD Congo	5 999	7 861	7 530	5 996	7 825	7 484	3	36	46
Guinée équatoriale	50	100	100	7	7	7	43	93	93
Gabon	1 315	1 844	2 040	803	801	894	512	1 043	1 146
Sao Tomé-et-Principe	26	43	34	7	10	12	19	33	22

Source: Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique. 2013. Annuaire statistique pour l'Afrique 2012

L'action de la CEEAC pour garantir une meilleure valorisation des ressources hydrauliques de la région pour la production de l'électricité se fait en accord avec les stratégies d'intervention du Pool énergétique de l'Afrique centrale à savoir:

- Améliorer les connaissances en matière de potentiel aménageable pour la production de l'énergie électrique;
- Développer des programmes de valorisation des microcentrales hydroélectriques;



- Développer des plans d'équipement cohérents et harmonieux de l'espace communautaire basés sur la construction de grands barrages et l'interconnexion des réseaux de transports des pays de la sous-région;
- Assurer une meilleure valorisation du potentiel hydroélectrique de la sous-région par le développement de projets d'interconnexion avec les autres régions<sup>5</sup>.

Les objectifs poursuivis au niveau de la CEEAC sont de i) contribuer à l'amélioration de la connaissance du potentiel hydroélectrique de l'Afrique centrale, ii) contribuer à l'amélioration de la disponibilité en énergie par la réalisation des barrages hydroélectriques. Les pays de la sous-région ont procédé à la création du Pool énergétique d'Afrique centrale dans le cadre du Programme du NEPAD en 2003. En 2006, la CEMAC a défini un plan d'action qui privilégie davantage l'hydroélectricité.

La Conférence des ministres africains de l'énergie électrique est engagée à soutenir l'exploitation intégrée du potentiel électrique du continent, par le biais d'un programme d'exploitation intégrée des ressources hydroélectriques et de raccordements, de manière à minimiser les coûts de transaction, attirer les investissements et promouvoir la sécurité énergétique.

Plusieurs projets de barrages sont notés çà et là. La mise en valeur du potentiel hydroélectrique considérable et inexploité dont dispose la sous-région vise à fournir une électricité peu coûteuse à la population qui n'a pas encore accès aux services énergétiques de base, et à améliorer la sécurité énergétique. Un des projets régionaux importants est la création de centres hydroélectriques sur le fleuve Congo et, en particulier, avec le programme du Grand Inga.

Au Cameroun par exemple, le gouvernement s'est fixé pour objectif prioritaire de disposer d'une quantité suffisante d'énergie pour la population et les activités économiques, avec une quantité d'énergie disponible pour la consommation finale passant de 1 400 000 Tep actuellement à 1 800 000 Tep en 2015 et à 2 000 000 Tep en 2017. Dans le même temps, le taux d'accès à l'électricité passerait de 49% actuellement à 55% en 2015, puis 60% en 2017.

Le faible accès à l'énergie est l'obstacle le plus important à la croissance économique. Aucun pays dans le monde n'a développé son économie sans un approvisionnement abondant en énergie. Des délestages chroniques affectent plusieurs pays d'Afrique centrale; la capacité de génération installée de 48 pays de l'Afrique subsaharienne atteint un total de 68 gigawatts, soit une capacité comparable à celle de l'Espagne et dont un quart n'est pas disponible en raison de la vétusté des centrales et du manque de maintenance. Avec un coût moyen de production de 0,18 dollar des Etats-Unis par kWh, l'électricité africaine est chère comparée au reste du monde, mais les échanges énergétiques régionaux pourraient réduire considérablement les coûts.

### ***Énergie éolienne et solaire en Afrique centrale***

Des projets de développement de l'énergie éolienne sont rares en Afrique centrale, sauf au Tchad où les mesures satellitaires indiquent que le pays est doté d'un gisement très important dans les régions du Nord (où il y a deux chaînes montagneuses), de même que dans les régions du centre et du sud. La vitesse moyenne des vents calmes varie de 2,5 m/s à 5 m/s du sud au nord.

En ce qui concerne l'énergie solaire, certains pays de la sous-région disposent d'un potentiel abondant et disponible. Il en est ainsi du Tchad et du Cameroun, surtout dans leurs parties septentrionales. Le nombre d'heures d'ensoleillement par an varie au Tchad de 2850 heures au sud à 3750 heures au nord du pays. L'intensité du rayonnement global varie en moyenne de 4,5 à 6,5 kilowatts/heure par mètre carré et par jour.

### ***Transports***

L'intégration physique de la région et l'optimisation de son marché requièrent une infrastructure de transports qui permet une bonne mobilité des personnes et des biens. Et en la matière, l'Afrique centrale

<sup>5</sup> Des études d'interconnexion avec les autres régions sont en cours de réalisation dans le cadre du plan d'action à court et moyen termes du Programme de développement des infrastructures du NEPAD.

reste très faiblement articulée, avec l'enclavement ou l'insularité de plusieurs États ou régions et un environnement contraignant constitué de forêts denses et d'un réseau hydrographique très ramifié qui renchérit les coûts des investissements.

Des liaisons inefficaces entre les différents modes de transport (aérien, routier et ferroviaire), une connectivité aérienne insuffisante et trop coûteuse aux voyageurs, des ports mal équipés, des réseaux ferroviaires obsolètes et une insuffisance de routes utilisables en toutes saisons constituent les problèmes fondamentaux auxquels est confronté le système des transports en Afrique centrale.

Sur le plan des transports, le tableau suivant témoigne du manque criard d'infrastructure de transport. La taille des routes somme toute significative est nuancée par le faible taux de bitumage, ce qui explique l'enclavement des États.

Tableau 17

### Infrastructures de transport dans les pays de l'Afrique centrale en 2010

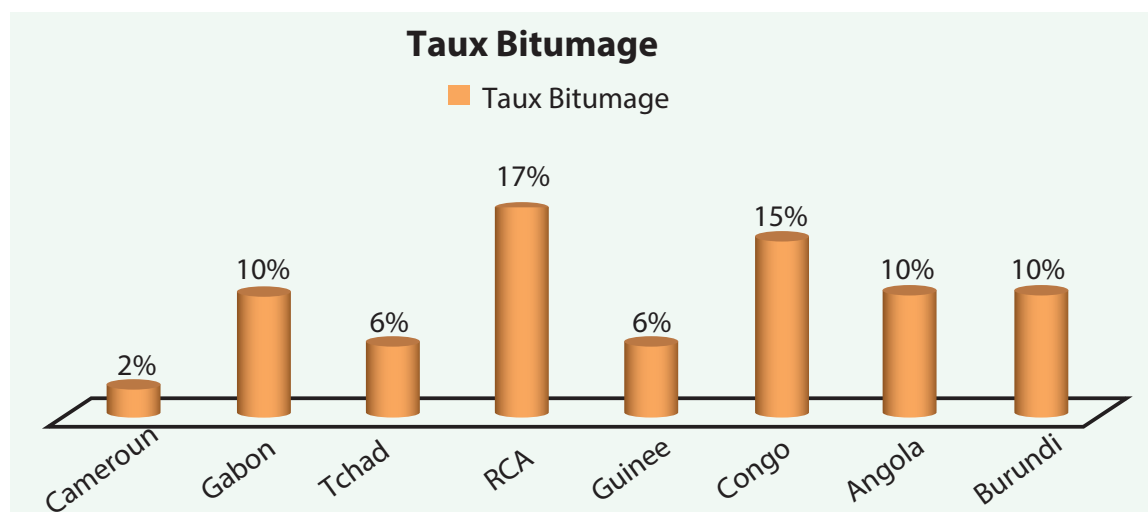
Pays	Réseau ferroviaire		Réseau routier	
	Taille (km)	Densité (pour 1000 km <sup>2</sup> )	Taille (km)	Densité (pour 1000 km <sup>2</sup> )
Cameroun	987	2,08	50 000	105,17
Gabon	649	2,42	9 170	34,26
Tchad	0	0	33 400	26,01
RCA	0	0	24 307	39,02
Guinée équ.	0	0	2 880	102,67
Congo	886	2,59	17 289	50,55
Angola	2764	2,22	51 429	41,25
Burundi	0	0	12 322	442,7
RDC	4007	1,71	153 497	65,46
Sao Tomé-et- Príncipe	0	0	320	333,33

Source: <http://fr.worldstat.info>, données de 2010

Le taux de bitumage du réseau routier pour six de ces pays est présenté dans le graphique suivant:

Graphique 13

### Taux de bitumage du réseau routier en Afrique centrale



Source: [www.indexmundi.com](http://www.indexmundi.com)

Le désenclavement de l'hinterland en Afrique centrale est absolument nécessaire dans la perspective du renforcement des échanges commerciaux à l'intérieur des pays, à l'intérieur de la sous-région et hors de la sous-région.

Face à l'insuffisance des infrastructures de base, les pays d'Afrique centrale ont mis en place une stratégie commune dans les domaines des transports, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), de l'énergie et de l'eau en vue de favoriser l'intégration sous-régionale. La CEEAC et la CEMAC ont défini une approche régionale pour l'élaboration d'un plan directeur consensuel de transport (PDCT-AC) en 2004, en vue de relier les zones côtières aux zones enclavées (les axes Libreville-Yaoundé, Douala-Bangui et Douala-N'Djamena sont en voie de finalisation; tandis que les axes Pointe-Noire-Brazzaville, Bangui-N'Djamena – Yaoundé-Brazzaville, Pointe-Noire-Brazzaville – Kinshasa-Bangui restent en projet). À l'intérieur des pays, les zones de production agricole ne sont pas facilement accessibles, ce qui aggrave la pauvreté en zone rurale.

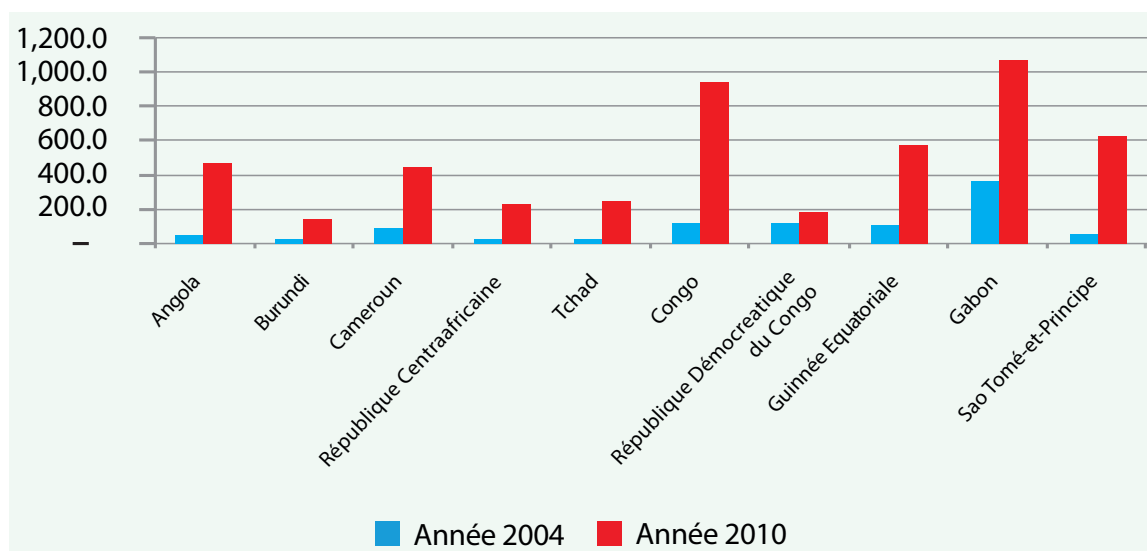
### Le secteur des TIC en plein essor

Le secteur des technologies de l'information et de la communication est en plein essor en Afrique. Le nombre d'utilisateurs de téléphones mobiles en Afrique est passé de 10 millions en 2000 à plus de 180 millions en 2007. Entre 1992 et 2005, l'investissement du secteur privé dans les infrastructures des TIC a atteint 20 milliards de dollars des États-Unis, mais les prix des services restent trop élevés. En 2007, le prix moyen des services mobiles prépayés s'élevait à 12,58 dollars des États-Unis par mois en Afrique, soit six fois plus que les 2 dollars payés au Bangladesh, en Inde et au Pakistan.

L'Afrique centrale n'échappe pas à cette description. Le nombre d'abonnés aux téléphones mobiles pour 1000 habitants est en 2010, 18 fois ce qu'il était en 2004 pour le Tchad, 15 fois pour la République centrafricaine, 10 fois pour l'Angola et le Burundi.

Graphique 14

### Évolution du nombre d'abonnés au téléphone mobile pour 1000 habitants



Source: Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique. 2013. Annuaire statistique pour l'Afrique 2012

Les abonnements aux téléphones fixe et mobile connaissent un essor considérable.

Tableau 18

### Abonnement aux téléphones fixe et mobile

Pays	Lignes téléphoniques fixes pour 1000 habitants			Abonnés au téléphone mobile pour 1000 habitants
	2 004	2 010	2 004	2 010
Angola	5,9	15,9	46,4	466,9
Burundi	3,9	3,9	14,3	137,2
Cameroun	5,8	27,5	89,2	440,7
Rép. centrafricaine	2,5	1,1	15,2	222,5
Tchad	1,4	4,6	13,0	238,3
Congo	4,0	2,4	111,3	939,6
Rép. Dem. du Congo	0,2	0,6	35,7	179,2
Guinée équ.	17,8	19,3	105,0	570,1
Gabon	28,8	20,2	364,1	1069,4
Sao Tomé-et-Principe	46,9	46,3	51,5	619,7

Source: Banque africaine de développement, Commission de L'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique. 2013. Annuaire statistique pour L'Afrique 2012

De même, le nombre d'internautes est en constante évolution, comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau 19

### Utilisateurs d'Internet, population et statistiques de Facebook pour l'Afrique centrale 2012

Pays	Population (2012 est.)	Internautes Déc.2000	Internautes 30-juin-2012	Pénétration (% Pop.)	Internet % Afrique	Facebook 31-déc-2012
Angola	20 139 765	30	2 976 657	14,8 %	1,8 %	64 546
Burundi	10 557 259	3	17 604	1,7 %	0,1 %	41,9
Cameroun	20 129 878	20	1 006 494	5,0 %	0,6 %	56 248
RCA	5 057 208	1 5	150 92	3,0 %	0,1 %	16 378
Tchad	10 975 648	1	208 537	1,9 %	0,1 %	4 312
Congo	4 366 266	500	295 132	6,8 %	0,2 %	10 764
RDC	73 599 190	500	9 154	1,2 %	0,5 %	90 302
Guinée équatoriale	685 991	500	42 024	6,1 %	0,0 %	3 298
Gabon	1 608 321	15	128 665	8,0 %	0,1 %	132
Sao Tomé-et-Principe	183 176	6,5	36 928	20,2 %	0,0 %	694
Afrique	1 073 380 925	4 514 400	167 335 676	15,6 %	100%	51 612 460

Source: internetworldstats.com Copyright 2012, © Miniwatts Marketing Group.

## 2.1.6 Recherche, technologie et innovation pour une production durable

La recherche scientifique joue un rôle prépondérant dans le développement économique et social; son importance pour le développement durable est indéniable. À ce jour, l'Afrique connaît un sérieux retard sur le plan du développement scientifique et technologique; ce qui constitue une contrainte importante pour la maîtrise des problèmes techniques complexes que posent les défis du développement durable. Le constat ainsi fait pour l'Afrique est tout aussi valable pour les pays d'Afrique centrale.

### *L'université en panne*

Le retard accusé par l'Afrique centrale en ce qui concerne les progrès scientifiques peut être imputé à une multitude de causes. Au nombre de celles-ci, les facteurs historiques, notamment ceux relatifs à la présence coloniale (Gaillard et Waast, 1988) occupent une place de choix. Aujourd'hui, le naufrage de la recherche scientifique et technique tient beaucoup plus à l'absence de véritables politiques de développement de l'université, de la recherche scientifique, de la formation technique et professionnelle de pointe.

En effet, après les progrès réalisés au lendemain des indépendances dans le domaine de la promotion de la science grâce au développement de l'université et des centres de recherche spécialisés, la situation s'est considérablement dégradée dans la quasi-totalité des pays de la sous-région depuis le milieu des années 80 à cause de la crise économique et des politiques d'ajustement structurel mises en œuvre.

La recherche fait partie des activités entrant dans le cadre des progrès de la science en Afrique centrale. C'est plutôt son mode de production qui a changé. Beaucoup plus proche du développement que de l'investigation, elle est moins tournée vers la pédagogie et se prête peu à des publications. On pourrait en résumer ainsi les principes: le métier s'exerce dans le cadre de la commande et de l'intérim (non de la carrière); l'activité se pratique en réseaux mondiaux; la demande internationale (et non plus nationale) règle les programmes de recherche; la recherche de bénéfices (plus que de savoirs) devient la maxime d'action; la régulation n'est plus assurée par les pairs, mais par le marché (Gaillard et Waast, 2002).

Au plan sous-régional, des réflexions sont en cours pour la création et le renforcement des pôles d'excellence universitaire et technologique. Au sein de la CEMAC, le processus d'harmonisation de la politique d'enseignement universitaire est en cours, avec pour objectif d'aboutir à une meilleure performance du système universitaire. À cet effet, une proposition organisant le système LMD (Licence, Master, Doctorat) au sein de l'espace communautaire a été adoptée et mise en œuvre.

### *L'absence de politiques et stratégies appropriées de recherche et d'innovation*

Le retard scientifique et technique de l'Afrique centrale est également dû à la quasi-absence des stratégies visant à mettre la recherche et l'innovation scientifique et technologique au service de la production dans une optique durable. Ceci peut s'expliquer par l'analphabétisme scientifique généralisé, les politiques de développement scientifiques clientélistes, souvent improvisées et loin des véritables préoccupations de développement de la science, le manque d'engagement des secteurs public et privé pour le développement de la science et de la technologie, la césure entre le secteur privé, les milieux socioprofessionnels et les institutions scientifiques ainsi que la fuite des cerveaux, etc. (WAGUE, 2013).

Bien qu'il soit extrêmement difficile d'obtenir des statistiques fiables sur l'état de la recherche et du développement technologique en Afrique centrale, l'observation de la situation permet de présenter une tendance grâce à plusieurs indicateurs.

Sur le plan institutionnel, le nombre d'organismes spécifiquement dédiés à la recherche reste encore limité et les domaines d'intervention de ceux qui existent ne couvrent pas les principales thématiques relatives à la croissance et au développement durable. D'autre part, les institutions existantes manquent cruellement de moyens humains, financiers et matériels pour la réalisation de leurs missions. La part du budget consacré à la recherche et à l'innovation technologique dans les pays de la sous-région reste marginale.

Par conséquent le métier de chercheur ne comporte pas de stimulants pour les jeunes générations et les résultats en termes de production (publications, inventions, innovations, etc.) restent pauvres. Sur le plan réglementaire, le statut du chercheur reste à définir de manière précise aussi bien au plan national qu'au plan sous-régional.

### *2.1.7 Un patrimoine culturel riche, mais faiblement valorisé*

L'Afrique est riche de la diversité de son patrimoine artistique et culturel, matériel et immatériel. La prise de conscience des interactions étroites entre la culture et le développement a été à la base de l'adoption de la Charte culturelle pour l'Afrique (Port Louis, 1976), de la Déclaration sur les aspects culturels du Plan d'action de Lagos (Addis-Abeba, 1985) et de la Charte pour la renaissance culturelle de l'Afrique (Nairobi/Khartoum, 2006) et du Plan d'action de Nairobi pour les industries culturelles en Afrique (2005), pour ne citer que ces instruments internationaux.

Les industries culturelles et créatives (livre, cinéma et production audiovisuelle, musique et arts du spectacle, presse et médias, arts visuels, artisanat et commerce d'antiquités, patrimoine culturel, tourisme culturel, etc.) peuvent contribuer davantage au rayonnement économique des pays de la sous-région, si les conditions structurelles de leur développement sont créées par des politiques publiques appropriées.

En 2011, l'association Culture et développement a réalisé pour le compte de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) une étude intitulée Profil culturel des pays du Sud, membres de la francophonie: un aperçu de trois pays de la CEMAC: Cameroun, République du Congo et Gabon. Dans ces trois pays, le chantier a permis de mettre en lumière des filières culturelles en construction, portées par des opérateurs culturels dynamiques en dépit d'un marché dont le développement reste limité.

#### **Des paysages artistiques très diversifiés, entre tradition et innovation**

L'étude de l'OIF a révélé la grande diversité et le dynamisme des expressions culturelles qui caractérisent la sous-région, avec une mosaïque de cultures, une multiplicité de langues, de savoir-faire et d'expressions culturelles dans des domaines aussi variés que l'audio-visuel, la littérature, la musique, la danse ou encore la sculpture. Concernant la sculpture, la variété des styles et la qualité des formes traditionnelles bénéficient d'une renommée mondiale et les produits sont très recherchés sur le marché international.

#### **Un potentiel de développement économique encore sous-exploité**

L'importance du poids économique du secteur culturel peut être cernée à travers quelques éléments: au Cameroun par exemple, le nombre d'emplois directs a été estimé à environ 4 458 et le chiffre d'affaires cumulé du secteur à environ 546,7 millions de francs CFA, compte non tenu du sous-secteur du patrimoine culturel. Au Congo, le nombre total d'emplois a été évalué à 2 625 et le chiffre d'affaires cumulé à plus de 831 millions de francs CFA, plus de 4 milliards de francs CFA si l'on inclut le budget du Festival panafricain de musique (FESPAM). Au Gabon, le nombre d'emplois a été estimé à 2 491 et le chiffre d'affaires cumulé à 2,276 milliards de francs CFA.

Derrière ces chiffres, des estimations par filières permettent d'identifier les pans les plus dynamiques des filières culturelles. Ainsi, l'industrie de la musique congolaise génère un chiffre d'affaires d'au moins 707 millions de francs CFA et celle de l'édition au Gabon génère un chiffre d'affaires d'au moins 1,3 milliard de francs CFA, essentiellement porté par l'économie de la presse qui bénéficie d'un fonds de soutien.

Appuyée sur la stratégie de communication et conçue sur le modèle nigérian de Nollywood, la filière audiovisuelle montre une réelle vitalité que ne reflètent malheureusement pas les chiffres. La filière reste également handicapée par une absence de stratégie industrielle réelle. Toutefois, ce sont les filières du patrimoine culturel et de l'artisanat, avec notamment la reproduction des antiquités, qui sont les plus économiquement actives du fait de leur importance pour le tourisme mais également pour le développement

du marché sous-régional et international. Cependant, prises dans leur ensemble, les données quantitatives et qualitatives mettent surtout en lumière la sous-exploitation du potentiel dont disposent ces pays, en dépit des avancées réalisées depuis les années 1960-1980.

En raison de la qualité des stratégies de soutien aux industries culturelles et créatives, la place de l'Afrique centrale est marginale dans les échanges internationaux de biens et services culturels et, de surcroît, présente une balance déficitaire pour ce type de commerce. Ainsi, en 2006, selon les chiffres de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), le Cameroun n'a exporté que pour un million de dollars des États-Unis de biens créatifs alors que dans le même temps, il en importait pour 52 millions de dollars.

Ces chiffres sont révélateurs de l'afflux dans ces pays de produits culturels importés du Nigéria voisin, d'Europe, d'Amérique du Nord et de plus en plus d'Asie. Produits en très grande quantité, déjà amortis sur leurs propres marchés et souvent vendus à prix réduits, les produits concernés imposent une concurrence dévastatrice aux produits culturels locaux qui, fabriqués à petite échelle, sont souvent plus onéreux. En raison du problème de compétitivité-prix mais aussi d'une insertion très faible dans les circuits internationaux de distribution, les produits culturels locaux peinent à atteindre les marchés étrangers, à l'exception, de la catégorie antiquités et artisanat.

### **Des marchés culturels encore embryonnaires**

Afin d'accroître leur part dans le commerce international des produits culturels, les pays d'Afrique centrale gagneraient à faire face, en premier lieu, au défi que constitue le développement de marchés domestiques performants, structurés autour des filières les plus actives comme celles de la musique, de l'audiovisuel et du patrimoine culturel. Le développement de ces filières est voué à s'intégrer aux stratégies visant l'essor de l'économie des services, du tourisme culturel et de l'aménagement du territoire.

À l'évidence, la question du pouvoir d'achat des populations demeure un paramètre important, dans la mesure où les dépenses culturelles occupent une place marginale dans les dépenses de la plupart des ménages. De surcroît, du fait du rapport qualité/prix, une part importante de ces modestes dépenses part dans l'achat de biens culturels produits à l'étranger au détriment de la production locale. Cependant, ce problème apparaît moins prégnant qu'en Afrique de l'Ouest compte tenu du niveau plus élevé du pouvoir d'achat moyen, rendant possible une consommation relativement plus importante de produits culturels musicaux et audiovisuels en particulier.

Le marché du livre illustre bien l'enjeu de la compétitivité-prix pour les productions locales, dans la mesure où sa structuration est fortement influencée par la lourdeur des coûts qui pèsent sur les éditeurs. L'impression et la fabrication des ouvrages requièrent l'importation de tous les intrants – papier et encre – à des tarifs élevés que viennent alourdir les droits de douanes élevés et autres taxes qui leur sont appliqués. De ce fait, il revient moins cher à un éditeur local d'imprimer ces ouvrages en Europe. Quoiqu'il en soit, ces coûts élevés de production, associés à la difficulté à réaliser des économies d'échelle contraignent les éditeurs à vendre leurs ouvrages à des tarifs élevés. Dans ces conditions, les livres édités localement peinent à rivaliser avec les ouvrages importés qui peuvent souvent être proposés à des prix moindres pour une meilleure qualité.

Les limites qualitatives et quantitatives de l'offre locale sont également déterminantes. Pour ce qui est de la filière du disque, la question de la qualité des produits et du décalage constaté avec les normes internationales est liée à la faiblesse des capacités techniques mobilisables localement. Dans les capitales des pays, il existe bien quelques studios d'enregistrement dotés d'équipements modernes conformes aux normes internationales. Mais, outre le fait qu'ils soient peu nombreux et souvent chers, l'insuffisance de ressources humaines qualifiées pose problème, en raison de l'absence de structures de formation.

Dans ces conditions, tandis que les artistes contraints à l'autoproduction préfèrent se retourner vers les innombrables «studios à la maison», les maisons de production disposant des moyens suffisants préfèrent

délocaliser la production dans d'autres pays mieux dotés, en France et aux États-Unis notamment. C'est ainsi qu'en achetant les albums d'artistes locaux, les consommateurs d'Afrique centrale paient en réalité un disque qui a souvent été produit partiellement, voire entièrement, à l'étranger.

Concernant la filière de la musique, et bien plus encore celle du cinéma dont les coûts fixes sont les plus importants, les limites qualitatives et quantitatives de l'offre s'expliquent, dans une large mesure, par la faiblesse du niveau d'investissement entretenue par l'étroitesse des marchés. Concernant la filière du cinéma et de l'audiovisuel, un embryon industriel avait pu se constituer dans les pays au cours des années 1970 lorsque l'État participait activement à la production au travers d'institutions et de dispositifs dédiés: Fonds de développement de l'industrie cinématographique (FODIC) au Cameroun, Office national du cinéma (ONACI) au Congo-Brazzaville et Centre national du cinéma (CENACI) devenu plus tard Institut gabonais de l'image et du son (IGIS) au Gabon.

Cependant, les problèmes de gestion dans certains cas s'ajoutant à la crise économique des années 1980 et à la rigueur budgétaire imposée aux gouvernements sont eu raison de ces politiques et ont entraîné la fermeture des structures d'accompagnement, à l'exception de l'ex CENACI gabonais qui a su revitaliser son action à partir des années 1990. Au Congo et au Cameroun, là où le désengagement de l'État a conduit cinéastes et producteurs à ne compter que sur le seul investissement privé, la production cinématographique s'est effondrée.

### *Un effondrement brutal de l'industrie cinématographique*

La production cinématographique des pays d'Afrique centrale, déjà faible, s'est effondrée, disparaissant même totalement dans certains pays malgré les efforts de festivals sous-régionaux et internationaux pour tenter de la soutenir. La crise de la production s'est opérée parallèlement à la fermeture des salles de cinéma, de nombreux pays n'en recensant désormais plus aucune. En effet, alors que la fréquentation en salles s'est accrue puis stabilisée dans tous les pays du Nord depuis le milieu des années quatre vingt-dix, l'Afrique centrale connaît depuis deux décennies une évolution contraire pour une série de motifs spécifiques d'ordres politique, social et économique qui affectent les populations, auxquels s'ajoutent comme ailleurs un accroissement rapide des offres extra sectorielles.

Tableau 20

### **Régions d'Afrique et parc de salles en 2011**

Régions d'Afrique	Plus de 10 salles de cinéma	Moins de 10 salles	Absence de salles	Absence de données fiables
du Nord	Algérie, Égypte, Maroc, Tunisie	Libye, Soudan		Sahara occidental
de l'Ouest	Nigeria	Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Sénégal	Bénin, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie	Guinée, Liberia, Sierra Leone, Togo
Centrale		Angola, Tchad, Gabon	Cameroun, Centrafrique, Rép. du Congo, Rép. dém. du Congo, Guinée, Sao Tomé-et-Principe	
Australe	Afrique du Sud	Namibie, Zimbabwe		Botswana, Lesotho, Swaziland
de l'Est	Érythrée, Kenya	Burundi, Comores, Djibouti, Maurice, Mozambique, Tanzanie, Ouganda, Zambie	Madagascar, Rwanda, Seychelles	Éthiopie, Malawi, Somalie

Source : (Forest, 2012)



Pourtant, il existe dans ces pays une épargne privée qui cherche à investir dans l'économie de la culture mais qui évite la production cinématographique et audiovisuelle compte tenu des risques engendrés par l'omniprésence de la piraterie et les infractions au droit d'auteur et aux droits connexes.

### ***Le problème central de la piraterie et de la protection insuffisante du droit d'auteur et des droits connexes***

L'industrie de la culture étant caractérisée principalement par la reproductibilité de l'œuvre originale, traitée et transmise au moyen de technologies, elle fait face à la piraterie, au mépris du respect des droits de propriété intellectuelle. Dans les pays, la crise des industries du disque et du cinéma s'explique dans une large mesure par le développement exponentiel de la piraterie. Au Cameroun, au Congo et au Gabon, le téléchargement privé illégal sur Internet reste une pratique encore marginale; le problème résidant surtout dans le commerce de copies illégales, des disques gravés et vendus sur le marché informel. Proposés pour quelques centaines de francs CFA contre 5000 à 10 000 francs CFA pour l'original. Résultat, les copies piratées ont progressivement envahi les marchés, provoquant l'effondrement du commerce légal et entraînant la chute des revenus des opérateurs des filières concernées.

Ce fléau a pris d'ampleur suite au non-respect des droits d'auteur et droits connexes par des stations de radio et des chaînes de télévision qui diffusent des contenus sans rémunérer les ayant-droits. Par ailleurs, les infractions chroniques aux droits d'auteur et droits connexes ont affecté le niveau d'activité et la structuration des filières touchées. Celle de la musique en a particulièrement souffert: de nombreux disquaires ont dû fermer boutique, ainsi que certaines maisons de production qui ne parvenaient pas à rentabiliser leurs investissements.

Face à l'accroissement des risques induits par la piraterie, les capacités de production de la filière musicale se sont polarisées autour des maisons les plus sélectives, et seuls les artistes qui vendent le plus de disques sont désormais soutenus. Les autres sont contraints de s'autoproduire, avec toutes les difficultés que cela implique en termes de financement et de distribution. Pourtant, il existe dans les pays des entrepreneurs disposant d'une capacité réelle d'investissement qui s'engagent souvent dans le parrainage de groupes jugés prometteurs, et parfois dans leur production sans réellement disposer de stratégie d'entreprise réelle.

Dans tous les cas, la piraterie a profondément ébranlé le modèle économique de la filière musicale et entravé sa structuration. Les pouvoirs publics avaient posé les premiers jalons de la lutte contre la piraterie et les autres infractions au droit d'auteur, en s'attachant notamment à édifier un cadre juridique protecteur. Mais outre le fait que certains des textes adoptés sont aujourd'hui à actualiser pour tenir compte des progrès techniques, la plupart ne sont pas appliqués soit par absence de décret d'application soit par ignorance de leur existence. En outre, l'insuffisance des moyens financiers et des moyens de répression ne permet pas de juguler ce fléau: la police et le personnel judiciaire affectés au respect des droits d'auteur sont trop peu nombreux et faiblement sensibilisés sur la question et la lutte contre la piraterie.

Au-delà de l'enjeu des moyens, l'organisation et le fonctionnement de la gouvernance des droits d'auteur et des droits connexes doivent également être revus. En effet, les enquêtes ont révélé la fragilité et les problèmes de légitimité des organismes de gestion collective mis en place. Souvent dotés de feuilles de route imprécises, ils peinent à nouer une collaboration efficace avec les artistes et leurs ayants droit et à construire une culture active du droit d'auteur.

### ***Des politiques culturelles à renforcer***

Les difficultés observées pendant les tentatives pour en diguer le fléau de la piraterie mettent en lumière la nécessité de prendre les mesures appropriées, vigoureuses et coordonnées associant tous les acteurs institutionnels concernés : culture, justice, commerce, douanes et police. Perceptibles notamment dans les lacunes du cadre juridique appliqué aux entreprises culturelles, les limites de l'action de l'État en la matière sont également mises en lumière par l'insuffisance de l'offre de formation aux métiers de la culture et par le manque d'infrastructures culturelles de production et de diffusion. En effet, les cursus de formation des professionnels de l'art et de la culture constituent des exceptions.

Concentrées dans les capitales, les écoles d'art, de musique ou encore de journalisme souffrent d'un manque de ressources financières qui les empêche de se doter de matériels adéquats. Très peu de formations sont consacrées aux métiers de gestion et d'administration des entreprises et établissements culturels. En conséquence, pour renforcer leurs compétences compte tenu des spécificités de leur profession, les dirigeants et administrateurs des entreprises du secteur culturel, de même que les fonctionnaires chargés de mettre en œuvre la politique culturelle ou d'assurer la conservation du patrimoine culturel, n'ont pas d'autre choix que d'apprendre sur le tas ou de suivre des cursus plus ou moins courts à l'étranger.

Compte tenu des caractéristiques propres au fonctionnement de l'économie de la culture et à la gestion des entreprises culturelles, cette carence de formation spécialisées s'avère particulièrement dommageable à la professionnalisation du secteur, de manière plus générale, à sa structuration et à son développement.

Comme dans la majorité des pays africains, la situation des infrastructures culturelles en Afrique centrale met en lumière le faible niveau d'investissement public en la matière. Quelques villes dites capitales culturelles ont certes bénéficié de certains aménagements destinés à promouvoir et à valoriser la création artistique et le patrimoine culturel national. Elles sont généralement dotées d'un musée national, d'une bibliothèque nationale et d'au moins une infrastructure pouvant accueillir des spectacles. Cependant, ces infrastructures se révèlent insuffisantes et inadéquates par rapport aux besoins, aussi bien sur un plan quantitatif que qualitatif. Concernant l'accueil de spectacles, ces salles ne parviennent pas, aujourd'hui, à répondre en termes de jauge, d'aménagement scénique et de matériel technique à la diversité des besoins des entrepreneurs de spectacles qui cherchent à répondre à la croissance de l'offre et de la demande induite par l'expansion démographique des centres urbains.

Dans ces conditions, les institutions culturelles étrangères – notamment les centres culturels français – viennent souvent pallier ces insuffisances et, grâce à la qualité de leurs infrastructures et équipements, proposent les programmations les plus riches et les plus durables. Tel est également le cas des arts visuels où l'absence ou la pénurie de lieux d'exposition pousse les artistes à investir les centres culturels étrangers ou les hôtels. Un constat similaire peut également être posé pour les bibliothèques: celles proposées par ces mêmes institutions étrangères sont davantage fournies et fréquentées que les bibliothèques nationales qui souffrent de manque de moyens. Enfin, le déficit d'infrastructures culturelles et la faiblesse de l'investissement public se traduisent par la précarité des moyens de préservation et de promotion du patrimoine culturel. Si au Gabon le gouvernement s'est récemment engagé à améliorer cette situation dans le cadre de sa politique de promotion du tourisme, au Cameroun et au Congo par contre, les musées publics sont confrontés à un manque important de moyens qui nuit à la conservation des collections et, parfois, entrave leur fréquentation par le public.

Outre le fait qu'elle met en péril des pans précieux de la mémoire nationale, cette situation va à rebours des ambitions affichées par les pouvoirs publics concernant le développement du tourisme culturel. Dans ce contexte, le Cameroun se révèle être un cas intéressant dans la mesure où, parallèlement à l'État, la société civile et les autorités coutumières ont progressivement pris le relais en ouvrant, parfois dans l'enceinte même des chefferies traditionnelles, les trésors de leur patrimoine culturel. À l'instar du programme «La Route des Chefferies», des initiatives menées avec le concours de la coopération internationale et en partenariat avec l'État, tendent à esquisser les contours d'un modèle alternatif de développement économique, centré sur la promotion du patrimoine culturel et le développement du tourisme portés par les communautés locales.

### *Des secteurs d'avenir*

Le panorama du secteur culturel que les enquêtes de terrain ont permis de brosser met en lumière le potentiel économique de ces filières. En effet, compte tenu du dynamisme des créateurs, des entrepreneurs et de la relative ampleur du marché potentiel au plan sous-régional, une importante marge de progression existe indubitablement pour ces embryons d'industries. Ce potentiel est confirmé par l'existence d'une épargne privée nationale qui cherche de nouveaux domaines d'investissement. En s'appuyant sur des capitaux privés, des entreprises d'édition, de production musicale, de radio, de télévision et de production

audiovisuelle commencent déjà à jouer un rôle moteur dans leur filière respective. En outre, le développement de services dans les domaines de l'enregistrement, de la sonorisation et de la communication qui disposent déjà d'un marché sous-régional, est un indice d'une dynamique de fond qu'il faudrait mettre en valeur.

Pour permettre ce développement, un accompagnement proactif et adapté de la part des pouvoirs publics est nécessaire. Il pourrait porter sur l'amélioration de l'environnement juridique, réglementaire et institutionnel de la culture, le développement de l'offre de formation, la mise en place de mécanismes appropriés de financement et le développement ainsi que la diversification des infrastructures dédiées à la production, à la diffusion et à la commercialisation des produits culturels.

Ces enjeux s'avèrent particulièrement décisifs compte tenu des défis sociaux et économiques à relever: renforcement de la cohésion nationale, réduction de la pauvreté, réduction de la dépendance des revenus tirés des ressources naturelles grâce à la mise à jour de nouveaux gisements de croissance. L'enjeu que représente le développement du secteur culturel fait singulièrement écho à ce dernier point, dans la mesure où la culture, ressource potentiellement inextinguible, constitue un gisement dont dispose chaque pays et sur lequel peut se développer une activité économique dynamique et protéiforme, contribuant également à la vitalité et à l'animation des territoires. Les industries culturelles en sont un aspect décisif, auquel il convient d'ajouter le tourisme culturel et toutes les activités qui lui sont rattachées: transports, restauration, hôtellerie, etc. Le potentiel économique de la culture pourrait jouer un rôle décisif dans la diversification de l'économie souhaitée par les gouvernements.

### ***Une stratégie culturelle régionale pour l'Afrique centrale***

De manière générale, le secteur culturel est sans conteste un atout pour le développement, avec des retombées économiques qui pourraient doubler ou tripler à condition qu'une stratégie interministérielle appropriée soit mise en œuvre pour favoriser la viabilité économique des entreprises culturelles, la compétitivité des productions culturelles locales et leur rencontre avec leurs différents publics et marchés, au niveau national, sous-régional et international.

Aussi, la CEEAC s'est-elle dotée d'une stratégie culturelle régionale pour l'Afrique centrale afin d'accompagner les politiques et industries culturelles, en vue d'une meilleure mutualisation des ressources. Elle assure la promotion du concept «Culture, intégration et développement» qui vise la valorisation de la culture au service de l'intégration et du développement en Afrique centrale. Il s'agit de faire de la culture le socle d'une intégration sous-régionale axée sur le développement des politiques d'industries culturelles. Le secteur culturel doit devenir un secteur pourvoyeur d'emplois et de revenus.

## 3. Développement social et environnemental durable

Le présent chapitre analyse la situation dans la sous-région par rapport aux dimensions sociale et environnementale du développement durable.

### 3.1 Développement social durable

Les thématiques qui constituent les principaux enjeux, opportunités et défis du développement durable de la sous-région en relation avec le développement social sont relatives à la démographie galopante et l'urbanisation rapide, au chômage, à la pauvreté et aux mauvaises conditions de vie et notamment l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'accès aux soins de santé de qualité, l'accès à une éducation de qualité et à la formation technique et professionnelle, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

#### 3.1.1 Caractéristiques démographiques et développement

Même si le taux de croissance démographique s'est tassé sur la dernière décennie passant de 3% l'an en 2002 à environ 2,5% l'an en 2011, la population de l'Afrique centrale augmente du tiers sur une décennie. En 2025, la population d'Afrique centrale aura franchi le seuil de 200 millions d'habitants, contre 108 en 2002. En 2050, elle sera de 360% du chiffre de 2002. Les problèmes liés à la pression démographique vont être omniprésents et croissants. Le véritable défi pour les gouvernements de la sous-région sera de réaliser le dividende démographique rendu possible par ces évolutions.

#### **Encadré N° 1: La croissance démographique, menace ou opportunité?**

La population mondiale n'a cessé d'augmenter depuis le siècle dernier, passant de deux milliards de personnes en 1930 à plus de sept milliards aujourd'hui. D'après les estimations, elle devrait compter neuf milliards d'habitants d'ici à 2050. Selon la Division de la population des Nations Unies, la population mondiale pourrait doubler et compter 14 milliards de personnes d'ici 2100. L'essentiel de ce boom se fera dans les pays en développement, la croissance la plus forte s'observant dans les cinquante pays les moins avancés. Toujours selon les mêmes estimations, les régions du monde les moins développées abriteront, en 2050, 86% de la population mondiale (près de huit milliards d'habitants).

Cette forte croissance de la population en particulier en Afrique centrale pose plusieurs problèmes. D'abord celui de l'éducation de cette population qui augmente. En effet, les pays de la sous-région ont déjà beaucoup de mal à réunir les ressources financières nécessaires pour assurer l'éducation de la population actuelle, d'où le niveau de chômage et de sous-emploi très élevé.

Ensuite, il y a le problème de la nutrition. L'autosuffisance alimentaire est loin d'être acquise en Afrique centrale où les gens continuent d'avoir beaucoup de mal à s'alimenter de façon équilibrée. Les problèmes de santé ne sont pas des moindres.

Avec la forte croissance de la population, les problèmes vont s'aggraver. La gestion de la population est donc un vrai défi à relever dans les décennies à venir afin de transformer la démographie galopante en opportunité.

La population totale des pays de la sous-région est donnée dans le tableau suivant:

Tableau 21

**Population totale au milieu de l'année (en milliers d'habitants)**

Pays	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012*
Angola	14 890	15 420	15 957	16 489	17 010	17 525	18 038	18 555	19 082	19 618	20 329
Burundi	6 656	6 839	7 040	7 251	7 474	7 708	7 943	8 171	8 383	8 575	8 879
Cameroon	16 408	16 783	17 165	17 554	17 948	18 350	18 759	19 175	19 599	20 030	20 491
Rép. centrafricaine	3 829	3 890	3 952	4 018	4 088	4 161	4 238	4 318	4 401	4 487	4 554
Tchad	8 831	9 154	475	9 786	10 084	10 372	10 654	10 937	11 227	11 525	11 943
Rép. du Congo	3 289	3 365	3 446	3 533	3 629	3 731	3 836	3 941	4 043	4 140	4 253
Rép. dém. du Congo	52 491	54 098	55 755	57 421	59 088	60 772	62 475	64 204	65 966	67 758	69 885
Guinée équatoriale	554	572	590	608	626	644	662	681	700	720	743
Gabon	1 291	1 317	344	1 371	1 397	1 424	1 450	1 478	1 505	1 534	1 565
Sao Tomé-et-Principe	146	148	150	153	155	157	160	163	165	169	171
Population totale	110 387	113 589	116 878	120 189	123 505	126 851	130 223	133 632	137 081	140 567	144 788
Croissance Annuelle (taux)		2,9%	2,9%	2,8%	2,8%	2,7%	2,7%	2,6%	2,6%	2,5%	3,0%
Évolution de la population (indice)	100	103	106	109	112	115	118	121	124	127	131

Source: Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et- Commission économique pour l'Afrique. 2013. Annuaire statistique pour l'Afrique 2012.

\*Estimations par l'auteur

Pour ce qui est des migrations, les flux semblent plus importants à l'intérieur de la sous-région que vers l'extérieur. Mais certains pays comme le Cameroun sont touchés par l'émigration vers l'Europe. Par contre, on note des mouvements de réfugiés (suite aux guerres civiles), de pasteurs, ainsi que des mouvements circulaires impliquant travailleurs et commerçants vers les pays côtiers. Les trois pays de la sous-région ayant les IDH les plus élevés (Gabon, République du Congo et Cameroun) sont les plus attractifs et sont des pays d'immigration pour des populations en provenance surtout de l'Afrique de l'Ouest. Le Gabon estime à 400 000 le nombre d'immigrants, pour la plupart d'origine africaine, sur une population d'environ 1,3 million d'habitants. La Guinée équatoriale devient aussi un pôle d'attraction important malgré les difficultés d'intégration des immigrants.

Le taux de mortalité est également élevé (environ 16 pour 1000), en particulier chez les enfants, et surtout pour des pays comme le Burundi et l'Angola qui atteignent des taux de mortalité supérieurs à 20 pour 1000 et des taux de mortalité infantile supérieur à 100 pour 1000. Près de 20% des enfants de moins de 5 ans de la sous-région souffrent encore de malnutrition, l'espérance de vie à la naissance est très faible et reste en dessous de 50 ans pour pratiquement tous les pays.

### L'urbanisation: un défi pour l'Afrique centrale

Dans ce contexte démographique, l'urbanisation rapide constitue un facteur d'accroissement de la pression humaine sur les villes, relevant l'acuité de la problématique du développement durable des villes (voir encadré ci-après).

Tableau 22

#### Indicateurs d'urbanisation en Afrique centrale<sup>6</sup>

Pays	Population urbaine (en millions)		% de la population totale		% de croissance
	1990	2011	1990	2011	2011
Angola	4	12	37	59	4.5
Burundi	0	1	6	11	5.9
Cameroun	5	11	40	52	3.7
RCA	1	2	37	39	2.6
Tchad	1	3	21	22	3.4
Rép. dém. du Congo	10	22	28	34	4.4
Rép. du Congo	1	3	54	64	3.4
Guinée équatoriale	0	0	35	40	3.3
Sao Tomé-et-Principe	0	0	44	63	3.8
Afrique subsaharienne	141	322	28	36	3.9

Source: Banque mondiale. 2013. Indicateurs de développement dans le monde (date de mise à jour:16/04/2013)

La bombe démographique et l'accélération de l'urbanisation vont créer des villes géantes. Les estimations pour les villes d'Afrique centrale de plus d'un million d'habitants sont présentées dans le tableau ci-après.

<sup>6</sup> Estimations les plus pertinentes lorsque les données pour les années ou toute la période ne sont pas disponibles.

Tableau 23

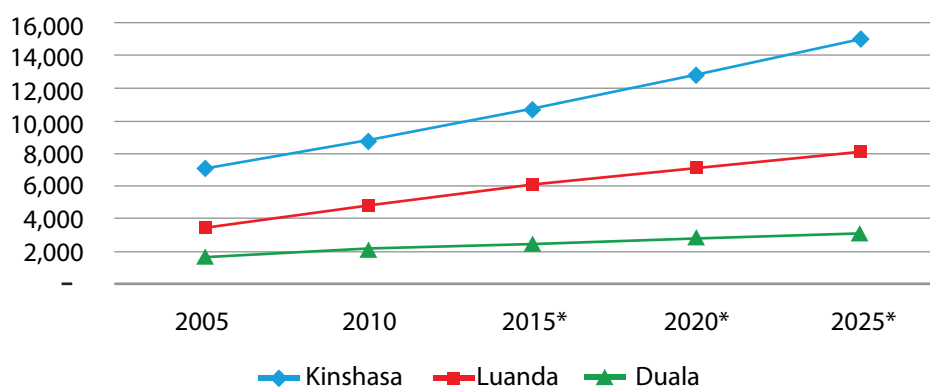
**Villes d'Afrique centrale de plus d'un millions d'habitants**

Rang	Ville	Pays	2005	2010	2015*	2020*	2025*
1	Kinshasa	RDC	7106	8754	10668	12788	15041
2	Luanda	Angola	3533	4772	6013	7080	8077
3	Douala	Cameroun	1767	2125	2478	2815	3131

Source: United Nations.2010. *World Urbanization Prospects, The 2009 Revision. The United Nations Department of Economic and Social Affairs (UN DESA):New York.* \* projections

L'Afrique centrale devra s'attendre à gérer des capitales hypertrophiques; Kinshasa par exemple, avec près de 6 fois la population de la 2e ville du pays (Lubumbashi), devrait connaître une progression de 4 millions de ses habitants, passant de 8,7 à 12,7 millions entre 2010 et 2020, soit une hausse de 46%. Luanda aura un taux de croissance encore plus élevé, puisqu'en 2025, un Angolais sur trois y vivra.

Graphique 15

**Évolution de la population de Kinshasa, Luanda et Douala**

Ces villes-pays poseront des problèmes d'aménagement du territoire, avec des pressions humaines diverses qui auront des répercussions sur les ressources naturelles et sur le développement durable: pressions sur le foncier, l'habitat, les transports intra-urbains, l'eau et l'assainissement, l'électricité, etc. Il faudra faire face à la pauvreté urbaine, au chômage et au sous-emploi, surtout des jeunes, aux bidonvilles. L'alimentation, la santé, l'éducation de cette population deviendront des questions primordiales.

L'accès aux installations sanitaires améliorées sera d'autant plus difficile dès lorsque les bidonvilles sont déjà visibles dans les grandes villes. La proportion de la population urbaine vivant dans les taudis est restée supérieure à 50% dans tous les pays de la CEEAC, sauf au Cameroun et au Gabon (CEA, 2012, Highlights).

Avec un taux d'urbanisation moyen d'environ 3,04%, la population urbaine dans la zone CEEAC va tripler d'ici une trentaine d'années. Cet accroissement pose un certain nombre de problèmes qui sont de véritables défis. Sachant qu'en Afrique, près de 60% de la population urbaine vit dans des bidonvilles, comment assurer un logement décent aux populations urbaines de la zone CEEAC? Comment satisfaire les besoins en eau, en électricité, en soins de santé, éducation et sécurité à toutes ces populations?

**Implications de cette tendance pour l'agriculture**

Comment garantir la production alimentaire étant entendu que ce processus d'urbanisation se fait au prix d'un fort exode rural, qui vient peser négativement sur les capacités productives des zones rurales et leur aptitude à nourrir les villes?

Tableau 24

**Population, ruralité et agriculture en Afrique centrale (CEEAC)**

Pays	Population rurale	Pop. rurale (% du total)	Population urbaine	Population urbaine (% du total)	Population agricole (données FAO)	Population agricole (% du total, données FAO)
Angola	7 942 083	41,6	11 139 829	58,4	13 212 000	69,2
Burundi	7 490 746	89,4	892 103	10,6	7 481 000	89,2
Cameroun	9 503 109	48,5	10 095 780	51,5	8 018 000	40,9
Rép. centrafricaine	2 691 287	61,2	1 709 764	38,8	2 783 000	63,2
Tchad	8 786 525	78,3	2 440 683	21,7	7 372 000	65,7
Rép. dém. du Congo	43 717 511	66,3	22 248 284	33,7	37 742 000	57,2
Rép. du Congo	1 486 857	36,8	2 556 042	63,2	1 291 000	31,9
Guinée équatoriale	424 884	60,7	275 517	39,3	450 000	64,2
Gabon	213 204	14,2	1 292 259	85,8	387 000	25,7
Sao Tomé-et-Principe	62 871	38,0	102 526	62,0	95 000	57,4
Afrique subsaharienne	538 009 242	63,7	305 974 126	36,3	471 737 000	55,9
Afrique	612 915 933	60,7	397 401 060	39,3	513 070 000	50,8

Source : Banque mondiale. 2012. Indicateurs de développement dans le monde et FAOSTAT, 2012.

Fort heureusement, comparativement au reste de l'Afrique, la sous-région témoigne d'une densité de sols agricoles importante.

Tableau 25

**Terres agricoles et terres arables en Afrique centrale**

PAYS	Terres agricoles		Terres arables	
	Quantité (km <sup>2</sup> )	Pour 1000 habitants	Quantité (km <sup>2</sup> )	Pour 1000 habitants
Cameroun	91 600	4,6	59 600	3
Gabon	51 600	32,7	3 250	2,1
Tchad	493 300	45,9	43 000	4
Rép. centrafricaine	52 050	10,5	19 250	3,9
Guinée équatoriale	3 240	4,8	1 300	1,9
Rép. du Congo	105 450	24,8	4 950	1,2
Angola	575 900	43,2	33 000	2,5
Burundi	22 950	2,2	9 950	1
Rép. dém du Congo				

Source : <http://fr.worldstat.info/>



La sous-région est caractérisée par une dépendance alimentaire croissante vis-à-vis de l'extérieur, stimulée par la consommation urbaine, mais aussi par la faiblesse de la production alimentaire rurale et les difficultés infrastructurelles qui restreignent la circulation de la production vers les marchés et les zones urbaines. La faiblesse de la productivité rurale est elle-même aggravée par le caractère rudimentaire de l'outillage, l'archaïsme des techniques de production ainsi que par un exode rural grandissant, tout cela conduisant à un taux de malnutrition moyen de l'ordre de 45%.

Ainsi, l'expansion démographique, l'urbanisation croissante et la faible évolution de la croissance économique font peser un risque grave sur la zone en termes de sécurité alimentaire; en plus des facteurs cités plus haut, de nombreux autres facteurs sont sources de risques graves pour la sécurité alimentaire:

- Le déficit de production est croissant, du fait de l'accroissement de la population et de la quasi-stagnation de la production;
- Le déficit en infrastructures de stockage et de conditionnement entraîne d'importantes pertes après récolte (CNUCED, 2010);
- La faible évolution des revenus des agriculteurs perpétue la pauvreté dans ce secteur;
- Il existe des tensions inflationnistes persistantes sur les prix des denrées de premières nécessités.

Dès lors, trois défis permanents se profilent à l'horizon pour la zone CEEAC:

- Nourrir une population sujette à une forte croissance démographique;
- Accroître la productivité et la production agricole;
- Réduire les coûts et les délais d'acheminement des denrées alimentaires des producteurs aux marchés.

Ainsi, de nombreux enjeux se profilent pour les États de la CEEAC sur le plan de la sécurité alimentaire:

- Amélioration des systèmes de productions et réduction du pourcentage de la population rurale pauvre;
- Diversification de la production afin d'améliorer le régime alimentaire des populations;
- Accompagnement des agriculteurs en leur fournissant le soutien, et l'information dont ils ont besoin afin de réduire le risque lié à leurs activités.

De nombreuses actions doivent être menées pour minimiser le risque d'insécurité alimentaire, comme par exemple:

- Investir dans la production des céréales et tubercules, en valorisant des initiatives, à l'instar de celles qui vise à substituer la farine de blé par celle de tubercules dans la fabrication du pain;
- Améliorer la qualité de l'appareil productif grâce à de meilleurs investissements privés/ publics afin de vulgariser l'usage ou la pratique d'irrigation, la mécanisation, les semences améliorées, l'emploi des engrais et pesticides adéquats;
- Mettre en place une banque agricole supranationale, chargée d'améliorer le circuit de financement des petits agriculteurs;
- Investir dans l'industrie agricole, d'assurer en permanence des débouchés aux agriculteurs, de créer des emplois dans le secteur, et une plus grande valeur ajoutée;
- Renforcer les capacités en infrastructures de transport, de conditionnement et de stockage;
- Soutenir les organismes de recherche;
- Planifier la création de marchés permanents, périodiques, nationaux et/ou régionaux, tout en rendant accessibles les informations y relatives.

### 3.1.2 Des indicateurs de santé préoccupants

La santé reste un défi majeur pour les pays de la sous-région pour les années à venir, les problèmes de santé constituant un véritable frein pour le développement socioéconomique avec de grosses pertes en revenu national.

Les systèmes de santé sont peu performants, avec de nombreux dysfonctionnements. La recherche en santé reste faiblement structurée.

Les ruptures de stock de médicaments dans les formations sanitaires sont fréquentes. Les services d'aide au diagnostic (laboratoires, imageries médicales, etc.) sont souvent peu équipés, et non disponibles dans les villes secondaires et en zone rurale. Les ressources humaines sont insuffisantes et mal réparties entre l'urbain et le rural. L'offre de soins de qualité et l'utilisation des services de santé sont insuffisantes, les infrastructures et équipements sont souvent vétustes.

Il y a encore un nombre élevé d'enfants qui ne bénéficient pas de vaccins essentiels contre des maladies telles que la rougeole et la DCT, en particulier dans les pays comme le Tchad, la Guinée équatoriale ou le Gabon, où pratiquement la moitié des enfants ne reçoit pas ces vaccins. Avec tout cela, le taux de mortalité infantile est logiquement assez élevé, avec une moyenne proche de 150 pour 1000 enfants de moins de 5 ans nés vivants. Le taux de mortalité chez les adultes est également élevé, avec une moyenne sous-régionale supérieure à 352 personnes pour 1000, en particulier chez les femmes (373 pour 1000).

Tableau 26

## Quelques indicateurs sociaux en Afrique centrale

	Cameroun	Gabon	Congo	Tchad	RCA	Guinée Équat.	Angola	Burundi	RDC	Sao T. et P.
Superficie (Km <sup>2</sup> )	475 440	267 667	342 000	1 284 000	622 984	28 051	1 246 700	27 830	2 344 858	964
Population	20 129 878	1 608 321	4 366 266	10 975 648	5 057 208	685 991	18 056 072	10 557 259	73 599 190	183 176
Taux croissance population	2 082	1 977	2,849	1,980	2,142	2,607	2,784	3,104	2,579	1,996
Espérance de vie à la naissance	57,7	52,3	55,3	48,7	50,5	75,2	54,6	59,2	55,7	63,5
Taux alphabétisation (2001)	76%	88%	90%	35%	56%	94%	70%	67%	67%	85%
Part du PIB dédiée à l'éducation (2009)	3,7%	..	1,9%	3,2%	1,3%	0,6%	2,6%	8,3%	..	..
Dépenses en santé, % du PIB (2009)	5,6%	6,0%	3,0%	7,0%	4,3%	2,2%	4,6%	13,1%	11,2%	7,1%
Densité des lits d'hôpital (2006), pour 1000 hbts	0,02	1,25	1,60	0,43	1,20	0,02	0,08	0,73	0,80	3,20
Taux de croissance du PIB	4,7%	6,1%	4,9%	7,3%	4,1%	5,7%	6,8%	4,2%	7,1%	4,5%
Population sous le seuil de pauvreté (2000)	48%	..	..	80%	..	..	41%	68%	71%	66%
Population active (millions)	8,26	0,76	1,51	4,29	1,93	0,195	8,47	4,25	35,92	0,525
Taux de chômage (2006)	30%	21%	..	..	23%	22,3%	..	..	..	..
IDH (2011 & 2010)	0,482	0,648	0,533	0,328	0,343	0,538	0,486	0,282	0,286	0,509
enfants (- 5 ans) avec déficit moyen ou sévère du poids (2006)	16,6%	8,8%	11,8%	33,9%	21,8%	10,6%	37,0%	38,9%	28,2%	13,1%
Pourcentage de la population souffrant de malnutrition	21%	6%	..	50%	40%	..	41%	44%	66%	8%
Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable (2008)	74%	87%	71%	50%	67%	43%	50%	72%	46%	89%

Source : www.indexmundi.com

Les indicateurs de santé sont relativement négatifs. La lutte contre le paludisme engagée par les dirigeants des pays d'Afrique centrale et les institutions sous-régionales telles que l'Organisation de coopération pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale(OCEAC) ne porte pas encore véritablement des fruits puisque cette maladie continue d'être l'une des principales causes de mortalité dans la sous-région, avant le SIDA.

Selon l'OMS, 85 à 90% des décès dû au paludisme se trouvent en Afrique subsaharienne. Le paludisme est la première cause de consultation (35-60% de morbidité) avec des taux de mortalité pouvant aller jusqu'à 70%. Chaque pays élabore sa stratégie nationale de lutte contre le paludisme, et l'OCEAC a élaboré un plan stratégique sous-régional de lutte contre le paludisme en Afrique centrale.

Tableau 27

### Quelques paramètres de santé et population en Afrique centrale (2010)

	Enfant de 1 an non vacciné contre la DCT (%)	Enfant de 1 an non vacciné contre la rougeole (%)	Taux de mortalité chez les moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	Taux de mortalité chez les adultes (pour 1000 personnes)	
				Homme	Femme
<b>Cameroun</b>	20	26	154	409	420
<b>Gabon</b>	55	45	69	262	321
<b>Congo</b>	9	24	128	320	409
<b>En Guinée équatoriale</b>	67	49	145	355	373
<b>Rép. centrafricaine</b>	46	38	171	470	461
<b>Tchad</b>	77	77	209	384	412
<b>Rép. dém. du Congo</b>	23	24	199	331	442
<b>Burundi</b>	8	9	166	407	424
<b>Sao Tomé-et-Principe</b>	2	10	78	104	161
<b>Angola</b>	27	23	161	353	377
<b>Afrique subsaharienne</b>	30	32	129	355	430
<b>Monde</b>	18	18	58	137	211

Sources: BEAC, CIA-World Factbook, PNUD et Banque mondiale

Il en est de même pour ce qui est de l'amélioration de la santé maternelle. En effet, le nombre de femmes qui meurent en raison de complications pendant la grossesse et l'accouchement reste élevé. Au Burundi, au Cameroun, en République centrafricaine et surtout à Sao Tomé-et-Principe, les taux de mortalité maternelle ont augmenté par rapport à 1990 tandis que dans les autres pays, ils ont reculé, sans toutefois se rapprocher de la cible retenue au titre de l'ODM 5.

Si globalement les indicateurs de mortalité infantile ont connu une évolution positive, on est loin de la cible de 2015 pour la plupart des pays. Le nombre d'enfants qui décèdent en Afrique centrale avant cinq ans reste trop élevé. En 2011, huit des dix pays d'Afrique centrale ont un taux de mortalité des moins de cinq ans supérieur à 100 pour 1000 naissances.

Tableau 28

**Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD «Réduire la mortalité infantile» dans les États de la CEEAC**

	Mortalité Infantile			Mortalité des < 5 ans		
	Statut actuel pour 1000		Cible	Statut actuel pour 1000		Cible
Pays	1990	2011	2015	1990	2011	2015
Angola	152,4	98,4	50,8	256,4	159,5	85,5
Burundi	121,7	96,3	40,6	202,6	155,7	67,5
Cameroun	92,7	88,0	30,9	149,1	141,2	49,7
Rép. centrafricaine	110,8	98,6	36,9	181,7	160,4	60,6
Tchad	128,1	126,6	42,7	205,1	200,2	68,4
Rép. du Congo	73,0	68,6	24,3	114,4	106,9	38,1
Rép. dém. du Congo	118,9	111,6	39,6	198,2	184,0	66,1
Guinée équatoriale	122,4	96,1	40,8	204,7	155,7	68,2
Gabon	59,9	45,9	20,0	91,5	67,5	30,5
Sao Tomé-et-Principe	62,0	48,8	20,7	94,3	71,1	31,4

Source: Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique. 2013. Annuaire statistique pour l'Afrique 2012.

Toutefois, l'on constate «des progrès dans tous les pays, à l'exception du Tchad et de la République centrafricaine, du point de vue du pourcentage des naissances assistées par du personnel de santé qualifié». En effet, le pourcentage de naissances assistées par un personnel de santé qualifié est en hausse sauf pour les pays qui ont connu des perturbations sociopolitiques (République centrafricaine et Tchad). La mortalité maternelle reste trop élevée, surtout au Tchad, au Burundi et en République démocratique du Congo.

Tableau 29

**Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD «améliorer la santé maternelle » dans les États de la CEEAC**

	Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)		Taux de prévalence contraceptive (% des femmes âgées de 15 à 49 ans)			Mortalité maternelle pour 100000		
	1990-99	2000-05	2006-10	Année	Valeur	1990-99	2008	2015
Pays								
Angola	22,5	45,0	47,3	2 001	6,2	1300,0	610,0	325,0
Burundi	19,0	25,0	60,3	2 010	21,9	499,0	970,0	124,8
Cameroun	55,0	60,0	63,0	2 006	29,2	...	600,0	...
Rép. Centrafricaine	45,9	44,0	43,7	2 006	19,0	649,0	850,0	162,3
Tchad	12,0	20,7	22,7	2 010	4,8	900,0	1200,0	225,0
Rép. du Congo	50,0	71,8	79,3	2 010	17,3	890,0	580,0	222,5
Rép. Dém. du Congo	70,0	61,0	...	2 005	44,3	...	670,0	...
Guinée équatoriale	5,0	65,0	64,6	2 000	10,1	820,0	280,0	205,0
Gabon	80,0	87,0	85,5	2 000	32,7	500,0	260,0	125,0
Sao Tomé-et-Principe	52,0	78,9	81,7	2 009	38,4	106,4	...	26,6

Source: Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique. 2013. Annuaire statistique pour l'Afrique 2012.

Le Sida reste la première préoccupation des pouvoirs publics. Les statistiques relatives au progrès réalisés dans la lutte contre la pandémie sont loin d'être satisfaisantes. Si au Congo le taux de prévalence du VIH/Sida au sein de la population adulte s'est contracté en 2007 par rapport à 1990, il a toutefois augmenté dans tous les autres pays et s'est fixé à des niveaux supérieurs à 5% au Cameroun, au Gabon et en République centrafricaine (CEA, 20127). Le taux de prévalence en République centrafricaine se situe autour de 6,3% ; 5,9% au Gabon ; 4,6% au Cameroun et environ 3,5% au Tchad et en République du Congo.

Tableau 30

### Progrès réalisés dans l'atteinte de l'OMD «Combattre le VIH /SIDA» dans les États de la CEEAC

Pays	Nombre de femmes (+15) vivant avec le VIH	Incidence de la tuberculose pour 100000		Prévalence du VIH parmi 15-49 ans	
		2009	2000	2010	1990
Angola	110,0	250,0	304,0	0,5	2,0
Burundi	90,0	321,0	129,0	3,9	3,3
Cameroun	320,0	168,0	177,0	0,6	5,3
Rép. Centrafricaine CA	67,0	302,0	319,0	3,1	4,7
Tchad	110,0	262,0	276,0	1,1	3,4
Rép du Congo	40,0	353,0	372,0	5,2	3,4
Rép. dém. duCongo	...	343,0	327,0	...	...
Guinée équatoriale	11,0	99,0	135,0	0,1	5,0
Gabon	25,0	254,0	553,0	0,9	5,2
Sao Tomé-et-Principe	...	114,0	96,0	...	...

Source: Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique. 2013. Annuaire statistique pour l'Afrique 2012.

Autant le taux de mortalité est élevé chez la femme qui donne naissance, autant il l'est chez les enfants de moins de 5 ans. Il a été reporté 169 décès d'enfants avant leur cinquième année sur 1000 naissances vivantes en 2008. Et c'est toujours les pays à forte fréquence de conflits armés comme la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Tchad qui enregistrent les taux les plus élevés. En dehors du paludisme, ces conflits ont contribué à dissiper les efforts consentis depuis 1990 par les pays de la sous-région pour atteindre la cible fixée en matière de réduction de la mortalité infantile.

### 3.1.3 Emploi, chômage des jeunes et protection sociale

#### Chômage et sous-emploi

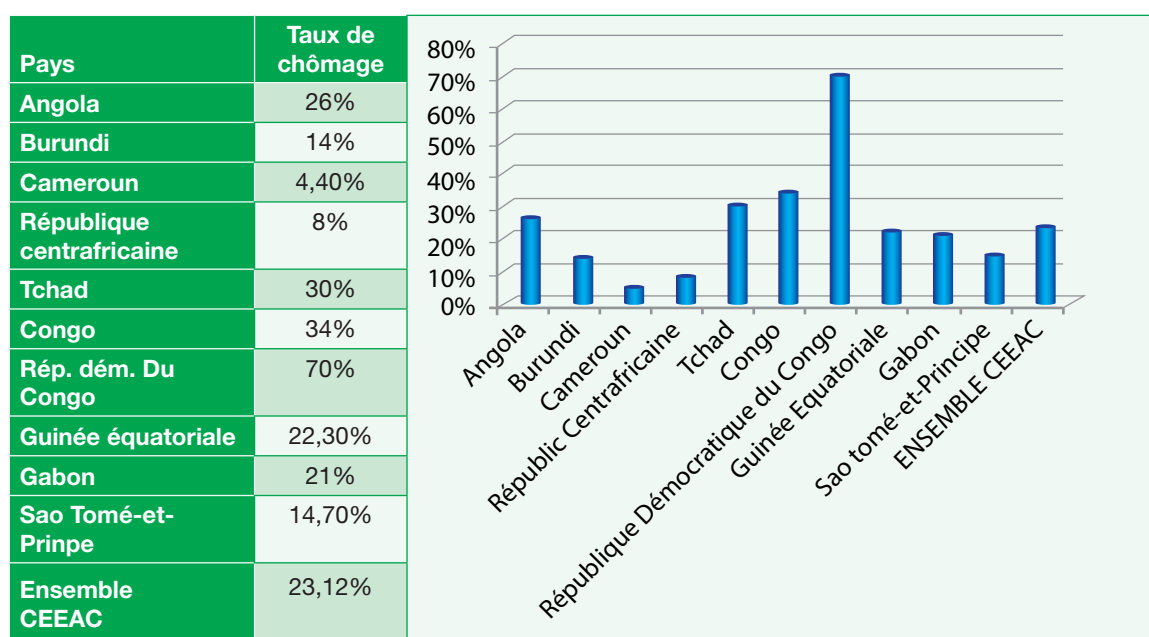
Le taux de chômage dans la sous-région Afrique centrale est très élevé (23,12%), voire plus dans certains pays comme la République démocratique du Congo (70%) ou le Tchad (30%). Ce taux l'est davantage lorsqu'il s'agit du sous-emploi. En effet, dans un pays comme le Cameroun, en utilisant la définition du chômage du BIT, discutable dans la réalité de certains pays africains, on trouve un taux de chômage de 4,4%.

Pourtant le taux de sous-emploi est d'environ 75,8% d'après l'enquête ECAM 3. Cette situation s'explique par le fait que le secteur informel est dominant et emploie plus de trois-quarts de la population active. Le plus souvent, ces personnes sont employées abstraction faite de leur capacité et de leur formation. Par ailleurs, leurs conditions de travail sont mauvaises. La question du déficit d'emplois décents se pose alors dans la sous-région avec acuité.

Le chantier dans ce domaine est donc immense et les dirigeants de la sous-région devraient s'y atteler rapidement. C'est pour cela que la lutte contre le chômage, la création d'emplois décents et la réduction significative du secteur informel sont des objectifs majeurs pour les années à venir, dans l'optique du développement durable.

Graphique 16

### Taux de chômage en Afrique centrale



Sources:Banquemondiale.org/indicateurs et <http://fr.worldstat.info/Africa> , données de 2010

### L'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes

Le chômage des jeunes est inquiétant. Le marché du travail est tendu, notamment dans les villes, avec les migrations et l'exode rural. Cette problématique s'insère dans celle plus générale de l'insertion socioéconomique des populations défavorisées. Le chômage affecte surtout les ruraux, les jeunes et les femmes. Les jeunes désœuvrés d'Afrique centrale constituent, compte tenu des caractéristiques propres à ce groupe et de la fragilité des systèmes sociaux et politiques, une véritable bombe à retardement, qui peut embraser la région à tout moment, si rien n'est fait pour la désamorcer.

Il ya lieu de mieux affiner l'analyse sur la question de l'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes, comme moyen de réduction de la pauvreté, de création de richesses, de prévention des conflits et donc de renforcement de la stabilité sociopolitique. Actuellement, les politiques semblent en panne d'idées originales face à la montée du chômage des jeunes.

Trois pistes pourraient être explorées: i) allouer plus de moyens aux initiatives en faveur de l'emploi des jeunes ;ii) systématiser l'évaluation des politiques publiques d'emploi des pays pour être sûr que la question de l'emploi des jeunes et des femmes est correctement prise en compte; iii) inscrire comme transversal dans tous les domaines et à tous les niveaux le renforcement des compétences entrepreneuriales des

jeunes et des femmes, par la formation appropriée et l'accompagnement financier ou non financier des porteurs de projets, la formation des formateurs dans l'accompagnement des jeunes micro entrepreneurs, le renforcement des compétences pratiques (life skills) chez les jeunes. Ce sont ces compétences qui permettent de croire en l'avenir et de développer chez les jeunes les capacités de critiques et le sens citoyen leur permettent de dire non aux entreprises aventureuses.

### **Vers une généralisation de la protection sociale**

Ces dernières années, on observe une tentative de généralisation des systèmes d'assurance maladie, qui prend la forme de mutuelle de santé. Cette dynamique est intéressante, mais a un impact relativement modeste du fait de la fragilité des systèmes d'assurance maladie, du point de vue de la viabilité, en raison de la faiblesse de leur taille et de leur structuration, du déficit d'outils de gestion et de suivi dans le fonctionnement courant, de la garantie «petit risque» privilégiée qui est insuffisamment attractive du fait des copaiements (Letourmy et al., 2005).

Pour les experts, trois (3) questions sont d'actualité: i) Comment influencer le développement des mutuelles pour éviter que leurs modes de création n'aboutissent à la génération d'un très grand nombre de petits organismes dont la viabilité est incertaine? ii) Le «petit risque» est-il un produit vocationnel de l'assurance maladie et des mutuelles de santé? iii) Comment favoriser un fonctionnement plus technique des mutuelles en maintenant un fort degré de participation sociale? (Letourmy et al. 2005).

### *3.1.4 Pauvreté, inégalités sociales et conditions de vie*

La pauvreté est l'incapacité des populations à subvenir convenablement à leurs besoins fondamentaux. En effet, l'accès limité des populations aux services sociaux de base (eau, logement, santé, éducation) s'explique par l'inefficacité des politiques sociales (déficit en infrastructures de santé, d'eau, d'éducation, de logement, de transport et de communication).

Au cours des années 1990, la plupart de ces pays ont adopté des politiques d'ajustement structurel en accord avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Mais ces politiques ont donné plus d'importance aux aspects macro économiques au détriment des dimensions sociales. En outre, le Tchad, la République démocratique du Congo, le Congo et la République centrafricaine ont connu des vagues d'instabilité sociopolitique avec des effets amplificateurs sur la pauvreté des populations.

Pour s'attaquer de façon décisive à ce phénomène, presque tous les pays ont élaboré des cadres d'action gouvernementale désignés Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) dans lesquels l'amélioration des conditions de vie de la population est envisagée au travers de l'offre des services sociaux de base par l'investissement dans les infrastructures socio économiques et par la diversification de l'économie. Par ailleurs, tous les pays ont adopté les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans la perspective d'améliorer substantiellement le niveau de vie des populations.

### **Pauvreté persistante**

Malgré les performances économiques notables qu'a connues la sous-région de l'Afrique centrale au cours de la dernière décennie, le niveau de pauvreté et les conditions de vie n'ont pas changé de façon significative. Les taux de pauvreté sont élevés dans l'ensemble des pays de la sous-région, avec une moyenne de près de 55% et des indicateurs de niveau de vie (accès à l'eau potable et à l'électricité, vaccination des enfants, population vivant en milieu rural, espérance de vie à la naissance, taux de chômage et de sous-emploi, etc.) faibles.

Dans bien des cas, on note l'absence de progrès dans l'atteinte de l'objectif relatif à la réduction de la pauvreté. Le Cameroun, le Gabon et São Tomé-et-Principe sont les seuls pays dont moins du tiers de la



population dispose d'un revenu inférieur à un (1) dollar des États-Unis par jour. La situation est d'autant plus préoccupante que les pourcentages affichés par les autres pays sont supérieurs à 50 % avec des valeurs s'inscrivant même au-delà de 60% pour le Burundi et la Guinée équatoriale. Ces taux cachent d'ailleurs de fortes disparités au sein des pays, avec des poches d'extrême pauvreté dans les bidonvilles, en zones périurbaines et dans les zones rurales.

Tableau 31

**Indicateurs de pauvreté et de malnutrition en Afrique centrale**

Pays	Population vivant en dessous de 1 dollar (EU)/jr		Ecart de pauvreté au seuil de 1 dollar (EU)/jr		% de revenu/consom. des 20% les plus pauvres		Indice de Gini		Prévalence de la malnutrition dans la population totale (%)	
	Année	%	Année	%	Année	%	Année	%	2000-02	2005-2007
Angola	2 000	54,3	2 000	29,9	2 000	2,0	2 000	58,6	52,0	41,0
Burundi	2 006	81,3	2 006	36,4	2 006	9,0	2 006	33,3	59,0	62,0
Cameroun	2 007	39,9	2 007	12,3	2 007	6,7	2 007	38,9	26,0	21,0
Centrafrique	2 008	62,8	2 008	31,3	2 008	3,4	2 008	56,3	43,0	40,0
Tchad	2 003	61,9	2 003	25,6	2 003	6,3	2 003	39,8	43,0	37,0
Rép. du Congo	2 005	54,1	2 005	22,8	2 005	5,0	2 005	47,3	20,0	15,0
Rép. dém. du Congo	2 006	87,7	2 006	52,8	2 006	5,5	2 006	44,4	70,0	69,0
Guinée équatoriale	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Gabon	2 005	4,8	2 005	0,9	2 005	6,2	2 005	41,5	...	...
Sao Tomé-et-Principe	2 001	28,2	2 001	7,9	2 001	5,2	2 001	50,8	8,0	...

Source: Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique. 2013. *Annuaire statistique pour l'Afrique 2012*.

S'agissant de la réduction de la faim, les résultats ne sont guère reluisants. L'Afrique centrale en général enregistre un taux de prévalence de la malnutrition dans la population totale le plus élevé du monde. Cette contre-performance de la sous-région tient essentiellement aux mauvais résultats enregistrés au Burundi et en République démocratique du Congo où la prévalence de la malnutrition dans la population totale a fortement augmenté entre 1990 et 2007 au point de s'inscrire au-delà de 60 %. Ce taux peut s'expliquer par les nombreux conflits survenus dans la région des Grands Lacs.

La situation peut également s'apprécier au regard de la faible évolution de l'indice de développement humain des pays de la sous-région et des taux de population sous-alimentée relativement élevés, sauf pour Sao Tomé-et-Principe qui affiche un taux de 4,8%. Le pays où le problème se pose avec le plus d'acuité est la République démocratique du Congo avec un taux de population sous-alimentée de 69% comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 32

### Prévalence de la sous-alimentation en Afrique centrale

Pays	Données	Valeurs
Angola	1991-2011	27,4
Burundi	1991-2011	73,4
Cameroun	1991-2011	15,7
RCA	1991-2011	30
Congo	1991-2011	37,4
Gabon	1991-2011	6,5
Tchad	1991-2011	33,4

Source: Statistiques perspective.usherbrooke.ca <http://perspective.usherbrooke.ca>

C'est donc à raison que le Rapport 2012 sur le développement humain en Afrique (PNUD, 2013) met en avant le problème de l'insécurité alimentaire face à la démographie galopante. La population en Afrique subsaharienne, 856 millions en 2010, devrait dépasser les 2 milliards d'ici 2050 alors que plus d'un habitant sur quatre, soit près de 218 millions d'Africains, souffrent de malnutrition. Deux raisons majeures expliquent la persistance de l'insécurité alimentaire en Afrique: un penchant urbain marqué, au détriment du développement rural et un préjugé lié au genre, qui s'inscrit dans le contexte élargi d'une inégalité souvent en progression.

Les gouvernements africains dépensent entre 5 et 10% de leur budget pour l'agriculture, bien en deçà de la moyenne des 20% dépensés par les pays asiatiques lors de la Révolution verte. Les femmes sont des productrices alimentaires importantes, mais leur contrôle sur le territoire en Afrique subsaharienne est plus limité que dans les autres régions du monde.

Aussi, l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne ne repose pas seulement sur l'augmentation de la production agricole, ni même sur le renforcement de la nutrition, même si ces deux éléments sont essentiels. Il repose sur la mise en place d'un changement structurel profond grâce à l'adoption d'une approche multisectorielle dans toutes les interventions de développement, depuis l'accès à la santé et à l'infrastructure, telle que les routes, à une augmentation des opportunités d'emploi, en passant par l'autonomisation des femmes. Pourtant la situation de l'Afrique centrale est meilleure comparée à celle d'autres sous-régions d'Afrique.

Tableau 33

### Prévalence de la sous-alimentation en Afrique

Selon les zones de la région	Moyenne	Moyenne pondérée*
Afrique - Maghreb	5,96	5,35
Afrique sahélienne	19,95	19,09
Afrique de l'extrême-Ouest	18,57	21,23
Afrique du golfe de Guinée	11,90	9,48
Afrique centrale	22,40	20,33
Afrique de l'Est	41,22	36,65
Afrique du Nord-est	41,80	41,48
Afrique - Vallée du Nil	22,20	15,08
Afrique subtropicale	35,62	35,84
Afrique australe	22,97	12,67
Afrique - Océan indien	36,37	33,02

Source: Statistiques perspective.usherbrooke.ca <http://perspective.usherbrooke.ca>

Comme le montre l'indice de développement humain (IDH), au cours des dernières décennies, de nombreux pays à travers le monde ont convergé vers des niveaux de développement plus élevés. Tous les groupes de pays et régions ont connu des améliorations significatives dans toutes les composantes de l'IDH, avec des progrès plus rapides dans les pays à IDH faible et moyen. L'examen de la situation spécifique des États de la CEEAC montre que cette sous-région affiche au regard du développement humain une contre-performance notable.

Tableau 34

### Indice de développement humain en Afrique centrale

Pays	IDH 2012	Rang**
Angola	0,486	148
Burundi	0,316	178
Cameroun	0,482	150
Rép. du Congo	0,533	142
Gabon	0,674	106
Guinée équatoriale	0,537	136
Centrafrique	0,343	180
RD Congo	0,286	186
Sao Tomé-et-Principe	0,509	144
Tchad	0,328	184

Source: PNUD. 2013. Rapport sur le développement humain

\*\* 8

### Eau et assainissement

La situation des pays d'Afrique centrale en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement est très préoccupante. Généralement, les taux d'accès à ces deux services sont très faibles<sup>9</sup>. L'espace accuse également un grave déficit sur le plan de la distribution en eau potable. Par exemple au Congo, malgré l'adoption en 2003 d'un nouveau code des eaux, la société nationale de distribution des eaux (SNDE), société prestataire, parvient à peine à assurer la distribution en eau potable pour 30% des populations urbaines et un peu plus de 10% des populations rurales<sup>10</sup>. Et la situation n'est guère plus reluisant eau Cameroun, au Tchad et ailleurs dans la zone CEEAC.

Par ailleurs, les faibles performance et la qualité des services publics de distribution d'eau en milieu urbain dans la majorité des pays, les difficultés d'approvisionnement en eau potable pour les populations en zones rurales et périurbaines et les faiblesses des actions menées en faveur de l'assainissement constituent aujourd'hui des facteurs à l'origine de maladies hydriques, une des principales causes de mortalité et de morbidité dans les pays de la sous-région.

En milieu urbain comme dans certaines localités secondaires, l'alimentation en eau potable est assurée pour un taux avoisinant les 30 - 60% de la population. Dans les zones périurbaines, l'extension incontrôlée des villes n'a pas souvent été accompagnée de politique d'équipement en infrastructures. Ainsi, l'alimentation en eau (à usage domestique) est de plus en plus assurée par le secteur informel (forages privés, revendeurs d'eau par bidons ou par camions citernes, etc.).

8 Sur 187 pays

9 Les taux d'accès à l'eau potable les plus faibles sont observés au Tchad (34%) et en Guinée équatoriale (44%). Les taux d'accès aux services d'assainissement les plus faibles sont observés au Tchad (8%) et au Congo (9%). Les pays présentant les meilleurs taux d'accès à ces deux services sont le Gabon (87% pour l'eau et 36 % pour l'assainissement), le Burundi (79% pour l'eau et 35 % pour l'assainissement) et le et Sao Tomé-et-principe (79 % pour l'eau et 24% pour l'assainissement).

10 Source: site officiel de l'AFD.

En milieu rural par contre, la production d'eau potable est très limitée. Le taux de couverture de la population est parfois inférieur à 10%. Ainsi, la grande partie de la population est contrainte de s'approvisionner en eau à partir des puits artisanaux, des eaux de ruissellement, des cours d'eau (eaux de surface) et des sources non aménagées, occasionnant souvent des maladies d'origine hydrique. Le faible développement de l'industrie comme la faible mécanisation de l'agriculture et des techniques d'irrigation limitent pour l'instant les possibilités d'utiliser rationnellement et à des fins économiques le potentiel hydraulique dont dispose les pays de la sous-région.

## Accès à une éducation de qualité

L'éducation demeure une priorité dans les pays du monde entier. En effet, les défis à relever dans ce secteur vont croissants avec la forte poussée démographique. Le problème se pose avec acuité en Afrique centrale. La sous-région avait déjà, par le passé, des difficultés par rapport à l'atteinte des objectifs d'éducation pour tous, et avait enregistré des taux de croissance démographiques assez élevés, ce qui implique que ce défi va continuer de se poser les années à venir.

L'OMD numéro 2 visait à assurer l'éducation primaire pour tous. Les pays de la CEEAC ont connu des fortunes diverses, comme on peut le voir sur le tableau ci-après.

Tableau 35

### Progrès réalisés dans l'atteinte de l'OMD «assurer l'éducation primaire pour tous» dans les États de la CEEAC

Pays	Taux net de scolarisation au primaire (%)			% de la cohorte atteignant la 5e année d'études			Taux d'alphabétisation des jeunes (% des 15-24 ans)		
	1990	2000-2011	2 015	1990	2008-2010	2015	1990	2007-2009	2015
Angola	...	85,7	100,0	35,0	44,8	100,0	...	73,1	100,1
Burundi	...	...	100,0	57,2	62,3	100,0	51,8	76,6	100,0
Cameroun	71,5	92,4	100,0	66,6	76,3	100,0	87,4	83,1	100,0
Rép. centrafricaine	57,4	70,5	100,0	42,6	56,3	100,0	52,0	64,7	100,0
Tchad	...	...	100,0	35,6	32,0	100,0	48,0	46,3	100,0
Rép. du Congo	...	90,8	100,0	67,5	...	100,0	92,5	...	100,0
Rép. dém. du Congo	...	...	100,0	46,0	60,0	100,0	68,9	65,4	100,0
Guinée équatoriale	...	56,3	100,0	...	69,6	100,0	92,7	97,9	100,0
Gabon	...	...	100,0	...	...	100,0	...	97,6	100,0
Sao Tomé-et-Principe	96,8	98,4	100,0	...	77,3	100,0	...	95,3	100,0

Source: Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique. 2013. *Annuaire statistique pour l'Afrique 2012*.

Les efforts de la sous-région se sont avérés fructueux lorsqu'il s'est agi d'assurer l'éducation primaire pour tous. Plusieurs pays comme le Burundi, le Cameroun, le Gabon et São Tomé-et-Principe tendent vers la cible 100% de réalisation de cet objectif; ce qui est moins sûr pour les pays comme la République centrafricaine et le Tchad à cause de la faiblesse des dépenses consacrées à l'enseignement primaire et aux conflits qui ont causé une détérioration importante de l'infrastructure éducative.

Le secteur de l'éducation bénéficie en général d'une enveloppe budgétaire assez élevée dans la plupart des pays d'Afrique centrale

Tableau 36

### Enveloppe budgétaire du secteur de l'éducation

	Dépenses publiques d'éducation (% du PIB)	Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus)	Taux brut de scolarisation primaire	Taux brut de scolarisation secondaire	Taux brut de scolarisation supérieure	Nombre d'élèves par enseignant	Enseignant ayant suivi une formation pédagogique (%)
Angola	4,6	70	127,7	23	2,8	..	..
Burundi	13,1	66,6	146,6	21,2	2,7	51,4	91,2
Cameroun	5,6	70,7	113,8	41,5	9	46,3	61,8
Rép. du Congo	3	..	119,5	43,1	6,4	64,4	89
Gabon	3,5	87,7	134,3	53,1	..	..	..
Guinée équatoriale	3,9	93,3	83,2	26,2	..	27,2	45,3
Rép. centrafricaine	4,3	55,2	91,3	12,4	2,5	84,3	..
Rép. dém. du Congo	9,5	66,8	90,3	36,7	6	37,3	93,4
Sao Tomé-et-Principe	7,1	88,8	130,4	51	4,4	26,2	48,1
Tchad	7	33,6	89,7	24,1	2	60,9	34,6
Afrique subsaharienne	6,4	61,6	100,2	35,3	5,9	0	76
Monde	10,2	80,9	106,9	68,4	27,6	0	..

Source: UNESCO (2012)

Selon le rapport du PNUD sur le développement humain de 2011, le taux d'alphabétisation dans la sous-région n'est pas encore à un niveau acceptable. Il n'est que de 33,6% dans des pays comme le Tchad, et est de 93,3% pour le meilleur pays dans la sous-région (Guinée équatoriale). Le taux brut de scolarisation au primaire est assez bon, supérieur à 100% en moyenne sauf pour des pays comme la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, le Tchad, et la République démocratique du Congo. Au niveau du secondaire, la situation est moins bonne avec un taux de scolarisation moyen inférieur à 40% dans la sous-région, et seulement 12,4% en République centrafricaine. Le taux brut de scolarisation est encore plus faible au supérieur avec une moyenne inférieure à 6%.

Lorsqu'on s'intéresse aux ressources humaines dans le secteur de l'éducation, on se rend compte que le nombre d'enseignants par élève reste très élevé en particulier dans les pays comme la République centrafricaine (84,3) ou encore le Tchad (60,9). Le pourcentage d'enseignants ayant suivi une formation pédagogique est aussi faible dans plusieurs pays de la sous-région tels le Tchad (34,6), Sao Tomé-et-Principe (48,1) et la République centrafricaine (45,3).

Les dirigeants de la sous-région sont donc bien conscients de ce qu'il reste encore des efforts à faire dans le domaine de l'éducation non seulement pour diminuer le nombre d'élèves par enseignants, améliorer la formation des enseignants, mais aussi renforcer les infrastructures scolaires afin d'améliorer les indicateurs d'éducation. Cela constitue donc un objectif incontournable pour ces pays pour les décennies à venir, d'autant plus que la population ne cesse de croître, notamment en milieu rural.

Tableau 37

## Quelques indicateurs sociaux en Afrique centrale

	Année	Enfants n'allant pas à l'école primaire		Ratio filles/garçons d'inscription au primaire (%)	Taux d'évolution vers le secondaire		Inscriptions dans l'enseignement supérieur (ratio femmes/hommes)	Participation à la population active (% de 15 ans et plus)		femmes travaillant dans le secteur non agricole (% du total d'emplois non agricoles)	Femmes dans les parlements nationaux (%)
		H**	F		H	F		H	F		
Cameroun	2008	-	-	86	42	45	79	77	64	-	14
	2009	-	-	86	46	52	79	77	64	-	14
	2010	6254	183056	86	49	56	81	77	64	26	14
	2011	-	-	87	-	-	74	-	-	-	14
Rép. du Congo	2008	-	-	94	65	62	-	72	68	-	7
	2009	-	-	94	69	67	21	73	68	-	7
	2010	23744	32488	95	-	-	-	73	68	-	7
	2011	16602	30015	95	-	-	59	-	-	-	7
Gabon	2008	-	-	-	-	-	-	65	56	-	-
	2009	-	-	-	-	-	-	65	56	-	-
	2010	-	-	-	-	-	-	65	56	35	-
	2011	-	-	97	-	-	-	-	-	-	-
Guinée Équatoriale	2008	21182	20620	95	-	40	-	92	80	-	17
	2009	21455	21154	96	-	51	-	92	81	-	15
	2010	21512	21418	97	86	54	-	92	81	-	15
	2011	20492	20533	98	-	-	-	-	-	-	14
Rép. centrafricaine	2008	72658	141506	70	45	45	35	85	72	-	11
	2009	70918	142198	71	-	-	43	85	72	-	10
	2010	63350	135036	71	-	-	32	85	73	-	10
	2011	73938	140412	73	-	-	-	-	-	-	13

	Année		Enfants n'allant pas à l'école primaire		Ratio filles/garçons d'inscription au primaire (%)	Taux d'évolution vers le secondaire		Inscriptions dans l'enseignement supérieur (ratio femmes/hommes)	Participation à la population active (% de la population du même genre âgée de 15 ans et plus)		femmes travaillant dans le secteur non agricole (% du total d'emplois non agricoles)	Femmes dans les parlements nationaux (%)
	H**	F	H	F		H	F		H	F		
Tchad	2008	-	-	-	70	-	-	15	80	65	-	5
	2009	-	-	76	64	71	17	17	80	65	45	5
	2010	-	-	76	65	73	17	17	80	65	46	5
	2011	188815	367916	-	-	75	24	24	-	-	-	13
Angola	2008	146 027	309365	26	45	85	-	-	77	61	-	37
	2009	136 542	321 294	-	-	85	-	-	77	62	-	39
	2010	119 327	373 254	-	-	81	82	82	77	63	-	39
	2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38
Burundi	2008	-	-	33	31	95	-	-	72	84	-	31
	2009	-	-	41	31	97	-	-	73	84	-	31
	2010	-	-	42	32	99	54	54	73	84	-	32
	2011	-	-	-	-	100	-	-	-	-	-	31
RDC	2008	-	-	-	-	84	36	36	65	70	-	8
	2009	-	-	-	-	86	31	31	65	70	-	8
	2010	-	-	-	-	87	-	-	65	70	-	8
	2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rwanda	2008	84 392	60 172	-	-	103	-	-	92	86	-	56
	2009	-	-	73	72	102	76	76	92	86	-	56
	2010	-	-	-	-	102	77	77	92	86	-	56
	2011	-	-	-	-	103	75	75	-	-	-	56
Sao Tomé-et-Principe	2008	436	257	-	-	98	-	-	85	42	-	7
	2009	-	-	49	50	101	93	93	85	43	-	7
	2010	-	-	65	70	100	98	98	85	43	-	18
2011	-	-	-	-	97	-	-	-	-	-	-	18

Source: Banque mondiale, 2012.

\*\*11

11 H= hommes, F= femmes



## Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Des discriminations à l'égard des femmes subsistent dans bien des domaines. Au plan scolaire, il existe encore beaucoup de disparité dans l'accès à l'éducation, même si celles-ci tendent à se résorber au niveau primaire. Au plan politique, les femmes peinent à franchir le cap des 30% de participation à l'exercice du pouvoir. Au plan économique, les femmes ont moins accès à la terre que les hommes, sont confinées au secteur agricole et ont rarement accès aux instances de direction d'entreprises.

Même si des efforts restent à faire, les différences semblent s'être globalement atténuées sur le continent au cours des dernières années. D'après la Banque mondiale (2009), «soixante-quatre pays, situés principalement dans les régions Europe-Asie centrale et Amérique latine-Caraïbes, ont atteint la parité en matière de scolarisation, et une vingtaine de nations devrait avoir atteint cet objectif à l'horizon 2015. Mais 22 pays accusent du retard dans l'atteinte de cet objectif. La majorité de ces derniers se trouvent en Afrique subsaharienne». Il est donc urgent d'intégrer l'approche égalité des sexes aux politiques de développement durable en Afrique.

On observe que dans tous les pays, «hormis l'Angola», le taux de scolarisation des jeunes filles par rapport aux garçons a augmenté. «São Tomé-et-Principe a réussi à éliminer les disparités entre les sexes à l'école primaire tandis qu'au Burundi, au Gabon, en Guinée équatoriale et, dans une moindre mesure, au Congo, ce ratio approche le niveau de 100 %». Malheureusement, l'atteinte de cet objectif semble compromise par les chiffres relatifs à la présence des femmes au parlement, car «dans aucun pays de la sous-région, le nombre de femmes au parlement n'atteint celui des hommes». Ce qui n'est pas le cas de la sous-région Afrique de l'Ouest et précisément le Sénégal, où il y a autant de femmes que d'hommes au parlement. Pire, «dans huit pays sur les dix que compte la CEEAC, le pourcentage des femmes au parlement est inférieur à 20 %» (CEA, 2012<sup>12</sup>).

Il faut signaler la non disponibilité des données et le déficit de données statistiques en zone CEEAC sur les questions de discrimination positive au profit des femmes. Il est important d'intégrer la production régulière de statistiques sur l'égalité des sexes dans le cahier de charge des instituts nationaux de statistiques.

Lorsque les données sont disponibles, on observe qu'en moyenne dans les pays d'Afrique centrale:

- Le nombre de filles n'ayant pas accès à l'éducation a été toujours supérieur au nombre de garçons vivant la même situation, avec une tendance à l'aggravation. Ainsi par exemple, l'écart entre le nombre de filles non inscrites et le nombre de garçons s'est accru en moyenne de 84% entre 2008 et 2011. Au Congo, il a augmenté de 53% entre 2010 et 2011;
- Le nombre de filles inscrites à l'école primaire a été en moyenne de 16% inférieur à celui des garçons. Cependant, le ratio nombre de filles inscrites/nombre de garçons inscrits tend à croître à l'intérieur de chaque pays, d'un taux annuel qui oscille entre 1% et 3% ;
- Le taux d'inscription des filles dans le secondaire est en général supérieur à celui des garçons et l'écart entre les deux a tendance à s'aggraver, ce qui traduit une amélioration de l'accès des filles aux collèges et lycées, comparé à celui des garçons.

12 Highlights

Tableau 38

**Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD «promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes» dans les États de la CEEAC**

Pays	Primaire : Rapport filles-garçons (%)			Secondaire : Rapport filles-garçons (%)			Jeunes de 15-24 ans : filles/garçons Ratio d'alphabétisation		
	1990	2009-2011	2015	1990	2009-2011	2015	1990	2007-2009	2015
Angola	92,1	81,0	100,0	65,8	68,9	100,0	...	73,1	100,0
Burundi	83,4	98,7	100,0	57,1	72,0	100,0	53,6	76,6	100,0
Cameroun	85,8	85,2	100,0	70,1	82,5	100,0	94,9	83,1	100,0
Rép. centrafricaine	63,8	72,0	100,0	41,4	59,3	100,0	60,0	64,7	100,0
Tchad	44,6	72,6	100,0	23,3	41,1	100,0	64,5	46,3	100,0
Congo	88,2	93,5	100,0	69,5	...	100,0	95,2	...	100,0
RDC	61,9	86,2	100,0	48,0	57,2	100,0	71,8	65,4	100,0
Guinée équ.	...	96,5	100,0	...	...	100,0	91,9	97,9	100,0
Gabon	...	95,4	100,0	...	...	100,0	...	97,6	100,0
STP	...	95,3	100,0	...	112,4	100,0	...	95,3	100,0

Source: Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique. 2013.

Annuaire statistique pour l'Afrique 2012.

L'accès de la jeune fille à l'école secondaire et à l'université est en constante amélioration. Les États de la CEEAC semblent donc avoir mis un accent particulier sur l'incitation des jeunes filles à la poursuite des études, ce qui explique la dynamique d'amélioration de la présence des filles au secondaire et à l'université.

Ce cas de figure est différent de celui de la jeune fille non scolarisée. En effet, le nombre de jeunes filles non scolarisées ne cesse de croître, comparé à celui des jeunes garçons non scolarisés. Il convient donc que les États de la CEEAC consentent des efforts pour inciter les parents à scolariser leurs filles.

La traite des personnes portent particulièrement sur les femmes et les enfants. Elle constitue donc une autre variable des dynamiques migratoires en Afrique centrale. Selon l'UNICEF, dans les régions du nord du Cameroun, la traite des enfants (en provenance du Tchad, de la République centrafricaine et du Nigéria) est un phénomène réel. Le Cameroun constitue un pays de transit vers le Gabon et la Guinée équatoriale, où les victimes sont utilisées comme domestiques et dans le petit commerce.

Concernant l'accès des femmes au marché du travail, on peut formuler plusieurs remarques:

- Le taux de participation des femmes aux activités professionnelles reste inférieur à celui des hommes;
- La dynamique d'emploi est quasi nulle (d'où les forts taux de chômages) dans la zone CEEAC et une quasi-stagnation des taux de participation des hommes comme des femmes;
- La proportion des femmes exerçant dans le secteur non agricole est faible; il semble donc que ces dernières soient confinées pour la plus grande majorité aux emplois relatifs au secteur agricole;

Il est donc urgent que les gouvernements de la CEEAC mettent en place des politiques de promotion et de valorisation de l'emploi des femmes, surtout dans le secteur non agricole, en adoptant par exemple des cotisations sociales préférentielles sur les emplois féminins du secteur non agricole.

Il va sans dire enfin, au regard de la représentation des femmes au sein des assemblées nationales que leur participation dans les organes de prise de décisions reste encore marginale, même si des efforts sont faits

par les gouvernements de la CEEAC pour hisser les femmes aux hautes fonctions au sein de l'exécutif et aux postes de responsabilité dans la fonction publique.

En définitive, la lutte contre la discrimination et les inégalités sociales visent non seulement à limiter les inégalités liées au sexe, mais aussi à promouvoir un accès pour tous, au marché du travail, à l'éducation, à la santé, aux services publics, etc. Ainsi, une société plus égalitaire permettrait à chaque citoyen de la CEEAC de participer à la définition des besoins nationaux et supranationaux, d'assurer une meilleure répartition des fruits de la croissance mais aussi, de réduire les risques d'implosions et de troubles sociaux souvent fondés sur la persistance ou le désir d'instauration de privilèges d'ordres tribaux, ethniques, linguistique ou religieux.

## 3.2 Développement environnemental durable

Les préoccupations relevant du développement durable, sont généralement évoquées, par exemple les thèmes relatifs aux menaces sur les espèces et la biodiversité, à la gestion des ressources naturelles, à la gestion des produits chimiques et des déchets industriels non biodégradables, aux changements climatiques.

### 3.2.1 De nombreuses menaces sur les espèces protégées

La préservation de la biodiversité est d'une importance capitale pour l'ensemble de la planète. L'industrialisation massive, la pollution, le prélèvement des ressources terrestres et marines et l'accumulation de déchets sont responsables de l'appauvrissement ou de la destruction de nombreux écosystèmes. La déforestation massive des régions tropicales, l'expansion des zones urbaines, le trafic d'animaux ou de plantes rares représentent d'autres menaces.

En Afrique centrale, plusieurs espèces sont en voie de disparition. Près de  $\frac{3}{4}$  des effectifs de l'Afrique centrale ont été décimés au cours de la dernière décennie (collectif des ONG, le 28 avril 2013). En janvier 2012, près de 300 éléphants ont été abattus dans le parc de Boubanjida (Cameroun) par des braconniers lourdement armés venus du Soudan et du Tchad, en quête d'ivoire, dont le trafic permet de financer l'achat d'armes pour les conflits régionaux.

#### **Revoir la sécurité et la gouvernance des aires protégées**

Les responsables régionaux doivent répondre à cette menace, notamment par la mise en place au niveau régional d'un cadre légal et institutionnel de gestion durable des sites et aires protégées, à même de contribuer significativement à l'accélération de la croissance économique et à la création d'emplois tout en assurant les exigences de préservation et de protection de la biodiversité. Ceci ne sera possible que lorsque l'on y aurait impliqué toutes les parties prenantes (populations riveraines, opérateurs économiques, etc.) par un processus participatif de gestion et de conservation de ces aires protégées et sites. Les mécanismes régionaux de sécurisation des sites et des aires protégées doivent également être développés et/ou renforcés.

Du fait de la situation géo climatique, l'Afrique centrale abrite toute une diversité d'espèces animales et végétales, parfois endémiques, dont certaines sont menacées d'extinction. Afin de préserver cette richesse biologique, la plupart des pays d'Afrique centrale ont renforcé le réseau national d'aires protégées (parcs nationaux, réserves de faune, sanctuaires, zones d'intérêt cynégétique, paysages protégés, etc.) qui occupent au moins 10% de leur superficie. Des initiatives sous-régionales en vue de gérer les aires protégées internationales ont été développées dans le cadre du Réseau d'aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC). Par ailleurs, les ressources biologiques constituent une importante source de revenus et de subsistance pour les populations rurales.

### 3.2.2 *Protection de l'environnement, conservation et valorisation des ressources naturelles*

Certaines populations dépendent de la faune sauvage pour leur survie. Les ressources biologiques d'Afrique centrale constituent le pilier de l'économie de cette sous-région. Jusqu'à 63% de la population d'Afrique centrale vit en zone rurale et une grande partie d'entre elle dépend, d'une part, des ressources forestières comme le bois pour la cuisine et le bâtiment, et d'autre part, des animaux et des végétaux comme sources d'alimentation, d'habillement et de fabrication d'objets ménagers.

La zone côtière d'Afrique centrale est caractérisée par des lagunes, des mangroves, des herbiers, des plages de sable et des zones humides d'estuaires, constituant des ressources vitales pour les activités de subsistance et de développement économique. Mais cette zone est fortement peuplée et concentre d'importantes activités économiques alors même qu'elle est menacée par l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière. Par ailleurs la lutte contre la pollution atmosphérique et marine représente un autre défi, en raison du développement des activités de production de pétrole et de gaz en mer.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité, les différents pays ont conçu des programmes de gestion rationnelle des produits forestiers (ligneux et non ligneux). Une approche globale et intégrée visant à améliorer la sécurité alimentaire et la qualité des terres est l'une des priorités des pays d'Afrique centrale qui ont tous ratifié la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (CNUDL). Pour les pays sahéliens dont le Tchad, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) a conçu un plan d'action sous-régional de lutte contre la désertification (CNUDL, 2001). Le Cameroun et le Tchad ont ainsi élaboré des plans d'action nationaux pour l'environnement qui proposent un cadre général à l'amélioration de l'utilisation des terres, à l'harmonisation des politiques concernant l'utilisation des terres et à la gestion de l'environnement.

La mise en œuvre de ces plans nécessiterait d'être consolidée par l'octroi de ressources supplémentaires et la signature d'accords avec les différentes institutions. Au Cameroun, l'État a également entrepris une grande campagne de reboisement afin d'enrayer la progression du désert. L'importance des forêts et des ressources forestières en Afrique centrale a poussé les parties prenantes, en particulier les gouvernements, la communauté internationale et les ONG, à intensifier les mesures de gestion et de protection durables des ressources forestières. Ces mesures portent sur les programmes de reboisement, de régénération et de remise en état des forêts.

### 3.2.3 *Des insuffisances dans la gestion durable des ressources forestières*

Les ressources forestières constituent un enjeu majeur, sur les plans environnemental, économique et social. Pourtant, on continue à observer l'exploitation irrationnelle et incontrôlée des ressources forestières. L'exploitation illicite et anarchique des forêts contribue à la destruction des écosystèmes et à la perte de la diversité biologique. Ce type d'exploitation permet d'une part de satisfaire les besoins énergétiques des populations urbaines et rurales et, d'autre part, de ravitailler les marchés locaux et internationaux en bois d'œuvre et de service.

Du fait de son caractère informel, peu de statistiques officielles sont disponibles sur l'impact de ce type d'exploitation sur les ressources forestières. Toutefois, sur la base de la demande des ménages urbains en énergie, on observe un déboisement intense des ceintures périurbaines. C'est le cas du Congo où l'on estime à 500 000 m<sup>3</sup> par an la quantité de bois prélevé autour des grandes villes pour satisfaire les besoins énergétiques.

La déforestation et la dégradation des forêts constituent pour l'essentiel une étape cruciale vers la désertification. En effet, les défrichements et la dégradation du couvert végétal sont non seulement les causes de l'extinction des espèces et de la dégradation des fonctions et services essentiels des écosystèmes forestiers, mais aussi le début des modifications des propriétés du milieu, appauvrissant les capacités des sols.

Bien que les statistiques récentes sur les taux de déforestation et de dégradation dans les pays du bassin du Congo ne soient pas alarmants (EDF, 2006), il est important de prendre des mesures appropriées pour combattre ce fléau.

Il est souhaitable d'avoir une politique et une stratégie commune de développement de l'industrie de transformation du bois dans le bassin du Congo. La protection des forêts s'est tout de même renforcée à l'échelle régionale avec le Sommet de Yaoundé sur les forêts (Déclaration de Yaoundé, mars 1999). À l'exception du Tchad qui s'est conformé aux critères et indicateurs d'exploitation du bois dans les zones arides, tous les autres pays d'Afrique centrale font partie de l'Organisation africaine du bois (OAB) et ont élaboré des critères et indicateurs de gestion durable des forêts sous ses auspices.

### 3.2.4 Vulnérabilité à la variation et aux changements climatiques

L'Afrique centrale est vulnérable aux changements climatiques dont les conséquences sont les suivantes: effets négatifs des changements climatiques sur la production alimentaire, élévation du niveau de la mer et problèmes de qualité de l'air en milieu urbain. Les États d'Afrique centrale ont participé au Sommet de Rio en 1992 et ratifié les trois conventions relatives à la biodiversité, aux changements climatiques et à la lutte contre la désertification.

Au niveau sous-régional, ces efforts ont consisté en la mise en place d'organes spécialisés comme la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC), Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes d'Afrique centrale (REPAR), le partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), les Commissions des bassins versants internationaux, etc., dans le cadre desquels les pays tentent d'harmoniser leurs actions en vue de mieux protéger leur environnement, de valoriser les ressources naturelles aux fins d'une amélioration substantielle des conditions de vie des populations. Cela se traduit entre autres par la mise en place de cadres législatifs, réglementaires et institutionnels.

Tous les pays d'Afrique centrale ont signé et ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) bien qu'ils n'émettent que très peu de gaz à effet de serre. Beaucoup ont élaboré leur communication nationale et leur stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Tous ne sont pas impliqués de la même manière dans le programme de réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD). Certains pays comme le Cameroun sont encore dans la formulation de leurs recommandations concernant les programmes pays alors que d'autres à l'image de la République démocratique du Congo sont relativement avancés dans le processus.

Les impacts de la variabilité et du changement climatiques sur les ressources naturelles et les différents secteurs de l'économie de la sous-région n'ont pas encore fait l'objet d'études. Une étude d'identification systématique des risques climatiques et des cibles vulnérables aux changements climatiques devrait mettre en exergue les risques climatiques les plus courants, les ressources et les groupes socioéconomiques ainsi que les zones les plus exposées aux risques ainsi identifiés, déterminer leur degré de vulnérabilité et leur hiérarchisation. Cela peut permettre l'identification des options d'adaptation des ressources et des groupes socioéconomiques les plus exposés aux effets du changement climatique.

La dégradation de l'environnement consécutive à une exploitation forestière intensive et anarchique a, entre autres, pour conséquences la transformation du territoire en savane et son exposition aux érosions. La déforestation est également l'une des principales causes de l'augmentation du nombre et de la gravité des catastrophes naturelles liées à l'eau notamment les inondations. Par ailleurs, les prélèvements excessifs de bois et l'utilisation de techniques de pêche inappropriées dans le système hydrographique du fleuve Congo ont pour conséquences des menaces (y compris l'extinction) de certaines espèces halieutiques.

### 3.2.5 La lutte contre la dégradation des terres

Dans tous les pays d'Afrique centrale, on constate que la dégradation du sol et du couvert végétal est en grande partie due à la pression démographique, à l'inégalité en matière d'accès à la terre et aux politiques de tenure foncière, à la mauvaise gestion des terres et à la pauvreté généralisée. Aucun de ces pays ne dispose vraiment de plans d'allocation des terres. Certes dans les zones forestières certains pays s'efforcent d'élaborer des plans de zonage. Mais il faut bien dire que l'ensemble de la sous-région souffre cruellement de manque de cartes actualisées, voire de cartes numériques et de base de données y afférentes, permettant de suivre l'évolution de l'utilisation et de la couverture des sols.

Contrairement à une vision largement répandue, il n'y a pas que les terres des zones sahéennes d'Afrique centrale qui soient objets de dégradation. Toute la sous-région est affectée, quoique à des degrés divers, d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays, ainsi qu'au niveau des ressources en jeu. Les terres du Burundi sont dégradées à près de 57%, tandis que celles de la République centrafricaine et de la Guinée équatoriale le sont, respectivement, à 2% et 1%. Pour tous les pays de la sous-région, les proportions de terres faiblement à moyennement dégradées sont plus importantes et atteignent 15%, y compris pour des pays comme la République centrafricaine et la Guinée équatoriale. En dépit de leurs richesses, les terres d'Afrique centrale, dans les zones forestières en particulier, sont fragiles et facilement dégradables. Elles sont par ailleurs mal gérées ou exposées à l'érosion à la suite de défrichages, de feux de brousse ou d'une exploitation industrielle peu soucieuse du renouvellement de la ressource «arbre».

La dégradation des sols est encourue dans la sous-région et d'importantes ressources en terres sont déjà affectées.

Les principales manifestations de la dégradation des sols sont (Bitondo, 2012):

- la baisse de la fertilité des sols. Le phénomène se manifeste par une érosion et une perte de leur couche superficielle, une diminution de leur productivité et des changements dans leurs propriétés biologiques, chimiques, physiques et hydrologiques. L'érosion existe surtout dans les zones montagneuses comme au Burundi, dans les hautes terres du Cameroun et dans les zones sahéennes comme au Tchad où les sols sont dénudés. Ces sols dénudés sont les plus sensibles à l'érosion en saison sèche avec le passage de l'harmattan et en saison des pluies avec les eaux de ruissellement et l'érosion hydraulique que favorisent les pentes relativement abruptes des montagnes et collines. Ce sont donc sur ces terres dénudées de montagne comme en zones arides que les problèmes de dégradation des sols et de désertification sont les plus graves en Afrique centrale.
- La dégradation de la végétation se traduit concrètement en une modification de la structure du paysage avec un déclin sensible de la quantité et de la qualité du couvert végétal. On assiste par endroits à une transformation des forêts en zones de savane. Ces modifications de paysage accentuent la dégradation des terres à travers une protection moindre des sols, une limitation de la reconstitution organique des sols, une capacité d'infiltration des eaux amoindrie, etc. Dans les zones sahéennes et dans la région des grands lacs, la dégradation de la végétation se traduit en outre par l'éloignement des sources d'approvisionnement en bois-énergie. Dans certaines régions, il faut faire plus de 5 Kms pour aller chercher le bois, là où dix à vingt ans plus tôt, il fallait faire moins d'un km.

- La dégradation de la diversité biologique, avec la disparition de nombreuses espèces animales et végétales du fait de la modification de leurs habitats et de l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles.
- La dégradation des ressources en eaux avec, d'une part, le rétrécissement de certains cours d'eau comme le lac Tchad dont la zone de marnage est passée de 25000km<sup>2</sup> à environ 2000km<sup>2</sup> en l'espace de 40 ans, d'autre part la disparition d'autres cours d'eau ou leur envasement. La dégradation des ressources en eaux se traduit par ailleurs par l'envasement des cours d'eau ou leur occupation par des espèces végétales nuisibles; toutes choses qui limitent les possibilités de navigation, détériorent les habitats de certaines espèces de poissons et une diminution de la productivité halieutique.

Une baisse du niveau des pluies qui se traduit par un déplacement des isohyètes de 200 km environ vers le sud (CSAO/OCDE, avril 2006). Cette baisse s'accompagne d'une plus grande hétérogénéité des pluies dans l'espace et dans le temps. Une telle évolution ne serait pas sans rapport avec le réchauffement climatique et la déforestation dans le bassin du Congo.

Une pression accrue sur les ressources liée à la croissance démographique, à la descente plus au sud des troupeaux transhumants qui exploitaient traditionnellement les zones les plus arides, et qui sont contraints d'aller chercher dans les zones agricoles plus humides, de nouveaux pâturages et points d'eau. Ce mouvement s'effectue en même temps que les agriculteurs sédentaires, principalement dans les zones soudano-sahéliennes et sahélo-sahariennes sont contraints d'étendre leurs surfaces de cultures, tentent d'y associer l'élevage et la foresterie à des fins de diversification et d'amélioration de la fertilité. La réduction des surfaces de parcours et de pâturages qui en découle remet en cause les complémentarités et les échanges traditionnels entre pasteurs et agriculteurs, et conduit dans certains cas à des conflits violents entre les communautés.

Plusieurs facteurs expliquent la dégradation des terres et des ressources naturelles en Afrique centrale. Ils varient selon les trois grands ensembles écologiques que sont les zones soudano-sahéliennes, les zones de savane d'altitude et les zones forestières. Si les circonstances biophysiques spécifiques liées à l'écologie de chacun de ces trois ensembles déterminent la dynamique et la manière dont les processus de dégradation des terres s'y développent, il y a dans chacun de ces ensembles des traits et des causes communes de dégradation des terres qui découlent directement de la pauvreté, de la croissance démographique, des modes de vie des populations et des insuffisances des cadres législatif et institutionnel.

L'exploitation anarchique des ressources en eau mérite également d'être relevée. Certains cours d'eau sont partagés par plusieurs pays. C'est le cas du lac Tanganyika partagé entre le Burundi et la République démocratique du Congo et du lac Kivu commun à la République démocratique du Congo et au Rwanda. Ces cours d'eau permettent aux populations de ces pays de vivre. Ils sont utilisés pour les activités agricoles, la pêche et le transport fluvial. C'est le cas du Lac Tchad dont les ressources sont soumises à une exploitation excessive. C'est aussi les cas des fleuves suivants: Congo, Oubangui, Sangha, Ntem, Ogooué, Wele et Kie.

On pourrait ajouter que l'Afrique centrale comme la plupart des autres parties du globe est sujette aux changements climatiques. Ces derniers provoquent généralement un réchauffement de la planète entraînant une exacerbation de la sécheresse dans les zones soudano-sahéliennes et ailleurs dans la sous-région.

### 3.2.6 Gestion durable des ressources en eau<sup>13</sup>

Dans cette région, il y a un paradoxe frappant dans le domaine de l'eau : entre l'abondance des ressources en eau, et la pénurie d'eau potable et de système d'assainissement. En outre, la distribution de l'eau est inadéquate dans l'espace et le temps. Les risques liés à l'eau (inondations, sécheresses, conflits, maladies hydriques, etc.) ne sont pas maîtrisés et les potentialités en eau de la sous-région sont sous-exploitées

13 Rédaction inspirée du Document de la politique de l'eau de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, validé en 2009

(hydroélectricité, irrigation, écotourisme, etc.). Les problèmes de pollution et du changement climatique induisent des modifications fondamentales en termes de qualité et de quantité des ressources en eau douce disponibles et affectent substantiellement les modes de vie des populations ainsi que la diversité écologique.

Le secteur de l'eau souffre de la variabilité hydro climatique, d'un stockage inapproprié, d'une demande croissante et d'un manque de coopération transfrontalière. Avec un nombre élevé de cours d'eau transfrontaliers en Afrique centrale, le développement d'infrastructures de grande échelle destinées à gérer l'utilisation de l'eau et à éviter les conflits reste un défi gigantesque.

Par ailleurs, les faibles performances et qualités des services publics de distribution d'eau en milieu urbain dans la majorité des pays, les difficultés d'approvisionnement en eau potable des populations rurales et des zones péri urbaines et les faiblesses des initiatives en faveur de l'assainissement constituent aujourd'hui les causes majeures de la persistance de maladies d'origine hydrique, une des principales causes de mortalité et de morbidité dans les pays de la sous-région.

Les défis liés à la gouvernance et la gestion de l'eau sont surtout relatifs à la gestion des connaissances, de l'information hydrologique. Il faudrait alors: assurer une meilleure maîtrise de l'information hydrologique nécessaire pour la planification du développement d'une part, élever le niveau général de la sensibilité de la population afin de lui conférer plus de responsabilité dans la gestion des ressources en eau d'autre part. En matière de gestion des risques liés à l'eau, le défi à relever consiste à les prévenir sinon les gérer, notamment par la mise en place de systèmes de prévention et d'alerte.

En ce qui concerne la gestion des eaux partagées, le défi à relever consiste à: i) renforcer la coopération entre les pays qui ont en commun un bassin, notamment par le développement de projets et programmes communs; ii) mettre en place des structures permanentes de gestion de ces bassins; iii) assurer le partage de l'eau entre zones excédentaires et zones déficitaires afin de garantir un développement harmonieux de la sous-région.

L'Afrique centrale dispose de 16 bassins hydrographiques internationaux dont la superficie dépasse 5 000 km<sup>2</sup>, entièrement situés dans la sous-région ou en partage avec les autres sous-régions. Cependant, de tous ces bassins, seuls cinq sont gérés dans le cadre de commissions inter- États ou d'organisations. Il s'agit des bassins du Congo, du Chiloango, du Nil, du Lac Tchad, de Cunene et de l'Okavango. Il est donc nécessaire de tout mettre en œuvre afin de développer des cadres formels de gestion des bassins non encore institutionnalisés et de veiller à un partage des eaux entre les zones excédentaires et les zones déficitaires situées au nord, au sud et à l'est de la sous-région.

Pour ce qui est de la gouvernance de l'eau, les défis à relever consistent à i) doter les organisations économiques régionales, les organisations de bassins et les gouvernements d'instruments appropriés de GIRE; ii) renforcer les capacités des acteurs de développement en GIRE; iii) créer un environnement favorable pour la GIRE à tous les niveaux.

### *3.2.7 Gestion des produits chimiques et des déchets industriels non biodégradables*

La gestion des produits chimiques et des déchets industriels non biodégradables constitue également un défi majeur. Les déchets qui posent le plus de problèmes viennent des secteurs suivants: pétrole, électronique, électroménager, hôpitaux, transformation plastique, production de cartes magnétiques, etc. Dans de nombreux pays en développement, 80 à 90% des eaux usées déversées dans les cours d'eau ou sur les côtes sont des effluents bruts, c'est à dire des rejets qui n'ont pas été traités. La pollution, liée à une démographie galopante et à des infrastructures d'assainissement et de traitement des déchets inadéquates, constitue une menace pour la santé publique, les espèces sauvages ainsi que pour les sources de revenu comme la pêche et le tourisme.



Il est important de réaliser une étude approfondie qui fera l'état des lieux de la gestion des déchets et qui portera sur les points suivants:

- un inventaire des types, des quantités et des origines des déchets nuisibles, produits ou possibles;
- une description de l'organisation de la gestion de ces déchets;
- un recensement des installations de collecte ou de traitement de ces déchets existantes;
- un recensement des projets d'installation de traitement des déchets pour lesquels une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée auprès des autorités compétentes;
- un recensement des délibérations des personnes morales de droit public responsables du traitement des déchets entérinant les choix d'équipements à modifier ou à créer, la nature des traitements retenus et leurs localisations,
- le recensement des programmes locaux de prévention, etc.

Dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'atteinte de l'ODD «assurer un environnement durable», comme on peut le voir dans le tableau ci-après.

Tableau 39

### Progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD «assurer un environnement durable» dans les États de la CEEAC

Pays	Statut national des plans d'actions sur l'environnement	Pourcentage de la population ayant accès aux sources d'eau potable	Superficie forestière (% des terres)	Surfaces nationales protégées (% du total des terres)	Emissions de CO2/hab (T. métrique)	
		2010	2010	2000-05	2005	2009
Angola	Pas de données	51	47,0	6,6	1,2	1,3
Burundi	Terminé	72	7,0	5,7	0,1	0,0
Cameroun	Terminé	77	42,0	4,5	0,4	0,4
Rép. centrafricaine	En préparation	67	36,0	8,2	0,1	0,1
Tchad	Pas de données	51	9,0	9,1	0,0	0,0
Congo	Terminé	71	66,0	4,5	1,5	1,6
RDC	Terminé	45	68,0	4,5	0,0	0,0
Guinée équ.	Terminé	...	58,0	0,0	8,1	6,8
Gabon	Terminé	87	85,0	2,8	3,6	3,1
Sao Tomé-et-Principe	Terminé	89	28,0	0,0	0,6	0,9

Source: Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique. 2013. Annuaire statistique pour l'Afrique 2012.

Des initiatives de protection de la biodiversité sont nombreuses et intéressantes, mais le chantier est vaste, compte tenu des pressions humaines et naturelles. Les efforts sont notables surtout dans les zones transfrontalières, à l'exemple des initiatives dans l'interzone Minkebe-Odzala-Dja entre le Gabon, le Congo et le Cameroun. Les gouvernements des trois pays ont conjointement travaillé pour concevoir et mettre en œuvre un plan cohérent d'allocation des terres désignant les aires protégées, les zones forestières permanentes et d'aménagement rural, renforcer les capacités de contrôle de l'exploitation des ressources, surveiller les tendances dans la bio diversité et l'écosystème, au moyen d'un système efficace d'application de la loi, de schémas de gestion collaborative avec le secteur privé et les communautés, notamment et surtout les populations autochtones, et mettre en place un système de contrôle efficace et économique.

## 4. Vecteurs de développement

Pour atteindre les objectifs de développement durables, il faudrait créer un environnement porteur aux niveaux national, régional et mondial. Parmi les vecteurs de développement essentiels à la réalisation de tout programme de développement, on peut citer entre autres la paix, la stabilité et la sécurité, la bonne gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite. La situation de la sous-région de l'Afrique centrale relativement à ces questions n'est pas reluisante.

### 4.1 Des graves crises socio politiques fréquentes

La promotion de la gouvernance et des droits humains est une question importante et complexe (droits civils et politiques, économiques et sociaux, culturels, etc.), qui a un caractère indivisible. Même si tous les États de la CEEAC sont, à des degrés différents, dans une phase de transition démocratique et souscrivent tous aux programmes de gouvernance démocratique, l'espace a été caractérisé ces dernières décennies par une grande instabilité politique, des conflits intra et interethniques, des guerres civiles, des conflits interétatiques, des guerres de ressources à l'origine des trafics en tout genre, de la criminalisation des économies nationales et de la fragilisation des États - terreau du terrorisme (Mvié Meka, 2007).

À l'exception du Cameroun, du Gabon, de la Guinée équatoriale et de Sao Tomé-et-Principe, les pays de la CEEAC ont tous connu des conflits armés au cours des deux dernières décennies. Ces dernières années, on a noté une recrudescence de rebellions et autres groupes armés, avec l'emploi quelquefois des enfants soldats, recrutés sous la contrainte et emmenés de force pour combattre au-delà des frontières. Cela a créé dans certaines zones de la sous-région une grande insécurité, des trafics illicites d'armes, de drogue, d'êtres humains et de pierres précieuses, et des graves atteintes à l'intégrité des ressources naturelles. Ces conflits ont eu un impact considérable sur les efforts de développement et hypothéqué les perspectives de stabilité structurelle. Ils ont entraîné la mort de millions de personnes, infligé des exactions sans mesure aux populations, grossi le flux de réfugiés et personnes déplacées, sans compter les destructions collatérales de ressources matérielles (Mutoy Mubiala, 2003).

Aussi, la question de la paix est-elle un enjeu majeur pour le développement durable dans la sous-région. Les pays de la zone ont unanimement reconnu l'impact désastreux des conflits sur la société et l'économie, et ont décidé d'y mettre fin. À cet effet, des mécanismes régionaux ont été mis en place à l'image du mécanisme de prévention et de gestion des crises (CEEAC).

Lors de la conférence de Malabo en 1999, les chefs d'État ont mandaté la CEEAC de développer un plan de renforcement des capacités de maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la sous-région. Deux textes ont été signés en février 2000, un Pacte d'assistance mutuelle entre les États membres de la CEEAC et un Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX). Le COPAX a été créé par un Protocole signé en 2001 et est entré en vigueur en janvier 2004. Il se compose de trois organes techniques: i) la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) constituée d'unités en réserve dans les États membres; ii) le Conseil de défense et de sécurité (CDS), composé des chefs d'état-major de la police et des ministres des affaires étrangères des États membres et iii) un instrument d'alerte précoce, le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC).

En fait, la fréquence des crises politiques graves, des tensions militaro-civiles, des mutineries, des coups d'état militaires, est étroitement corrélée avec la faiblesse des institutions nationales, sous-régionales et régionales. Cette faiblesse des institutions va de pair avec la corruption, le manque de transparence et l'absence d'obligation redditionnelle. Le manque de transparence est très prononcé dans l'exploitation et le commerce des ressources naturelles, les industries extractives notamment.

Depuis quelques années, la sécurité des frontières maritimes a pris de l'importance dans l'agenda sécuritaire mondial. Une combinaison d'anciennes et de nouvelles menaces est apparue: trafic illicite des

armes légères, des stupéfiants et des personnes, piraterie et terrorisme. Les dernières statistiques publiées par le Bureau maritime international (BMI) dénombrent 102 attaques de piraterie maritime dans le golfe de Guinée au premier trimestre 2012.

En dehors de la piraterie maritime, on rapporte plusieurs autres types de contrebande par voie maritime en Afrique comme le trafic d'armes dans le golfe de Guinée. Lors du récent comité préparatoire de la conférence sur l'examen du Programme d'action de l'ONU de 2012, plusieurs États ont sollicité l'aide du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA) pour prendre des mesures visant le contrôle des frontières et la sécurité maritime afin de lutter contre ces nouveaux périls.

## 4.2 À la traîne au regard de l'Indice de bonne gouvernance et de la corruption

L'indice Mo Ibrahim de la bonne gouvernance a attribué la note la plus élevée à l'Ile Maurice (82,8 points). Le Cap Vert arrive en seconde position, suivi du Botswana (3ème), les Seychelles (4ème), l'Afrique du Sud (5ème), le Ghana (7ème), la Tunisie (8ème), le Lesotho (9ème), la Tanzanie (10ème), Sao Tomé (11ème), la Zambie (12ème), le Bénin (13ème), l'Égypte (14ème), le Maroc (15ème), le Sénégal (16ème), le Malawi (17ème), le Burkina Faso (18ème), l'Ouganda (19ème), le Mali (20ème).

Le classement des États de la CEEAC sur la base de l'Indice Mo Ibrahim de bonne gouvernance est le suivant en 2011 (tableau).

Tableau 40

### Classement des États de la CEEAC sur la base de l'Indice Mo Ibrahim de bonne gouvernance

Pays	Rang3
Angola	41ème
Burundi	38ème
Cameroun	37ème
Congo	42ème
Gabon	22ème
Guinée équatoriale	45ème
Rép. centrafricaine	48ème
Rép. Dém. du Congo	52ème
Sao Tomé-et-Principe	11ème
Tchad	51ème

Source: Fondation Mo Ibrahim. 2012

L'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique confirme la tendance générale à l'amélioration de la gouvernance sur le continent. Il est également établi que l'Afrique centrale est à la traîne sur cette thématique.

Tableau 41

**Notes moyennes de régions d'Afrique sur la base de l'Indice Ibrahim Mo de bonne gouvernance**

Régions	Moyennes régionales
Afrique du Sud	59,0
Afrique du Nord	53,7
Afrique de l'Ouest	51,9
Afrique de l'Est	47,5
Afrique centrale	40,3
Afrique	51,2
Iles	64,5
Pays enclavés	51,0
Pays côtiers	48,8

Source: Fondation Mo Ibrahim. 2012

Pour ce qui est de la corruption en Afrique centrale, tandis que Sao-Tomé-et-Principe (72<sup>e</sup>) arrive en tête de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), le Gabon (102<sup>e</sup>), avec une note de 3,5, progresse et sort du groupe des «derniers de la classe» où se trouvent encore le Cameroun (144<sup>e</sup>), la République centrafricaine (144<sup>e</sup>), la République du Congo (144<sup>e</sup>), la République démocratique du Congo (154<sup>e</sup>), la Guinée équatoriale (163<sup>e</sup>) et le Tchad (165<sup>e</sup>).

### 4.3 Mécanismes électoraux et renforcement de l'état de droit

En Afrique centrale, l'état de droit reste un chantier important. À l'exception de quelques pays, la crédibilité des mécanismes et des processus électoraux est souvent remise en cause. Selon Bédjoko Mbassi (2008), l'analyse d'une telle situation met en évidence trois tendances dans les processus électoraux en Afrique centrale. Premièrement, des points de vue théorique et empirique, le pouvoir exécutif en Afrique centrale s'est approprié le processus électoral. Cette appropriation se traduit par la précarisation des contre-pouvoirs censés le limiter. Il y a aussi le rejet de la séparation des pouvoirs et de l'universalité du suffrage. À titre d'illustration, le contrôle de l'exécutif sur les pouvoirs législatif et judiciaire a porté une entrave à l'indépendance de certaines institutions nationales, notamment les commissions électorales indépendantes et les commissions nationales des droits de l'homme.

Ensuite, il est établi que c'est la forme de l'État de type unitaire centralisé et le mode de dévolution de pouvoir adoptés par les pays de l'Afrique centrale qui favorisent la montée de cette perversion du processus électoral. Enfin, il s'en suit de l'agrégation de ces différentes données que les processus électoraux ne sont pas productifs d'alternance démocratique. D'où les crises politiques persistantes qui en résultent, le recours à d'autres formes de participation politique fondées sur l'abstentionnisme et le retrait politique volontaire. On observe toutefois des avancées dans certains pays, comme au Gabon et au Cameroun où les autorités chargées des élections ont entrepris d'introduire les cartes d'électeur biométriques comportant la photo de l'électeur.

Il est un fait notable que les réformes du système politique opérées dans les années 1990 se sont matérialisées par l'élaboration des nouvelles constitutions, soit par la voie révolutionnaire (conférence nationale au Zaïre, Congo-Brazzaville), soit par la méthode traditionnelle de révision (Burundi, Gabon, Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Rwanda). Dans tous ces pays, cette mutation s'est cristallisée autour d'une identité des principes politiques et philosophiques de l'état de droit, même si en termes de régimes constitutionnels, c'est-à-dire de l'organisation institutionnelle, quelques particularités peuvent être signalées çà et là. Il en découle trois acquis incontestables: la maîtrise de l'ingénierie constitutionnelle, le contrôle de la constitutionnalité des lois, la proclamation des droits de l'homme et du citoyen (Tiyembe, 2013).

L'engagement dans les processus de transition et de démocratisation au début des années 1990 n'a pas toutefois empêché la situation politique et celle des droits de l'homme de se dégrader et de déboucher sur une période de guerre civile, de coups d'Etat, de rébellion et des tensions inter-États. Dans la sous-région, l'avenir de la démocratie reste fragile et soumis aux risques de contagion transfrontaliers.

Au regard de cette situation, les pays de la sous-région se sont dotés d'une Unité d'appui électoral. Depuis sa création en 2005 par décision de la 12<sup>ème</sup> Conférence de la CEEAC et son opérationnalisation au sein du Secrétariat général, ladite Unité a conduit plus d'une demi-douzaine de missions d'observation d'élections depuis 2006.

D'autre part, des progrès en matière de liberté d'expression et d'association sont à signaler ainsi qu'une certaine structuration de la société civile, selon des rythmes propres à chaque pays. Pour le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme en Afrique centrale, la situation des droits de l'homme dans la sous-région reste précaire. Les conflits passés et actuels, ainsi que les crises sociales continuent d'entraver la défense et la protection d'un large éventail de droits de l'homme. Ces crises et conflits ont eu des répercussions sur plusieurs pays. En effet, des cadres législatifs inadéquats, l'absence de bonne gouvernance dans les administrations publiques, la faiblesse du système judiciaire et l'absence de politiques sociales y ont largement contribué.

Sur le plan des institutions nationales des droits de l'homme (INDH), la quasi-totalité des pays de la sous-région les ont mises en place. Ces institutions sont de type collégial. Elles ont en leur sein plusieurs membres ayant une compétence en ce qui concerne la protection et la promotion des droits de l'homme y compris les plaintes individuelles (CNUDH, 2011). Toutefois, ces avancées restent théoriques dans la mesure où les INDH en place en Afrique centrale sont faibles, leurs textes fondateurs ne leur confèrent pas toujours l'indépendance requise, elles manquent d'autonomie, de ressources et de prérogatives dans la mise en œuvre de leurs attributions de promotion et de protection des droits de l'homme.

Enfin, on remarque un faible niveau de ratification des instruments internationaux de protection des droits de l'homme par les pays de la sous-région. Les neuf principaux instruments internationaux de défense et de promotion des droits de l'homme connaissent des fortunes diverses dans les pays par rapport à leur ratification, pour diverses raisons, allant généralement du manque de capacités, à la force des pesanteurs administratives.

#### 4.4 Mécanismes communautaires de lutte contre la corruption

La corruption et le détournement des deniers publics dans les pays de la sous-région de l'Afrique centrale sont devenus des pratiques courantes (Bédjoko Mbassi (2008). Le pillage des biens publics au profit de quelques-uns a eu pour conséquence le mécontentement de la population. Celle-ci bénéficie d'ailleurs d'un accès insuffisant aux services socioéconomiques de base.

Dans certains pays (Cameroun, Gabon, Tchad) des efforts importants sont en cours pour lutter contre la corruption. Des organismes chargés de lutte contre la corruption et le détournement des fonds publics ont été mis en place et des poursuites ont été engagées contre de nombreuses personnes y compris des fonctionnaires de haut niveau.

Au niveau sous-régional, malgré la volonté politique exprimée, le mécanisme officiel de coordination des actions de lutte contre la corruption fait défaut. Par contre, des initiatives des associations de la société civile viennent combler ce déficit. Ces dernières prennent des initiatives malgré le contexte difficile dans lequel elles travaillent. On peut citer la mise en place d'un Observatoire de lutte contre la corruption en Afrique centrale (OLCAC), association à but non lucratif de droit congolais, créée en 2006 à Brazzaville avec l'appui de l'Institut de la Banque mondiale. Cet observatoire a pour mission de lutter contre la corruption sous toutes ses formes et favoriser la bonne gouvernance. Il regroupe en son sein les pays francophones de la sous-région notamment, la République Démocratique du Congo, la République du Congo, le Tchad, le Cameroun, le Burundi, le Rwanda, la République centrafricaine, le Gabon et la Guinée équatoriale.

On peut également relever pour la saluer, l'initiative de création d'un réseau des institutions nationales anticorruptions en Afrique centrale par les experts de lutte contre la corruption venus des 10 pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) réunis à Libreville du 26 au 28 novembre 2013. Le Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique centrale (RINLCCAC) aura, entre autres missions, à appuyer et accompagner les efforts des institutions nationales de lutte contre la corruption. Il aura aussi à inciter les pays qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place les institutions contre la corruption et amener les acteurs du domaine à s'organiser en réseaux.

La création du RINLCCAC fait suite au constat de corruption dans la sous-région. Selon l'indice de perception de la corruption de *Transparency International* de 2011, le Gabon et Sao Tomé-et-Principe occupent le 100<sup>e</sup> rang mondial, tandis le Cameroun la 134<sup>e</sup> place. Sur les 180 pays couverts par l'étude, l'Angola et le Tchad arrivent à la 168<sup>e</sup> position, la République centrafricaine occupe le 154<sup>e</sup> rang, la Guinée équatoriale se place au 172<sup>e</sup> rang. Aucun pays n'a obtenu une moyenne de 5, qui est le seuil minimum tolérable. L'étude note qu'en dépit des efforts consentis par les gouvernements respectifs de la CEEAC, la corruption n'a nullement reculé. Les taux de prévalence de corruption restent élevés.

#### 4.5 Un besoin de statistiques fiables pour la formulation et la gestion des politiques publiques

Parmi les difficultés de gouvernance économique des États de la CEEAC, la formulation et la gestion des politiques publiques restent préoccupantes en raison du manque de données de qualité, actualisées et fiables, et de l'absence de systèmes de suivi et d'évaluation efficaces. Ces insuffisances ont constitué un obstacle de taille dans le suivi de la mise en œuvre des OMD. Elles ont également réduit la capacité des pays à évaluer l'incidence des interventions aux fins d'éclairer les politiques futures (CEA, 2011). Ce constat fait au niveau continental reste valable pour les pays de l'Afrique centrale.

En dépit de l'optimisme croissant que suscitent les perspectives de développement de l'Afrique, des défis subsistent. Il s'agit de cerner les fondements, les obstacles et les outils de développement de l'Afrique avec des données et l'analyse de ces dernières en temps opportun. Transcender les réalisations physiques pour apprécier les résultats finaux nécessite également des indicateurs qui permettent de mesurer de manière quantitative et qualitative les progrès réalisés.

Les problèmes de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques en général, et des données sur les indicateurs de développement en particulier, se posent aussi bien à l'échelle nationale que sous-régionale. Le tableau ci-dessus présente l'état de la planification et de la mise en œuvre des stratégies nationales de la statistique dans les pays de la CEEAC.

Tableau 42

#### État des lieux de la planification et du développement de la statistique dans les pays de la CEEAC, mars 2013

Pays	Stratégie existante			Prochaine stratégie	Plan de dév.
	Statut	Nom	Période	Statut	Période
Angola	Stratégie expirée	Plano Estatístico Nacional de Medio Prazo	2002-06	En cours d'élaboration	2003-08
Burundi	En cours de mise en œuvre	Stratégie nationale du développement de la statistique	2010-14	Pas encore prévue	2010-15
Cameroun	En cours de mise en œuvre	Stratégie nationale du développement de la statistique	2009-2013	Pas encore prévue	2010-20

<b>Congo</b>	Stratégie expirée	Programme pluriannuelle de développement de la statistique	2005-09	En cours d'élaboration	2012-16
<b>Gabon</b>	En cours de mise en œuvre	Stratégie Nationale de développement de la statistique	2011-15	Pas encore prévue	2010-25
<b>Guinée équatoriale</b>	Stratégie expirée	Stratégie de développement de la statistique	2003-08	Déjà élaborée	2010-20
<b>Rép. centrafricaine</b>	Pas de stratégie			En cours d'élaboration	2011-15
<b>Rép. dém. du Congo</b>	En cours de mise en œuvre	Stratégie nationale de développement de la statistique	2013-17	Pas encore prévue	2010-35
<b>Sao Tomé-et-Principe</b>	En cours de mise en œuvre	Estratégia Nacional para o Desenvolvimento da Estatística	2009-18	Pas encore prévue	2003-15
<b>Tchad</b>	En cours de mise en œuvre	Stratégie nationale de développement de la statistique	2011-15	Pas encore prévue	2008-11

Source: extrait du Rapport sur les progrès des stratégies nationales de développement de la statistique. PARIS: 21 mars 2013

Au-delà de la programmation du développement de la statistique, de nombreuses contraintes subsistent pour leur mise en œuvre, notamment:

- *Pour le Cameroun:* contrainte budgétaire forte, demande d'information de plus en plus fréquente sur le plan national et international, difficulté en matière de coordination, de contrôle de la qualité statistique (respect des normes et nomenclatures);
- *Pour le Gabon:* absence de coordination, insuffisance de financement (fonds propres et surtout extérieurs), cadre institutionnel qui consacre le système décentralisé;
- *Pour la Guinée équatoriale:* absence d'une instance de coordination de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques, insuffisance de communication sur l'importance des statistiques, déficit en ressources humaines, absence de cadre de promotion et de développement de la statistique;
- *Pour le République centrafricaine:* faiblesse de la coordination et de la gestion des activités statistiques dans tous les domaines, engendrant ainsi une multiplicité des statistiques dans un même secteur et un manque de constance dans la collecte et le traitement des données de base;
- *Pour le Tchad:* étroitesse des effectifs du personnel et insuffisance de formation des agents, irrégularité des publications, délais de diffusion souvent longs (ce qui entame la qualité), diffusions limitées aux administrations qui en expriment la demande, faible dialogue entre utilisateurs et producteurs, absence de normes et techniques d'harmonisation, absence de documents méthodologiques et de nomenclatures harmonisées, faible couverture de certains domaines tels que la Justice, l'environnement et l'enseignement supérieur, faible exploitation des sources administratives.

Au plan régional, on observe l'absence de mécanisme régional, institutionnalisé et fonctionnel, de coordination et de consolidation des statistiques. Au sein des organisations interrégionales, il existe des

directions chargées de la statistique dont les capacités doivent être renforcées. Par ailleurs, la BEAC et la BDEAC produisent des statistiques économiques et monétaires pour les pays de la CEMAC.

Il existe au Cameroun pour le compte des pays de la CEMAC, deux institutions de formation sur les statistiques: l'Institut sous-régional de statistiques et d'économie appliquée qui accueille des étudiants de tous les pays de l'espace CEMAC, et l'Institut de formation et de recherche démographique (IFORD). Un institut similaire pour le CEEAC n'existe pas encore.

#### *4.6 Nécessité de politiques communes en Afrique centrale*

Chaque pays continue de mettre en œuvre une politique nationale de développement industriel, sans concertation aucune avec les autres pays de la sous-région. Cela s'est avéré inefficace malgré les initiatives de développement économique, social, industriel et commercial appuyées par la communauté internationale en faveur de l'Afrique. Les conséquences sont, entre autres, la création d'unités de production similaires et concurrentes dans la sous-région (brasserie, cimenteries, huileries, transformation du bois, etc.), la dépendance excessive pour les intrants importés, y compris les matières premières, les biens d'équipement, les machines et le capital humain.

Il faut noter la nécessité de mieux traduire dans les législations nationales les politiques communes existantes comme la Politique régionale de l'eau, la Politique agricole commune et la Politique forestière commune.

#### *4.7 Des efforts pour mobiliser des financements innovants*

Une des contraintes majeures reste l'insuffisance des moyens de financement du développement durable. Conscients de l'ampleur de la crise économique mondiale et ses conséquences sur les économies des pays développés, les pays de l'Afrique centrale prennent des initiatives pour explorer des voies novatrices en termes de sources de financement. Aussi, tout en invitant les pays développés et toute la communauté internationale à honorer leurs engagements en matière de financement du développement durable, les pouvoirs publics explorent différentes voies telles que les partenariats publics-privés, la mobilisation de l'épargne locale par des emprunts obligataires d'État ou encore la mise en place de mécanismes de financement solidaire ou de fonds communs issus des ressources internes de la sous-région et pouvant servir au financement de projets nationaux, transfrontaliers ou interétatiques de développement durable. Un exemple patent pourrait être le projet de création d'un Fonds régional de solidarité pour l'eau en Afrique centrale (FORSEAU), qui pourrait être en partie financé par la mobilisation d'importants excédents de liquidités dont disposent certains pays de la sous-région.



## 5. Domaines prioritaires et matrice des ODD pour l'Afrique centrale

### 5.1 Domaines prioritaires pour la formulation des ODD

Cette deuxième partie du rapport a pour objet de proposer les domaines prioritaires que pourraient couvrir les ODD. La démarche a consisté à consulter des institutions régionales, sous-régionales et nationales pertinentes afin de recueillir des données et des informations appropriées et à jour sur des questions de développement durable. Il s'agit à cette étape de recueillir leurs contributions aux propositions des domaines/thématiques, cibles et indicateurs du développement durable.

#### 5.1.1 Domaines prioritaires pour la formulation des ODD en Afrique centrale

Pour identifier, analyser et articuler les principaux domaines/thématiques prioritaires du développement durable de l'Afrique centrale pour la formulation des ODD, la première question aux parties prenantes voulait qu'ils énumèrent par ordre d'importance décroissante un nombre limité (de préférence entre six et dix) de domaines prioritaires qui doivent être abordés par les ODD dans la sous-région, et qu'elles justifient leurs propositions. Les données brutes obtenues peuvent être consultées en annexe.

Leur exploitation permet d'isoler les domaines/thématiques les plus cités. Ces derniers pourraient produire les effets déclencheurs souhaités et bénéficier des effets de levier et d'entraînement des autres domaines.

Tableau 43

#### Regroupement des thématiques en domaines prioritaires

Thématiques de développement durable	Domaines prioritaires
Paix et sécurité, mécanismes électoraux, égalité des droits de l'homme pour tous, accès à la justice et à l'égalité, état de droit, mécanismes électoraux crédibles, institutions fortes, etc.	Paix, sécurité et stabilité sociopolitique
Bonne gouvernance, citoyenneté, capacités de formulation, gestion et évaluation des politiques publiques, décentralisation et développement local, lutte contre la corruption et les fraudes, lutte contre l'impunité, lutte contre l'enrichissement illicite, obligation redditionnelle, transparence dans la gestion des ressources minières.	Gouvernance et responsabilité
Politiques de transports intégrées (transport terrestre, transport aérien, transport ferroviaire, transport maritime, transports intra- urbains, etc.), politique de développement des énergies, gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), etc.	Infrastructures physiques de transport, énergie, eau et assainissement
Agriculture, alimentation, productivité agricole, intrants agricoles, nutrition, faim, importation de produits alimentaires de première nécessité, diversification de la production agricole, emploi, revenus, consommation, marginalisation, inégalités, contrôle de l'utilisation des pesticides, traçabilité des produits alimentaires importés, etc.	Pauvreté, sécurité et souveraineté alimentaire

Thématiques de développement durable	Domaines prioritaires
Investissements privés, développement du secteur privé, dialogue public-privé, partenariat public-privé, politique et stratégies nationales de croissance et emplois, politique de la concurrence, amélioration de l'environnement des affaires, politique des marchés publics, politiques de sous-traitance et de partenariat, croissance verte, développement du capital humain, emplois décents, responsabilité sociale de l'entreprise, développement de la protection sociale et de la sécurité civile, inégalités, cohésion sociale, législation sociale, assistance sociale, transferts sociaux, services sociaux, prévention des catastrophes, gestion des sinistres, réfugiés et déplacés, extension de la protection sociale, assurance maladie universelle, recherche et innovation, propriété intellectuelle, culture et industrie culturelle, valorisation des savoirs endogènes, etc.	Croissance verte et création des emplois décents
Plateaux techniques hospitaliers, disponibilité de personnel de santé, répartition spatiale des établissements de santé, santé maternelle et infantile, développement de l'assurance maladie et des mutuelles, développement de la recherche, etc.	Amélioration de l'accès à la santé pour tous
Enseignement primaire, secondaire, supérieur – formation professionnelle, éducation des adultes, financement de l'éducation en général et l'enseignement supérieur en particulier	Amélioration de l'accès pour tous à une éducation de qualité et à la formation professionnelle
Gestion des aires protégées, préservation des écosystèmes et de la biodiversité, gestion durable des ressources naturelles, renforcement de la réglementation sur la pollution et la destruction de l'environnement, réduction des émissions de gaz, mise en place et gestion de fonds verts, gestion durable de la forêt et des arbres hors forêt, agroforesterie et reboisement, économie des aires protégées, valorisation des déchets, énergies et technologies propres, urbanisme et construction durables, eau et assainissement, gestion des déchets pétroliers, gestion des émissions et économie de carbone, économie des changements climatiques. Lutte contre la désertification et la sécheresse, gestion foncière et lutte contre l'accaparement des terres, gestion des impacts sociaux de l'exploitation artisanale ou illégale des mines, etc.	Protection de l'environnement, gestion des ressources naturelles et des changements climatiques
Égalité des chances et d'accès à l'éducation et à la santé, accès aux postes électifs, accès aux hautes fonctions de l'État, accès aux moyens de production et au financement, lutte contre toutes formes de discriminations ou de violences. Promotion de l'inclusion sociale	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes

### 5.1.2 Interactions des domaines prioritaires et les autres questions de développement durable

Pour chaque domaine, on peut énoncer les conditions critiques et les résultats escomptés.

Tableau 44

#### Domaines prioritaires, conditions critiques et dividendes attendus

Domaines prioritaires	Conditions d'amélioration de la situation	Résultats escomptés
Paix, sécurité et stabilité sociopolitique	Des institutions fortes et équilibrées, mettant en œuvre des contre-pouvoirs efficaces (y compris avec la société civile et les médias) Une égalité de tous devant la loi Un état de droit et une démocratie véritable	Réduction du risque pays et meilleur attrait des investisseurs Meilleur épanouissement des populations en raison des droits assurés d'action et d'expression Paix et justice sociales Politiques publiques efficaces Crédibilité des politiques publiques

Domaines prioritaires	Conditions d'amélioration de la situation	Résultats escomptés
Gouvernance et responsabilité	Obligation redditionnelle Tolérance zéro	Réduction du risque pays et meilleur attrait des investisseurs Meilleure utilisation des ressources publiques Politiques publiques efficaces Participation de tous à la prise de décision, à la production et aux fruits de la production Meilleure compétitivité de l'économie
Infrastructures physiques de transport, énergie, eau et assainissement	Culture de gestion prospective des besoins infrastructurels, culture de maintenance préventive Cadre de partenariats public-privé Paix et sécurité	Meilleure compétitivité de l'économie Diminution du coût de la vie Amélioration des conditions de vie Attractivité des économies améliorée Intégration régionale renforcée
Pauvreté, sécurité et souveraineté alimentaire	Systèmes de production et consommation durables Politiques de gestion des inégalités sociales	Réduction de la faim et de la pauvreté Amélioration de la qualité des aliments consommés Meilleure santé Réduction des pertes alimentaires post récolte
Croissance verte et création d'emplois décents	Capacités humaines et institutionnelles Institutions de financement durable de l'économie Institutions règlementant la concurrence Institutions et mécanismes efficaces de gestion préventive et curative des catastrophes et des chocs individuels et collectifs Organismes de protection sociale	Création de richesses Réduction de la pauvreté Occupation de la population active Concurrence plus saine et développement Amélioration de la cohésion sociale Non exclusion en cas de chocs individuels (perte d'emploi, perte du conjoint, etc.) Lutte contre la pauvreté
Amélioration de l'accès à la santé pour tous	Financement durable de la santé Capacités de formation du personnel de santé Bonne gestion des besoins en santé Assurance maladie	Amélioration de la productivité de la population active Meilleur accès aux soins en termes de coûts, de distance, etc.
Amélioration de l'accès pour tous à une éducation de qualité et à la formation professionnelle	Financement durable de l'éducation Bonne gestion prospective des besoins éducatifs Personnel éducatifs en quantité et qualité nécessaires Référentiel des métiers et des programmes	Capital humain Disponibilité accrue d'une main d'œuvre qualifiée Amélioration de la productivité de la main d'œuvre Amélioration de la compétitivité de l'économie

Domaines prioritaires	Conditions d'amélioration de la situation	Résultats escomptés
Protection de l'environnement	<p>Initiative sous-régionale d'appui à l'économie verte</p> <p>Mise en place de politiques et d'institutions favorables à l'économie verte</p> <p>Mise en place de fonds verts</p> <p>Réglementations nationales favorables à l'économie verte</p> <p>Investissements privés dans l'économie verte</p> <p>Renforcement de l'efficacité des cadres de gestion durable des ressources naturelles et de gestion des aires protégées</p> <p>Harmonisation des réglementations sur la protection de l'environnement</p> <p>Harmonisation de la fiscalité forestière dans la sous-région</p>	<p>Amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale</p> <p>Création d'emplois verts et plus d'inclusion sur le plan social</p> <p>Croissance verte (utilisation efficiente des ressources et faibles émissions de carbone)</p> <p>Réduction des risques pour l'environnement et des pénuries écologiques</p> <p>Développement des industries vertes</p> <p>Ressources naturelles gérées durablement</p> <p>Biodiversité et écosystèmes mieux protégés</p> <p>Meilleure gestion des forêts</p>
Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes	<p>Alignement des cadres juridiques internes et des pratiques judiciaires sur les principes et exigences de la CEDEF</p> <p>Conception du budget en fonction de la sexo spécificité dans les budgets des ministères des États membres</p> <p>Mise en œuvre de politiques de parité et de quotas</p>	<p>Coûts d'opportunité optimaux</p> <p>Meilleur accès à l'éducation</p> <p>Meilleur accès aux soins de santé</p> <p>Meilleur accès aux moyens de production</p>

Tableau 45

### Convergence des propositions des États consultés: Cameroun et Congo

Il faut rappeler que ces propositions émanent de dynamiques nationales participatives

Domaines prioritaires pour le Congo	Domaines prioritaires pour le Cameroun
Gouvernance et élimination de la pauvreté Accès universel aux services sociaux et à la protection sociale Accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement Accès à une énergie durable et à moindre coût Réduction de la vulnérabilité, promotion de la résilience et lutte contre le déboisement, la dégradation des terres et la désertification/sécheresse. Croissance économique durable et inclusive Renforcement du développement des infrastructures Promotion de la paix et de la sécurité Facilité d'accès aux technologies écologiquement rationnelles et au transfert de ces technologies Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'autonomisation des femmes, ainsi que le renforcement des droits des peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du secteur rural et sécurité alimentaire</li> <li>• Pauvreté</li> <li>• Croissance forte et inclusive</li> <li>• Développement du capital humain sain</li> <li>• Développement des infrastructures</li> <li>• Gestion durable de l'environnement</li> <li>• Promotion de l'égalité et de l'inclusion</li> <li>• Paix et sécurité</li> </ul>

Pour les pays où règne un climat de paix et de sécurité relative, la gouvernance, la pauvreté et les infrastructures constituent la priorité des responsables politiques. Les questions portant sur l'environnement sont toujours présentes.

La paix et la sécurité sont ainsi les domaines prioritaires pour la République centrafricaine et la République démocratique du Congo

Tableau 46

**Regard synoptique sur les autres propositions**

Rép. centrafricaine	Rép. dém. Congo	Gabon	Sao Tomé-et-Principe	Tchad
<p>La sécurité et la paix</p> <p>Bonne gouvernance et état de droit</p> <p>Partenariat mondial</p> <p>Infrastructures de transport, de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication</p> <p>Santé publique</p> <p>Développement économique et social</p> <p>Consommation et production durables</p> <p>Changement climatique et énergie</p> <p>Croissance démographique</p> <p>Intégration régionale et capital humain</p>	<p>Paix et sécurité</p> <p>Bonne gouvernance</p> <p>Justice</p> <p>Pauvreté</p> <p>Santé</p> <p>Éducation</p> <p>Égalité de sexe</p> <p>Amélioration du cadre et des conditions de vie</p> <p>Emploi</p> <p>Coopération et développement</p>	<p>Santé publique</p> <p>Formation des ressources humaines</p> <p>Bonne gouvernance</p> <p>Infrastructures économiques et sociales</p> <p>Croissance économique inclusive, transformation structurelle et création des entreprises</p> <p>Gestion durable des ressources naturelles</p> <p>Sécurité alimentaire</p>	<p>Adaptation aux changements climatiques</p> <p>Aménagement de l'eau et de l'assainissement</p> <p>Gestion rationnelle de ressources halieutiques</p> <p>Gestion rationnelle des ressources forestières et de la terre</p> <p>Sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>Aménagement du territoire</p> <p>Énergies renouvelables</p> <p>Population et développement</p>	<p>Développement du secteur rural</p> <p>Sécurité alimentaire</p> <p>Croissance économique inclusive et transformation structurelle</p> <p>Amélioration des infrastructures de transport et Sécurité des trafics des biens.</p> <p>Paix et sécurité</p> <p>Renforcement de la gouvernance locale et des capacités institutionnelles</p> <p>Environnement durable, promotion de la culture et de l'innovation technologique</p>

### 5.1.3 Analyses complémentaires sur le processus des ODD

Il était demandé aux parties prenantes consultées d'indiquer : i) comment intégrer et équilibrer les piliers économique, social et environnemental du développement durable, les difficultés qui peuvent survenir dans la mise en œuvre des ODD en Afrique centrale; ii) les atouts susceptibles de faciliter la mise en œuvre des ODD en Afrique centrale; iii) les recommandations pertinentes sur l'utilisation opérationnelle et la mise en œuvre des ODD proposés pour la sous-région; iv) les mesures pour rendre l'évaluation des progrès vers la réalisation des ODD participative; v) la réalisation d'un nouveau partenariat mondial pour le développement à l'intérieur ou autour des ODD; vi) les observations, idées ou contributions pour aider à identifier les ODD dans la sous-région.

#### 5.1.3.1. Comment intégrer les piliers économique, social et environnemental dans les objectifs du développement durable?

Les parties prenantes étaient invitées à exprimer leur opinion sur la façon dont les ODD devraient être intégrés dans les piliers économique, social et environnemental du développement durable. À cet effet, leurs choix devaient porter sur les modalités suivantes:

- Refléter les dimensions sociale, économique et environnementale au sein de chaque ODD, par le biais d'objectifs associés;
- Intégrer les OMD, modifiés et mis à jour pour l'après 2015, dans le cadre plus large du développement durable;
- Développer l'OMD 7 (durabilité environnementale) dans un certain nombre d'objectifs ayant une dimension ressources naturelles et environnement (eau, nourriture, énergie, etc.);
- Autres (veuillez préciser).

Seules deux modalités ont été choisies, à savoir: «intégrer les OMD, modifiés et mis à jour pour l'après 2015, dans le cadre plus large du développement durable» (8 fois) et «réfléter les dimensions sociale, économique et environnementale au sein de chaque ODD, éventuellement par le biais d'objectifs associés» (5 fois).

Les parties consultées rejettent donc largement l'option «développer l'OMD 7 (durabilité environnementale) dans un certain nombre d'objectifs ayant une dimension ressources naturelles et environnement (eau, nourriture, énergie, etc.)».

#### 5.1.3.2. Contraintes et difficultés à la mise en œuvre des ODD en Afrique centrale

Les difficultés suivantes ont été évoquées:

- Manque de portage politique des ODD;
- Manque des données de qualité recueillies en temps utile pour être analysées et diffusées au cours de sa mise en œuvre;
- Absence de sécurité et de paix;
- Insuffisance de ressources financières;
- Effets du changement climatique;
- Tensions sociales internes et même transfrontalières;

- Mauvaise ou insuffisante implication des pouvoirs politiques;
- Absence d'appropriation par les gouvernants et les administrations chargées des finances;
- Absence d'implication des parlementaires dans l'appropriation des ODD;
- Insuffisance des ressources financières et matérielles;
- Mauvaise répartition du revenu national disponible;
- Manque de concertation entre les acteurs concernés par les ODD;
- Déficit de gouvernance, de financement, de transfert de technologie, de renforcement des capacités;
- Instabilité politique dans la sous-région;
- Non disponibilité des instruments appropriés pour la mise en œuvre des ODD;
- Situation socioéconomique de la sous-région;
- Crises militaro-politiques
- Insuffisance ou absence de données statistiques;
- Absence de volonté politique pour une appropriation au sommet de l'État;
- Problème de financement ou faible implication des partenaires au développement et bailleurs de fonds;
- Faible vulgarisation et promotion des ODD;
- Absence d'appropriation par les gouvernants et les administrations chargées des finances;
- Insuffisance des ressources financières et matérielles;
- Contribution des manœuvres politiques au développement de situations de rente.

Les difficultés énoncées découlent pour la plupart de l'implication de toutes les parties dans le processus, sa promotion, l'appropriation du processus, notamment par les politiques, l'insuffisance de données fiables et d'instruments adéquats, les problèmes de gouvernance, l'instabilité et les autres tensions sociopolitiques, l'insuffisance des ressources financières, et enfin les changements climatiques.

### *5.1.3.3. Facilités et opportunités liées à la mise en œuvre des ODD en Afrique centrale*

Les opportunités sont les suivantes:

- Le renforcement des capacités des acteurs de l'évaluation des politiques publiques comme le Mécanisme d'évaluation inter africaine;
- La stabilité politique et surtout le renforcement des capacités institutionnelles afin de promouvoir un développement durable;
- Les Institutions sous-régionales opérationnelles (CEMAC, CEEAC, etc.);
- La coopération avec certains pays avancés ou émergents qui ont une expérience dans la mise en œuvre des ODD, en l'occurrence le Japon ainsi que d'autres pays; les meilleures pratiques pourraient par exemple être adaptées à notre environnement;
- L'implication des populations;
- La création d'un cadre adapté;
- La présence de ressources humaines compétentes;
- Disponibilité des outils de planification et des stratégies de développement durable;



- Le riche potentiel existant, notamment les ressources naturelles abondantes, une biodiversité riche et variée, les perspectives d'une économie verte, un taux de croissance soutenu;
- Impacts des changements climatiques dans la sous-région;
- Existence du bassin forestier du Congo et le potentiel hydroélectrique de l'Afrique centrale;
- Retour de la paix et de la stabilité;
- La volonté politique affichée des gouvernants et des responsables à tous les niveaux, ainsi que la volonté exprimée des PTF.

#### 5.1.3.4. *Recommandations pour la mise en œuvre des ODD dans la sous-région*

Les parties prenantes consultées sont priées de formuler des recommandations pertinentes pour la mise en œuvre des ODD proposés pour la sous-région. Elles ont, à cet effet, formulé les recommandations suivantes:

- Faire en sorte que l'évaluation des ODD devienne pour les acteurs politiques une des principales exigences pour légitimer leur réélection;
- Que l'évaluation des ODD apparaisse comme un des nouveaux outils de l'ingénierie publique pour accroître l'efficacité des politiques publiques;
- Organiser des débats publics sur la pertinence de la formulation des ODD comme partie intégrante de l'action publique;
- Sensibiliser les acteurs à tous les niveaux sur leur intervention dans le processus de mise en œuvre des ODD;
- Développer un mécanisme d'appui technique et financier au profit des acteurs et pays impliqués;
- Impliquer tous les États et adopter une stratégie commune dont chaque pays pourra s'inspirer pour mettre en place la sienne en tenant compte de ses réalités;
- Impliquer toutes les couches sociales, la société civile et les organisations internationales, grâce à une bonne vulgarisation des ODD;
- Définir la stratégie de mise en œuvre;
- Développer une concertation permanente entre les pays de la sous-région et veiller au respect des engagements pris par chaque État;
- Veiller à la signature d'une charte sous-régionale sur la mise en œuvre des ODD par les pays;
- Élaborer au niveau de chaque État une loi d'orientation sur le développement durable;
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement durable dans l'ensemble des pays de la sous-région;
- Créer un Fonds pour l'économie verte en Afrique centrale géré par la BDEAC;
- Intégrer les ODD dans les politiques sectorielles de développement;
- Développer des mécanismes de financement;
- Renforcer les capacités des acteurs nationaux;
- Mettre en place une structure de suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD au niveau sous-régional;
- Installer une institution sous-régionale avec des antennes nationales en vue de promouvoir et suivre la mise en œuvre des ODD;

- Mettre en place un partenariat commun pour une coopération solide dans la mise en œuvre des ODD.

### *5.1.3.5. Propositions pour l'évaluation des progrès vers la réalisation des ODD*

La question posée était la suivante: «comment l'évaluation des progrès vers la réalisation des ODD devrait-elle être effectuée et rendue plus participative?» Les propositions sont:

- Mettre en place un mécanisme d'évaluation par les pairs basée sur la pluralité (différents regards), la distanciation (regards extérieurs), la compétence et le respect des personnes (l'évaluation n'est pas un contrôle);
- Créer un mécanisme sous-régional pour le suivi participatif du processus des ODD;
- Mettre en place des comités de pilotage par pays et un cadre regroupant les représentants des comités des pays pour échange d'information et d'expériences;
- Concevoir un modèle d'évaluation scientifique et mettre en place une plateforme d'évaluation;
- Organiser des fora à l'échelle nationale et sous-régionale sur la question;
- Créer une structure sous-régionale de suivi-évaluation impliquant toutes les parties prenantes;
- Engager toutes les parties prenantes dans un dialogue sur la question;
- Définir les cibles et les indicateurs en tenant compte de la différence de contexte, des ressources et du niveau de développement de chaque pays afin d'évaluer les progrès vers la réalisation des ODD;
- Concevoir et appliquer une méthodologie participative et inclusive à tous les niveaux;
- Mise en place d'une plateforme d'évaluation.

### *5.1.3.6. Impulsion d'un nouveau partenariat mondial pour le développement avec les ODD*

Les parties prenantes ont été invitées à se prononcer sur la manière dont un nouveau partenariat mondial pour le développement pourrait se construire à l'intérieur ou autour des ODD. Les réponses suivantes ont été recueillies:

- Faire un plaidoyer sur les ODD auprès des décideurs en vue de vulgariser la culture d'un État développementaliste;
- Redéfinir l'organisme des Nations Unies chargé de la mise en œuvre des ODD dans le cadre beaucoup plus élargi du développement;
- Définir des objectifs catalyseurs basés sur la paix et la reconstruction des États fragilisés (recherche de la paix et réalisation des objectifs requis par l'édification d'une nation);
- volonté de mise en commun des stratégies des ODD;
- Améliorer la communication et la coopération entre les différentes communautés scientifiques et techniques, les décideurs et les populations, afin que tous les États fournissent des efforts pour l'instauration d'un climat de paix et d'entente au sein de la communauté internationale;
- Intégrer les ODD dans l'ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et autres processus internationaux pour que la question des ODD ne soit plus traitée de façon isolée comme l'a été celle des OMD;
- Impliquer les parlementaires dans l'appropriation des AME;

- Organiser des réunions de concertation et tenir compte des situations spécifiques de certains États;
- Retenir comme base de travail le dialogue social;
- Financer prioritairement les projets liés aux ODD;
- Soutenir le transfert de technologies par la mise en place de mécanismes de financements innovants;
- Construire le nouveau partenariat mondial pour le développement autour des ODD. Ceux-ci serviront de base pour la coopération internationale;
- Réaliser l'intégration économique et renforcer les capacités à tous les niveaux.

### *5.1.3.7. Autres commentaires, observations, idées ou contributions*

À la question de savoir si la partie prenante consultée voulait formuler d'autres commentaires, observations, remarque ou contributions pouvant aider à identifier les ODD pour la sous-région, les propositions suivantes ont été avancées:

- Intensifier les séances de communication et de débat public sur la démarche de la formulation des ODD;
- Mener des réflexions au niveau de chaque pays avant une synthèse au niveau sous-régional;
- Faire le point des activités dans les pays et relever les convergences /divergences, et élaborer un plan d'action simple au niveau sous-régional sanctionné par des plans d'actions au niveau local;
- Assurer une répartition équitable des revenus issues des différentes ressources au sein de la communauté de l'Afrique centrale;
- Encadrer la commercialisation des produits de rente(cacao, café et autres), dont vivent de nombreuses populations de la sous-région de l'Afrique centrale; faciliter, rentabiliser leur exportation et conforter les bases du commerce électronique;
- Organiser un atelier sous-régional sur le thème;
- Créer des commissions parlementaires chargées de l'environnement et du développement durable et les mettre en réseau;
- Mettre un accent sur les résultats dans la formulation des ODD;
- Élaborer un plan sous-régional de développement économique et social comme cadre fédérateur;
- Définir les priorités de développement de la sous-région;
- Engager tous les pays de la sous-région à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

## 6. Matrice des Objectifs de développement durable

Cette partie traite de la construction de la matrice des objectifs de développement durable, de la définition des cibles, des indicateurs et des marqueurs pour mesurer les progrès réalisés dans le temps. Les objectifs proposés couvrent à la fois les résultats de développement et les objectifs de transformation structurelle. Ils sont orientés vers l'action et facile à évaluer et à communiquer. Ils intègrent les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale, ainsi que la dimension gouvernance considérée comme primordiale. Le cadre d'indicateurs de développement durable pour l'Afrique a été utilisé pour assurer la conformité, la cohérence et la mesurabilité des indicateurs.

La matrice résulte d'une compilation de propositions faites par les parties prenantes consultées.

### 6.1 Objectifs de développement durable (ODD): cibles et indicateurs

#### 6.1.1 Débat sur les indicateurs de développement durable

La définition du concept de développement durable communément admise et adoptée dans le présent rapport repose sur celle formulée en 1987 par la commission Brundtland à savoir «un développement qui satisfait les besoins des générations actuelles sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs». Cette définition soulève un certain nombre d'exigences, notamment la croissance économique et le développement dans le cadre de la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles, de même que l'équité entre les générations. En d'autres termes, il s'agit d'un développement qui prend en compte les préoccupations d'ordre économique, environnementale y compris énergétique, et sociale.

La formulation des indicateurs conditionne dans une large mesure la réalisation du développement durable tel que défini ci-dessus. Car «ce que l'on mesure a une incidence sur ce que l'on fait; or, si les mesures sont défectueuses, les décisions peuvent être inadaptées» (Stiglitz, Sen et Fitoussi. 2009; p. 7). D'où le débat qui a cours au sein de la communauté internationale sur la pertinence de certains indicateurs relatifs au bien-être des populations.

#### **Le PIB: un indicateur non-pertinent pour mesurer la qualité de la vie**

On observe de plus en plus une remise en cause de la pertinence du PIB comme indicateur, notamment pour mesurer la qualité de la vie. Le PIB est en effet un indicateur, mais pas le seul<sup>14</sup>. Les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, les universitaires ainsi que les décideurs politiques à l'échelle nationale, régionale et internationale remettent en cause la pertinence du PIB comme indicateur de développement dans le contexte du développement durable.

Selon la Commission européenne, le PIB «en dépit de toutes ses insuffisances [...] reste le meilleur instrument unique de mesure des performances de l'économie de marché. Mais le PIB n'a pas été conçu pour mesurer avec précision le progrès économique et social à plus long terme, et notamment la capacité d'une société à gérer les problématiques telles que les changements climatiques, l'utilisation efficace des ressources ou le changement social.» (CE, 2009; p. 7). Cette déclaration à elle seule résume toutes les recherches sur le sujet.

<sup>14</sup> D'autres indicateurs sont évoqués comme alternatives. Il s'agit de l'empreinte écologique et l'empreinte carbone. Il y a aussi d'autres indicateurs de découplage, ainsi que quelques indicateurs qui couvrent des domaines aussi vastes que l'intégration sociale et le bien-être humain (l'indice de Gini, l'indicateur de pauvreté humaine ou l'indice de la santé sociale). D'autres encore sont évoqués pour faciliter l'amélioration du PIB. Ce sont: l'Indice d'une santé économique durable (IES)(Index for Sustainable Economic Welfare), l'Indicateur du progrès véritable (Genuine Progress Indicator) ou l'Indice national du bien-être.

Le monde traverse actuellement une crise multiforme qui intègre des facteurs autres que marchands. La crise environnementale ainsi que la crise économique et financière ont des implications sur la qualité de la vie des populations et il n'est pas possible de les saisir ou de les mesurer exclusivement avec le PIB. De manière spécifique, le PIB n'a pas été en mesure de saisir correctement des enjeux liés à la qualité et à la durabilité des modes de vie des personnes et des sociétés. Il n'a pas non plus été à même de mettre en garde contre la montée de différents facteurs de crise, comme l'a montré la récente crise financière et économique (Thiry, 2012: p. 4).

D'autre part, il présente de nombreuses lacunes en tant qu'indicateur du développement. Il ne prend surtout pas en considération les facteurs sociaux importants, tels que le chômage, le sous-emploi, l'espérance de vie ou la qualité du système éducatif et la santé. Il ne tient pas non plus compte des inégalités de revenu, des activités non marchandes qui contribuent à la création de valeur économique (tels que le bénévolat, le travail domestique et les activités illégales) et des effets externes préjudiciables à l'environnement; de même, il s'accroît lorsque des ressources sont investies en vue de contrer les effets négatifs, comme la recrudescence des problèmes sociaux (Parlement européen, 2011).

### 6.1.2 Quelles alternatives ?

De nombreux travaux ont été effectués et d'autres sont en cours pour la formulation des indicateurs qui permettent de mesurer les progrès réalisés dans l'amélioration de la qualité de la vie. Ces travaux se font selon les hypothèses et à partir de tous les paramètres importants dans la vie des populations.

À cet effet, la Banque mondiale a conçu un indice appelé l'épargne nette ajustée encore connue sous le nom d'épargne véritable. L'épargne nette ajustée est un indicateur de durabilité. Elle a pour but de rendre compte de la création/destruction nette de richesse nationale pendant une année. Le concept de richesse est élargi pour inclure, outre le capital produit (seul capital présent dans la comptabilité nationale), les ressources naturelles, la qualité de l'environnement et le capital humain (Thiry, 2012: p. 7). Dérivée de la mesure traditionnelle d'épargne nationale brute (part du revenu national qui n'est pas consommée pendant l'année), l'épargne nette ajustée porte sur quatre opérations. Premièrement, une estimation de la consommation de capital fixe est déduite, pour obtenir l'épargne nationale nette: c'est la prise en compte de l'amortissement. Ensuite, les dépenses courantes d'éducation (livres et salaires des professeurs principalement) sont ajoutées pour refléter l'investissement en capital humain. Troisièmement, les estimations de l'épuisement de certaines ressources naturelles sont déduites afin de représenter le déclin de leur valeur associé à leur extraction et/ou à leur récolte. Enfin, les dommages liés à la pollution mondiale par le dioxyde de carbone sont soustraits (Stiglitz et al., 2009).

Cet indicateur que la Banque mondiale a appliqué sur 190 pays<sup>15</sup>, bien que largement adopté par la communauté internationale, soulève les critiques de quelques chercheurs. Selon Géraldine Thiry par exemple, l'épargne nette ajustée présente trois insuffisances relatives à sa conception de la notion de soutenabilité. Premièrement, l'épargne nette ajustée est ancrée dans un individualisme méthodologique empêchant de penser les déterminants collectifs du bien-être dans le temps et de se référer aux questions de redistribution. Cet indicateur porte dans ses fondements une vision très instrumentale et anthropo-centrée du rapport humain-nature; enfin, le cadre de référence théorique fait planer une large imprécision quant à la nature de la soutenabilité, visant tantôt des subjectivités, tantôt l'accumulation d'actifs (Thiry, 2012: p. 12).

La Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social mise sur pieds par le Président Sarkozy a fait une douzaine de recommandations permettant de formuler des indicateurs qui prennent en compte les déterminants de la qualité de vie des gens (voir encadré suivant).

15 Les estimations de l'épargne nette ajustée sont téléchargeables sur <http://go.worldbank.org/VLJHBLZP71>

## 6.1.3 Matrice des ODD pour l'Afrique centrale 2013

Tableau 47

### Matrice des ODD pour l'Afrique centrale

#### Matrice des objectifs de développement durable, cibles et indicateurs

Matrice des objectifs de développement durable	
Objectifs et cibles	Indicateurs pour le suivi des progrès
<b>Objectif 1. Promouvoir la démocratie, l'état de droit, la paix, la sécurité et la stabilité sociopolitique</b>	
Cible 1: Accroître la crédibilité des mécanismes et processus électoraux	1. Proportion d'alternances politiques pacifiques
Cible 2: Assurer l'autonomie des institutions de contre-pouvoir	2. Degré d'autonomie des contre-pouvoirs constitutionnels
Cible 3: Renforcer les pouvoirs des structures sous-régionales de prévention de conflits et de maintien de la paix, comme la force de paix sous-régionale	3. Nombre de délits de presse réprimés/articles censurés/médias fermés
Cible 4: Renforcer les capacités de lutte contre la criminalité transfrontalière et garantir la sûreté et la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée	4. Nombre de membres de la société civile interpellés pour délit d'opinion
	5. Fréquence des modifications constitutionnelles
	6. Fréquence des conflits intra et inter-États
	7. Système d'alerte sur l'insécurité au niveau de la sous-région
	8. Capacité d'intervention des forces régionales
<b>Objectif 2: Promouvoir la bonne gouvernance et l'obligation redditionnelle</b>	
Cible 1: Accroître la crédibilité des dispositifs nationaux et régionaux de prévention et répression de la corruption, des fraudes, des détournements de fonds, des conflits d'intérêts, des délits d'initié et de l'enrichissement illicite	1. Indice de corruption (NDI),
Cible 2: Renforcer les capacités institutionnelles, humaines et matérielles de répression de la corruption, des fraudes, des détournements de fonds, des conflits d'intérêts, des délits d'initié et de l'enrichissement illicite	2. Indice de gouvernance (Ibrahim MO)
Cible 3: Améliorer la gestion du développement local	3. Indice de compétitivité
Cible 4: Améliorer la gouvernance économique	4. Indicateurs «Doing Business»
	5. Nombre de jours mis pour exécuter la procédure de décaissement des crédits
<b>Objectif 3: Développer les infrastructures physiques, économiques et sociales pour améliorer les conditions de vie des populations</b>	

### Matrice des objectifs de développement durable

<p>Cible 1: Développer les infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et électriques ainsi que les connexions inter- États afin d'augmenter les échanges sous-régionaux</p> <p>Cible 2: Réduire significativement la proportion de la population qui n'a pas accès à l'électricité de qualité</p> <p>Cible 3: Renforcer l'efficacité de l'interconnexion des moyens de transport (routiers, ferroviaires, aériens, maritimes)</p> <p>Cible 4: Améliorer le cadre de gestion et de gouvernance de l'eau pour satisfaire les besoins d'eau pour les différents usages</p> <p>Cible 5: Accroître les investissements dans le secteur de l'eau pour augmenter le taux d'accès à la ressource, y compris la gestion des eaux transfrontalières</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux de réalisation de la transafricaine</li> <li>2. Fréquence des trafics supranationaux et nationaux</li> <li>3. Temps nécessaire pour parcourir 100 km dans une ville</li> <li>4. Proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable</li> <li>5. Proportion de la population qui n'a pas accès à l'énergie électrique de qualité.</li> <li>6. Proportion de la population urbaine ayant accès à un système adéquat d'assainissement</li> <li>7. Proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (en tant que propriétaires ou locataires)</li> </ol>
--	---

### Objectif 4: Lutter contre la pauvreté et promouvoir la souveraineté alimentaire

<p>Cible 1: Réduire au moins de moitié, entre 2015 et 2035, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar des États-Unis par jour.</p> <p>Cible 2: Réduire de plus de 90 %, entre 2015 et 2035, la proportion de la population n'ayant pas accès à une alimentation équilibrée.</p> <p>Cible 3: Réduire au moins de moitié, entre 2015 et 2035, la proportion des importations dans les aliments de base consommés par les populations.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar des États-Unis par jour en parité du pouvoir d'achat</li> <li>2. Indice d'écart de la pauvreté</li> <li>3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale</li> <li>4. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans</li> <li>5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique</li> <li>6. Part des importations dans les aliments de base consommés par les populations.</li> </ol>
--	---

### Objectif 5: Promouvoir la croissance verte et la création d'emplois décents

<b>Matrice des objectifs de développement durable</b>	
Cible 1: Multiplier le taux de croissance des investissements privés de la période 2008-2012 par deux ou plus, entre 2015 et 2035	1. Niveau de l'épargne nette ajustée
Cible 2: Augmenter, entre 2015 et 2040, le pourcentage d'emplois décents	2. Taux de chômage des jeunes diplômés des systèmes universitaires
Cible 3: Diversifier d'ici à 2040 l'offre d'emploi en proposant plus d'emplois verts	3. Taux de sous-activité des jeunes diplômés des systèmes universitaires
Cible 4: D'ici à 2035, diminuer au moins de moitié le taux de chômage et de sous-activité de jeunes diplômés des systèmes universitaires	4. Taux de croissance du PIB par personne occupée
Cible 5: Renforcer les systèmes de protection sociale et de protection civile	5. Ratio emploi/population
	6. Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar des États-Unis - parité du pouvoir d'achat (PPA) par jour
	7. Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
	8. Proportion de zones forestières
	9. Consommation d'énergie (kg d'équivalent pétrole) pour 1 dollar des États-Unis de PIB (PPA)
	10. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) et consommation de CFC appauvrissant la couche d'ozone (tonnes de potentiels d'appauvrissement de l'ozone)
	11. Proportion de la population utilisant des combustibles solides
	12. Contribution des secteurs à la croissance
	13. Taux de croissance du PIB
	14. Taux de couverture de la protection sociale
	15. Nombre de pertes en vies humaines suite à une catastrophe
	16. Évaluation des pertes en matériel suite à une catastrophe
<b>Objectif 6: Améliorer l'accès à la santé pour tous</b>	



<b>Matrice des objectifs de développement durable</b>	
Cible 1: D'ici à 2035, diviser le taux de mortalité liée au paludisme par au moins 4	1. Proportion de la population située à plus de 15 mn d'un centre de santé
Cible 2: D'ici à 2035, diviser le taux de prévalence du VIH/SIDA par au moins 4	2. Rapport laboratoire d'analyses médicales/ population
Cible 3: D'ici à 2035, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	3. Rapport médecin/population en milieu rural
Cible 4: Réduire de deux tiers, entre 2015 et 2035 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	4. Taux de mortalité liée au paludisme
Cible 5: Réduire de trois quarts, entre 2015 et 2035, le taux de mortalité maternelle	5. Taux de prévalence du VIH/sida
Cible 6: D'ici à 2035, avoir contenu d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle	6. Taux de mortalité maternelle
	7. Proportion d'accouchements faits par du personnel de santé qualifié
	8. Taux de contraception
	9. Taux de natalité parmi les adolescentes
	10. Couverture des soins prénatals (entre une et quatre consultations prénatales)
	11. Besoins non satisfaits en matière de planification familiale
	12. Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans
	13. Fréquence d'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque
	14. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non orphelins âgés de 10 à 14 ans
	15. Proportion de la population malade de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux
	16. Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie
	17. Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide
	18. Proportion des enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés
	19. Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie
	20. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation
<b>Objectif 7: Assurer l'éducation secondaire et la formation professionnelle pour tous</b>	
Cible 1: D'ici à 2035, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études secondaires.	1. Taux net de scolarisation dans le secondaire
Cible 2: Instituer la formation tout au long de la vie	2. Taux net de scolarisation dans le primaire
Cible 3: Atteindre la masse critique de techniciens qualifiés et ouvriers spécialisés sur des secteurs de pointe	3. Proportion d'élèves qui finissent les deux cycles de l'enseignement secondaire.
Cible 4: Arrêter l'exode des enfants de l'école vers les emplois miniers dans les zones d'exploitation minière	4. Augmentation du taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes
	5. Proportion d'écoliers qui finissent l'école primaire
	6. Proportion d'organisations ayant un plan de formation professionnelle
	7. Nombre de techniciens qualifiés sur des secteurs de pointe
	8. Taux de scolarisation dans les zones d'exploitation artisanale ou illégale des mines
<b>Objectif 8: Assurer la protection de l'environnement et la promotion de la résilience aux changements climatiques</b>	

<b>Matrice des objectifs de développement durable</b>	
Cible 1: Protéger la biodiversité contre les activités anthropiques et supprimer d'ici à 2035 les pertes liées à l'activité humaine	1. Proportion de zones terrestres et marines protégées
Cible 2: Améliorer l'efficacité des cadres de gestion durable des forêts et des arbres hors forêt	2. Proportion d'aires protégées par rapport à la superficie totale
Cible 3: Veiller à la mise œuvre effective des objectifs d'Aichi sur la protection de la biodiversité et les prolonger au delà de 2020	3. Proportion d'espèces menacées d'extinction
Cible 4: Augmenter la capacité de résilience aux changements climatiques	4. Taux de déforestation
Cible 5 : Améliorer la gestion des écosystèmes aquatiques	5. Taux de prélèvement des ressources en eau
Cible 6 : Gestion foncière et prise en compte des questions foncières dans les politiques et stratégies	6. Taux de dégradation des sols
Cible 7: Lutter contre la sécheresse et la désertification	7. Documents de stratégies de résilience aux changements climatiques élaborés
	8. Nombre de personnes formées à la gestion des changements climatiques
	9. Nombre de campagnes de sensibilisation sur les changements climatiques
	10. Superficie reboisée
<b>Objectif 9: Promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes</b>	
Cible 1: Éliminer les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et de la participation à la citoyenneté d'ici à 2035	1. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur
Cible 2: Intégrer dans l'ensemble des politiques et stratégies de développement les préoccupations des personnes défavorisées, y compris les autochtones, les personnes vivant avec un handicap et les personnes du troisième âge	2. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes
	3. Pourcentage de femmes salariées dans les secteurs non agricoles
	4. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement et dans les postes d'élus locaux
	5. Politiques et stratégies socialement inclusives

## 6.2 Mécanismes de mise en œuvre des ODD pour l'Afrique centrale

### 6.2.1 Les leçons à tirer de la mise en œuvre des OMD

Selon les résultats de l'enquête menée auprès des parties prenantes en Afrique centrale sur l'élaboration du Programme de développement pour l'après 2015, il ressort deux caractéristiques essentielles qui devraient orienter les mécanismes de mise en œuvre.

Premièrement, les acteurs de cette sous-région optent majoritairement pour un programme de développement qui intègre les OMD, convenablement modifiés et mis à jour, dans un cadre plus large du développement durable.

Ensuite, les acteurs souhaitent que les objectifs du Programme de développement pour l'après 2015 reflètent les dimensions sociale, économique et environnemental au sein de chaque ODD, par le biais d'objectifs associés. Ce qui rejoint les principales recommandations du sommet Rio+20. Cette orientation implique une prise en compte des atouts et des difficultés de la mise en œuvre des OMD pour faciliter, de manière objective et réaliste, la conception des mécanismes de mise en œuvre des ODD dans la sous-

région. Les nombreux rapports produits sur les OMD offrent d'ailleurs des informations sur les forces et les limites des OMD. L'exploitation du Rapport OMD 2012 intitulé «*Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*» constitue quant à lui un instrument d'analyse.

Pour la formulation des suggestions sur la mise en œuvre des ODD en Afrique centrale, il est souhaitable de prendre comme repères les observations complémentaires faites par les parties prenantes en réponses au questionnaire qui leur a été adressé.

### **Les succès de la mise en œuvre des OMD en Afrique**

Selon le Rapport OMD 2012 (CEA, UA, BAD, & PNUD, 2012; pp. 143-145), les OMD ont contribué aux efforts de lutte contre la pauvreté dans les régions les plus affectées dans le monde et particulièrement en Afrique. On peut citer par exemple:

**La focalisation de l'attention sur les pauvres:** En raison de la campagne médiatique qui a suivi l'adoption et la mise en œuvre des OMD, de même que l'intérêt qui leur est accordé par les principaux donateurs (Banque mondiale, Fonds monétaire international, etc.), les pays d'Afrique centrale ont été contraints de focaliser leur attention sur les pauvres.

**La contribution à l'accroissement du volume des financements de l'aide publique au développement:** Des études conduites par plusieurs organismes et auteurs indiquent qu'entre 2000 et 2010 le volume de l'aide publique au développement a plus que doublé, même s'il est établi que cet accroissement n'est pas exclusivement à attribuer aux OMD, force est de reconnaître que ceux-ci y ont contribué de façon significative.

**La promotion de la gestion axée sur les résultats:** L'élaboration des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) basés sur les OMD et leur évaluation ont poussé les pays de la sous-région à adopter la gestion axée sur les résultats comme élément central de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques. Cette tendance s'observe dans les documents de stratégie de développement élaborés dans la plupart des pays à la suite des DSRP.

### **Les défis liés à la mise en œuvre des OMD en Afrique**

En dépit des contributions des OMD, ces derniers ont faits face à d'importants défis dont il faudrait tenir compte pour la mise en œuvre des ODD. On peut citer entre autres (CEA, UA, BAD, & PNUD, 2012, pp. 145-147):

- Les OMD sont souvent caractérisés par l'absence d'appropriation et de leadership
- Les OMD n'insistent pas suffisamment sur l'aspect qualitatif
- Les OMD ne tiennent pas compte des synergies intersectorielles
- Les OMD ont accordé une attention disproportionnée au secteur social
- Le manque de données entrave le suivi de la mise en œuvre des OMD
- Les OMD ont favorisé la dépendance
- Les OMD ont négligé les questions relatives à l'inégalité

## 6.2.2 Analyse des mécanismes de mise en œuvre des objectifs du développement durable dans la sous-région

Dans la perspective de la mise en œuvre des ODD en Afrique centrale, il est important d'analyser les dispositifs et les mécanismes actuellement en place. À cet effet, la prise en compte effective des trois dimensions du développement dans les politiques et les actions menées par les institutions sous-régionales et les États, ainsi que le cadre institutionnel pour le développement durable constituent une priorité.

### **La prise en compte des trois dimensions du développement durable dans les politiques nationales et régionales**

En Afrique centrale des progrès ont été réalisés par rapport à la prise en compte des trois piliers du développement durable. Toutefois, des insuffisances demeurent.

#### **Au niveau national**

Dans certains pays de la sous-région, les cadres réglementaires pour la gestion des trois piliers sont assez pourvus, alors qu'ils ne le sont pas dans d'autres. Des textes de lois sont adoptés sur la protection des ressources forestières et naturelles en général, la promotion de la sexo spécificité, la lutte contre les inégalités et la protection des minorités, l'organisation de l'activité économique et les règles de concurrence.

Les exigences et préoccupations environnementales et sociales font partie du cadre des grands travaux. La pratique des audits environnementaux connaissent un début d'exécution, en dépit des insuffisances d'expertises et de capacités.

Toutefois, l'économie verte inclusive n'est pas encore véritablement intégrée dans les cadres réglementaires et les politiques nationaux.

Dans la quasi-totalité des pays de la sous-région, des cadres de programmation des actions de développement à moyen et long termes ont été élaborés. Toutefois, ils souffrent d'un déficit lié à la conception du développement durable comme relevant uniquement du secteur de l'environnement (généralement confiné à un ministère dédié, ou attaché au ministère chargé des forêts). Dans la plupart des cas, les stratégies et actions relatives à la promotion du développement durable sont confinées à ces seuls ministères.

Les dimensions économique et sociale ne sont pas considérées comme des composantes du développement durable qu'on devrait intégrer aux questions environnementales. Cette conception étriquée de la notion de développement durable se retrouve dans l'élaboration des politiques sectorielles. Dans bien de cas, les politiques économiques, sociales et environnementales sont élaborées de manière cloisonnée.

Le déficit en ressources humaines est également un facteur limitant pour la prise en compte des trois dimensions du développement durable. La plupart des pays de la sous-région ne disposent pas suffisamment de cadres compétents pour la planification du développement durable et une budgétisation sensible au développement durable.

L'autre défi auquel sont confrontés les pays de la sous-région pour la prise en compte des trois piliers du développement durable est celui du financement. Les budgets consacrés aux questions environnementales et sociales sont encore très faibles. Les financements des bailleurs de fonds constituent dans la plupart des pays les principales sources de financement des programmes. De manière générale la programmation budgétaire dans les États n'est pas encore sensible au développement durable en ce sens qu'elle ne prend en compte de manière équilibrée et intégrée les trois piliers économique, environnemental et social.

## Au niveau sous-régional

Au sein de la CEEAC, la préservation de la paix et de la sécurité a été et demeure un objectif majeur. La situation sécuritaire dans la sous-région n'est pas des plus reluisantes. Les vingt dernières années, au moins 7 pays sur les 10 que compte la CEEAC ont connu la guerre ou l'instabilité politique.

L'environnement constitue le deuxième domaine de concentration des actions et stratégies de la CEEAC. La sous-région abrite la deuxième réserve forestière de la planète. La préservation et la gestion durable de ce patrimoine est une priorité pour la communauté internationale. D'autre part, la sous-région fait partie du golfe de Guinée qui recèle d'une importante réserve en ressources naturelles. De nombreuses institutions sous-régionales s'activent à la conservation et à la gestion durable de ces ressources naturelles.

On observe une montée en puissance des initiatives pour la prise en compte des autres piliers du développement durable. La sous-région a lancé le Plan détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDA) dans la sous-région, ainsi que la vision 2025 de la CEEAC sur l'économie verte. La sous-région dispose également d'un programme de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'énergie et de l'industrie. Le développement social reste le parent pauvre de toutes ces initiatives, en dépit de l'existence d'un observatoire de lutte contre les endémies dans les pays de la sous-région.

Par ailleurs, des processus parallèles existent et sont en cours dans les domaines sus-cités. C'est le cas de la politique économique régionale (PER – CEMAC). Elle comporte cinq piliers et couvre l'agriculture, l'énergie, les ressources naturelles et la pêche. Sur le plan social, des cadres de politique communautaire sur l'éducation existent. Toutefois, la portée de ces initiatives reste limitée à quelques aspects de chaque domaine à l'exception du PER-CEMAC qui est plus englobant.

La nécessité d'une conception intégrée des cadres communautaires d'harmonisation des politiques par rapport aux trois piliers du développement durable se fait sentir. De plus, l'approche sous-régionale CEEAC/CEMAC se manifeste par l'élaboration d'un plan directeur consensuel de transport en Afrique centrale (PDCT-AC) en 2004. Ce plan permettra de relier les zones côtières aux zones enclavées.

## Le cadre institutionnel du développement durable en Afrique centrale

### *Au niveau des États*

De nombreuses institutions ont été créées pour la gestion des trois piliers du développement durable dans les pays de la sous-région. Il s'agit notamment des ministères spécifiques chargés de l'environnement et de toutes les questions y afférents, des ministères de l'économie, de la planification, de l'aménagement du territoire, des ministères des affaires sociales, de la lutte contre la pauvreté, de l'égalité entre les hommes et les femmes, ou de la protection des minorités.

En plus des ministères, de nombreux programmes de développement durable sont conçus et financés par des fonds des partenaires techniques et financiers. Il existe même dans certains pays des conseils nationaux de développement durable ou des institutions similaires (Cameroun, République centrafricaine). Le fonctionnement de ces conseils rencontre de nombreuses difficultés, notamment l'insuffisance de ressources financières et des ressources humaines de qualité.

Il existe aussi des acteurs non étatiques qui interviennent dans les actions de développement durable dans les pays de la sous-région. De nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et associations sont actives dans le domaine de l'environnement, particulièrement dans la gestion communautaire et la protection des forêts, la lutte contre l'accapement des terres, l'exploitation des produits forestiers non ligneux, etc.

Les acteurs du secteur privé se retrouvent davantage dans le domaine de la production des richesses. Il faut reconnaître que les préoccupations relatives au développement durable ne constituent pas véritablement

un enjeu majeur pour cette catégorie d'acteurs, à l'exception de ceux qui interviennent dans le domaine de la production agricole, des pêches, de l'exploitation de la forêt, de l'extraction minière ou de secteurs encadrés par des directives environnementales (mines, forêts, etc.).

De manière globale il existe un déficit de coordination des actions de développement et des espaces de coopération entre les États et les acteurs non étatiques (ONG, société civile et secteur privé) sur les questions de développement durable.

### **Au niveau sous-régional**

Deux institutions d'intégration cohabitent au sein de la sous-région. Par le passé, celles-ci avaient des domaines d'intervention distincts. Le mandat de la CEEAC portait sur les questions de paix et sécurité alors que la CEMAC s'occupait de l'intégration économique et sociale. Depuis le début de la décennie 2000, la CEEAC a commencé véritablement à mettre en œuvre son programme d'intégration économique. Il s'est alors posé un problème de coordination des actions des deux organisations d'intégration régionale. Dans plusieurs domaines (transport, énergie, santé, TIC, agriculture et sécurité alimentaires, industries, ressources naturelles, paix, etc.) les deux institutions auxquels appartiennent six des dix pays de la sous-région ont des programmes et des institutions parallèles.

Les chefs d'États de la CEEAC lors de leur 13<sup>e</sup> conférence annuelle ont décidé de la mise en place d'un comité chargé de la rationalisation des deux communautés économiques régionales (CER). Ce comité a récemment identifié les domaines prioritaires sur lesquels les efforts d'harmonisation doivent se concentrer dans la sous-région. Au nombre de douze, ces domaines incluent la libre circulation des personnes et des biens, la sécurité, le commerce, le transport, l'énergie, la sécurité alimentaire, les technologies de l'information et de la communication, les règles budgétaires et monétaires, les mécanismes de financement de l'intégration, l'institution d'un cadre de coordination et de concertation entre la CEEAC et la CEMAC, la santé et l'environnement, et enfin le rapprochement des cadres institutionnels. On voit bien que les trois dimensions sont prises en compte.

En définitive, sur le plan sous-régional, il y a un besoin de coordination qui se pose à deux niveaux, d'abord entre les institutions d'intégration, ensuite au niveau des actions menées par les pays.

## 7. Conclusions et recommandations

### 7.1 Conclusions

#### *Les Principaux résultats*

Le présent rapport avait pour objectif d'analyser les questions prioritaires de développement durable dans la sous-région de l'Afrique centrale en vue de proposer un ensemble concis d'ODD et formuler des recommandations.

L'analyse du contexte dans lequel se trouve la sous-région a permis de mettre en exergue les progrès réalisés par les pays dans les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) et d'identifier les opportunités qu'elles offrent aux pays concernés. Celles-ci découlent de l'existence d'une impressionnante dotation en ressources naturelles, du riche potentiel en biodiversité, des perspectives et potentialités de développement d'une économie verte inclusive, du renforcement des capacités des acteurs de l'évaluation des politiques publiques, de la volonté politique des gouvernants à tous les niveaux ainsi que celle des partenaires techniques et financiers (PTF) et des perspectives de coopération avec certains pays émergents qui ont une avance dans la mise en œuvre des ODD.

Cependant, il existe des risques d'échec de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ces risques proviennent surtout de l'appropriation insuffisante du processus par les politiques, de l'insuffisance de données fiables et d'instruments adéquats, de problèmes de gouvernance, de l'instabilité et des autres tensions sociopolitiques, de l'insuffisance des ressources financières et enfin des changements climatiques.

Sur la base de ce diagnostic, le rapport a élaboré une matrice des ODD composée de 9 objectifs, 40 cibles, et 85 indicateurs.

Pour faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la sous-région et minimiser les risques identifiés, le rapport a formulé des recommandations. Elles visent le renforcement des capacités pour l'appropriation et l'opérationnalisation des ODD et sont adressées aux gouvernants, aux institutions sous-régionales et régionales, ainsi qu'à la communauté internationale.

### 7.2 Recommandations

#### *À l'intention des gouvernements*

- Poursuivre et renforcer les initiatives nationales de conservation et d'exploitation durable de l'environnement, notamment les instruments et cadres de gestion des aires protégées, de gestion durable des forêts et des arbres hors forêt, de gestion intégrée des ressources en eau, de protection des sols, etc.;
- Poursuivre les efforts pour la restauration et/ou la consolidation de la paix, de la sécurité et de la sûreté dans les États et dans la sous-région en général;
- Renforcer les mécanismes de gouvernance et de responsabilité, les capacités des institutions de contrôle au sommet des États et les mécanismes de gouvernance locale;
- Poursuivre les programmes d'infrastructures en cours et les orienter pour en faire de puissants leviers d'intégration sous-régionale;
- Poursuivre et renforcer les programmes de diversification des économies et de consolidation de la croissance axée sur le développement d'une économie verte inclusive;
- Mettre en œuvre des programmes de développement durable des villes, avec des volets intégrés d'aménagement du territoire, d'infrastructures urbaines, d'intégration socioéconomique des

jeunes, d'éducation des masses à la citoyenneté, d'appui au secteur privé en ce qui concerne la responsabilité sociale de l'entreprise, etc.

- Poursuivre l'intégration des trois piliers du développement durable dans les politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement;
- Mettre en place un mécanisme d'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national;
- Mettre en place un dispositif de mise en œuvre participative des objectifs de développement durable à l'échelle des pays;
- Renforcer l'intégration régionale et mieux traduire dans les législations nationales et les budgets nationaux les politiques communes existantes comme la politique sous-régionale de l'eau, la politique agricole commune, la politique forestière commune;
- Mettre un accent particulier sur le développement de l'économie verte inclusive et développer des mécanismes de financement appropriés;
- Assurer la coordination des donateurs et renforcer les capacités des administrations publiques pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des cadres de planification efficaces du développement durable;
- Mettre en place ou renforcer les dispositifs de promotion et de protection des droits de l'homme dans les pays de la sous-région;
- Concevoir et mettre en place une stratégie d'information et de sensibilisation sur les objectifs de développement durable;
- Améliorer l'efficacité des systèmes nationaux de production et diffusion des données statistiques, pour la formulation et la gestion de politiques publiques qui facilitent la définition des priorités et le suivi des progrès. L'enjeu est de pouvoir transcender les réalisations physiques pour apprécier de manière à la fois quantitative et qualitative les progrès réalisés et les résultats des politiques publiques.

#### *À l'intention des organisations sous-régionales*

- Mettre en place un observatoire sous-régional du développement durable;
- Créer un observatoire de l'état de droit en Afrique centrale;
- Renforcer l'intégration sous-régionale et lui donner plus d'effectivité, notamment en matière de formulation et de gestion des politiques, et de libre circulation des biens et des personnes;
- Poursuivre le développement d'une politique et d'une stratégie communes de développement de l'industrie de transformation durable du bois dans le bassin du Congo, voire une politique sous-régionale de développement industriel;
- Intégrer l'élaboration et l'évaluation des objectifs de développement durable dans les outils de l'ingénierie sociale pour accroître l'efficacité des politiques publiques;
- Assurer la coordination des donateurs et renforcer les capacités des États membres pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des cadres de planification efficaces;
- Réaliser une étude sur la création des emplois verts pour identifier comment l'économie verte inclusive peut influencer sur la création d'emplois, notamment, i) la création de nouveaux emplois, ii) la substitution d'emplois, iii) la suppression de certains emplois sans remplacement direct, comme lorsque des matériaux de conditionnement sont déconseillés ou interdits et que leur production est suspendue et iv) la réorientation et reprofilage de nombreux emplois existants, notamment dans la construction;
- Poursuivre l'opérationnalisation du fonds pour l'économie verte en Afrique centrale, géré par la Banque des États de l'Afrique centrale (BDEAC);



- Mise en place d'une instance sous-régionale chargée de gérer le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

#### ***À l'intention des organisations de la société civile***

S'impliquer davantage dans l'initiative et les débats sur la formulation, la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable. Cela implique que la communauté internationale et les pouvoirs étatiques créent des conditions favorables à cette implication, aussi bien en termes de moyens que d'espaces d'expression dédiés.

#### ***À l'intention de la communauté internationale***

- Apporter un appui aux dispositifs sécuritaires sous-régionaux;
- Maintenir l'élan de mobilisation des financements observé dans le cadre des OMD;
- Élaborer au niveau global un indice de développement durable combinant développement humain et empreinte écologique, pour mieux évaluer et suivre les progrès des pays.
- Tenir compte des spécificités de chaque pays dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

## Références bibliographiques

- ACBF. 2012. Rapport 2012 sur les indicateurs de capacités en Afrique : Rrenforcement des capacités pour la transformation de l'agriculture et la sécurité alimentaire.
- Adisso, P. C. 2010. Impacts du Cchangeement Cclimatique en Afrique Ccentrale.
- Ambassade de France au Cameroun, & et GT'Z. 2008. Rapport d'évaluation conjointe franco-allemande du partenariat pour les forets du bassin du Congo et de sa facilitation pour la période 2003-2007.
- Ast, D., &et Margontier, S. 2012. Les professions de l'économie verte : typologie et caractéristiques. Dares Analyses n° 018, parution de mars 2012.
- BAD. 2011. Perspectives économiques en Afrique en 2010.
- Banque mondiale. 2009. L'égalité des genres est un enjeu majeur pour les ODM. Communiqué consulté sur le site <http://donnees.banquemondiale.org/actualites/mdg-gender>
- Banque mondiale. 2010. Infrastructures africaines: une transformation impérative.
- Banque mondiale. Liste des indicateurs de développement. <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur>.
- Bedjoko Mbassi. 2008. Élections, alternance et stabilité en Afrique centrale: le droit électoral et les pratiques politiques
- Bitondo, D. 2012. Bilan des initiatives de gestion durable des forêts des pays de l'espace COMIFAC en lien avec la mise en œuvre de l'agenda 21 : rapport de situation sous-régionale.
- Bontems, P., & et Rotillon, G. 2010. L'économie de l'environnement. Paris: La découverte, Repères.
- Bovar, O., Demotes-Mainard, M., Dormoy, C., Gasnier, L., Marcus, V., Panier, I. 2008. Les indicateurs du développement durable. Dans L'économie française. Insee Références.
- Cameroun, INS . 2009. Troisième édition du tableau de bord social sur la situation des enfants et des femmes au Cameroun (TBS 3).Paru en décembre
- CEA, & UA. 2012. Rapport économique sur l'Afrique 2012: libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale.
- CEA,UA, BAD & PNUD. 2012. Rapport OMD 2012: Évaluation des progrès accopmplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement - Perspectives émergentes en Afrique relativement à l'agenda de développement post-2015. Addis-Abbeba: CEA.
- CEA, BAD, OCDE, PNUD. 2012. Perspectives économiques en Afrique 2012: promouvoir l'emploi des jeunes.
- CEA, UA, et BAD. 2012. État de l'intégration régionale en Afrique V: vers une zone de libre-échange continentale africaine.
- CEA. 2011. Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
- CEA. 2011. Les économies de l'Afrique centrale en 2011 : enjeux et opportunités des politiques industrielles en Afrique centrale

- CEA. 2012. Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
- CEA. 2012. Highlights No 99, paru le 27 août.
- CEEAC. 2009. Document de la politique de l'eau de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.
- CEEAC. 2012. Progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique centrale.
- CEMAC. 2004. stratégie agricole commune des Etats membres de la CEMAC - document de travail
- CEMAC. 2005. Rapport d'activités du Secrétariat exécutif - exercice 2005
- CNUCED. 2010. Rapport 2010 sur la technologie et l'innovation : renforcer la sécurité alimentaire en Afrique grâce à la science, à la technologie et à l'innovation
- CNUDH. 2011. Rights and democracy focus. Publication du Centre des nations unies pour les Droits de l'homme et la démocratie
- COBAC. 2007. Enquête statistique sur l'évolution de l'activité de microfinance dans la zone CEMAC ;
- COMIFAC et CEEAC. 2007. Programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique centrale.
- COMIFAC. 2010. Analyse de l'impact économique, social et environnemental de la dégradation des terres en Afrique centrale.
- Commission européenne. 2009. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen /COM/2009/0433 final. Le PIB et au-delà: mesurer le progrès dans un monde en mutation . Bruxelles.
- Conseil consultatif pour les questions internationales. 2011. Agenda du développement pour l'après 2015: les objectifs du millénaire en perspective . n° 74. Édition d'avril 2011.
- Consortium pour les infrastructures en Afrique. 2010. Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique.
- Ewangué, Jean Lucien (Dir). 2009. Enjeux géopolitiques en Afrique centrale. Editions L'Harmattan. 426 pages
- FMI. 2011. Perspectives économiques régionales: Afrique subsaharienne 2011.
- FMI. 2012. Perspectives économiques régionales: Afrique subsaharienne 2012.
- Fondation Mo Ibrahim. 2013. 2012 Ibrahim Index of African Governance.
- FONDATION PAUL ANGO ELA. 1999. Les enjeux de défense et de sécurité en Afrique centrale; géopolitique descriptive et prospective stratégique dans « Enjeux: bulletin d'analyses géopolitiques pour l'Afrique centrale ». Numéros 1 à 26
- Forest, C. 2012. «Le cinéma en Afrique: l'impossible industrie», Mise au point [En ligne], mis en ligne le 30 août 2012, consulté le 30 décembre 2013. URL : <http://map.revues.org/800>
- Gabon. 2010. Objectifs du Millénaire pour le développement: troisième rapport national.
- Gaddas, W. 2012. Le commerce de produits agricoles entre pays africains: enjeux et contraintes.

- Gaillard, J. et Waast, R. 1988. «La recherche scientifique en Afrique», Afrique contemporaine (La Documentation Française) n°148, 4ème trimestre 1988, pp.3-30
- Gaillard, J. et Waast, R. 2002. «L'état des sciences en Afrique», La science en Afrique à l'Aube du XXIème siècle. sd, Paris: IRD.
- Greffet, P. Mauroux, A. Ralle, P. Randriambololona, C. 2012. Définir et quantifier l'économie verte, L'économie française. Paris: INSEE
- Insight Consulting. 2010. Identification des actions d'investissement et de renforcement de capacité du secteur privé face à la crise alimentaire en Afrique centrale.
- IRENA. 2013. L'Afrique et les énergies renouvelables : la voie vers la croissance durable.
- Le Guen, J. 2010. Protection des forêts tropicales et de leur biodiversité contre la dégradation et la déforestation. Rapport remis à Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République le 12 octobre.
- Letourmy A. et Letourmy A. P. 2005. La micro-assurance de santé dans les pays à faible revenu. Agence Française de Développement. Notes et documents N°26. Paru en décembre 2005
- Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. 2012. Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2010: premiers résultats. chiffres et statistiques n° 301. Édition de mars 2012. Service de l'observation et des statistiques. Paris: France
- Mutoy Mubiala. 2003. Coopérer pour la paix en Afrique centrale. UNIDIR: Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Genève, Suisse. 112 p.
- Mvié Meka, E. 2007. Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC. Presses Universitaires d'Afrique: Friedrich Ebert Stiftung. 253 p.
- Nkendah, R. et al. 2012. Le commerce transfrontalier informel des produits agricoles et horticoles entre le Cameroun et ses voisins de la CEMAC: implications sur la sécurité alimentaire sous-régionale.
- OCDE. 2011. Monitoring progress towards green growth. OCDE indicators. Draft report.
- OMS et UNICEF. 2012. Rapport 2012 sur les progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau: programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement.
- OMS. 2012. La santé dans le programme de développement pour l'après 2015.
- ONU. 2002. Rapport du sommet mondial pour le développement durable. 26 août-4 septembre 2002. Johannesburg.
- ONU. 2011. Rapport africain de synthèse sur les défis nouveaux et émergents.
- ONU. 2011. Septième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable et Conférence préparatoire régionale africaine à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Aide-mémoire .
- ONU. 2012. Année internationale de l'énergie durable pour tous. Rapport du Secrétaire général.
- ONU. 2012. Développement agricole et sécurité alimentaire. Rapport du Secrétaire général.
- ONU. 2012. Document final des consultations régionales sur le programme de développement pour l'après 2015.

- ONU. 2012. L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté: dialogue régional africain sur les expériences nationales.
- ONU. 2012. Les cadres institutionnel et stratégique du développement durable en Afrique.
- ONU. 2012. Mise en œuvre des conclusions des principales réunions au sommet sur le développement durable: implications pour l'Afrique des conclusions de Rio+20 .
- ONU. 2012. Première contribution du Secrétaire général aux travaux du Groupe de travail sur les objectifs de développement durable.
- ONU. 2012. Résolution adoptée par l'Assemblée générale: L'avenir que nous voulons .
- ONU. 2013. Situation et perspectives de l'économie mondiale 2013.
- Pannel, A. P. 2013. Rapport 2012 sur les progrès de l'Afrique: emploi, justice, équité.
- Parlement européen. 2011. Rapport sur le PIB et au-delà: mesurer le progrès dans un monde en mutation (A7-0175/2011). Bruxelles.
- PNUD. 2012. Rapport des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 2012 .
- PNUD. 2012. Rapport sur le développement humain en Afrique: vers une sécurité alimentaire durable .
- Robenate, J.-C. 2009. Les politiques de transport routier dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.
- Rotillon, G. 2005. L'économie des ressources naturelles. Éditions Repères. Paris: La découverte,
- Stiglitz, J. E., Sen, A. et Fitoussi, J.-P. 2009. Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social: [http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport\\_francais.pdf](http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf)
- Tabuna et Mukongo. 2011. Actes du 16ème colloque international en évaluation environnementale à Yaoundé en septembre 2011 « Economie verte et gouvernance forestière dans les Etats membres de la CEEAC »
- Tedou, J. 2007. Évolution des systèmes statistiques nationaux: expérience du Cameroun. New York. Paru en février
- Thiry, G. 2012. Indicateurs alternatifs au PIB: au-delà des nombres. Consulté le Septembre 10, 2013, sur Émulations – Revue des jeunes chercheurs en sciences sociales: <http://www.revue-emulations.net/archives/n8/thiry.janvier.2012>
- Tiyembe Mwayila. 2013. Constitutionnalisme et démocratie en Afrique centrale et dans les pays des Grands Lacs
- Transparency International. 2012. Rapport 2012 sur l'indice de la perception de la corruption du monde.
- UNESCO. 2012. Institut de statistique; recueil de données mondiales sur l'éducation 2012; opportunités perdues: impact du redoublement et du départ prématuré de l'école.
- UNICEF. 2012. La situation des enfants dans le monde 2012: les enfants dans un monde urbain.
- Union africaine. 2011. État de l'intégration en Afrique .

Vivien, F.-D. 2009. «Les modèles économiques de soutenabilité et le changement climatique», les économistes peuvent-ils sauver la planète? regards croisés sur l'économie. Paris: La découverte.

Wague, A. Renaissance Africaine et développement scientifique, <http://www.ieps-cipsao.org/index.php>, consulté le 20 avril 2013

World Energy Commission. Étude sur les ressources énergétiques. 2001

## Sites web

- [www.indexmundi.com](http://www.indexmundi.com)
- [donnees.banquemondiale.org/indicateurs](http://donnees.banquemondiale.org/indicateurs)
- [http://fr.worldstat.info/Africa , données de 2010](http://fr.worldstat.info/Africa,donnees%20de%202010)
- [ec.europa.eu](http://ec.europa.eu)
- [www.droitsenfant.org](http://www.droitsenfant.org)
- [www.unicef.org](http://www.unicef.org)
- [www.cd.undp.org](http://www.cd.undp.org)
- [www.jambonews.net](http://www.jambonews.net)
- [www.gwp.org](http://www.gwp.org)
- [www.indexmundi.com](http://www.indexmundi.com)
- [www.africaneconomicoutlook.org](http://www.africaneconomicoutlook.org)
- [www.iwacu-burundi.org](http://www.iwacu-burundi.org)
- [www.cd.undp.org](http://www.cd.undp.org)
- [www.indexmundi.com](http://www.indexmundi.com)
- [www.afdb.org](http://www.afdb.org)
- [www.7sur7.be](http://www.7sur7.be)
- [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)
- <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.STA.WAST.ZS>
- <http://donnees.banquemondiale.org/catalogue/indicateurs-africains-de-developpement>
- [ipsnouvelles.be](http://ipsnouvelles.be)
- [www.sanitationandwaterforall.org](http://www.sanitationandwaterforall.org)
- [www.cd.undp.org/](http://www.cd.undp.org/)
- <http://fr.igihe.com/sante/l-acces-a-l-eau-potable-a-augmente-au-cours-de.html>
- <http://www.universalis.fr/chiffres-monde/sante/eau-et-alimentation/part-de-la-population-ayant-acces-a-l-eau-potable/>
- <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.RUR.TOTL.ZS>

## Annexes

### Annexe 1: Questionnaire pour l'élaboration des objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique centrale

#### Questionnaire

Merci d'apporter votre contribution à la formulation des objectifs de développement durable pour la **sous-région de l'Afrique centrale**.

Nom de l'institution et du pays:.....

- (1) Dans le tableau ci-dessous, par ordre d'importance (1 -très important, 10- moins important), veuillez énumérer un nombre limité (de préférence entre six et dix) de domaines prioritaires importants qui doivent être abordés à travers les ODD **dans la sous-région**. Veuillez-nous donner la/les raison(s) pour lesquelles vous attribuez la classe donnée à chacun des thèmes/questions.

Classe	Domaines prioritaires pour la sous-région	Raisons pour le classement de la priorité à cette position
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

- (2) Formulation des objectifs de développement durable, des cibles et indicateurs pour la sous-région de l'Afrique centrale.

Pour chaque domaine prioritaire du développement durable(ou groupe de questions/thématiques) indiqué à la question **pour la sous-région**, veuillez énumérer des objectifs(de préférence deux à trois)et cibles pour chaque objectif (de préférence entre deux et quatre) et proposer des indicateurs (de préférence de un à trois) pour suivre le progrès vers la cible **dans la sous-région**, avec l'aide du tableau ci-dessous.

Dans la formulation de la cible, merci d'envisager un délai de 25 ans (2015-2040). Un exemple a été fourni dans les premières lignes en rouge.

Domaine	Objectif (ves)	Cible(s)	Indicateur(s)
Domaine: Croissance économique inclusive et transformation structurelle	Objectif 1: Améliorer l'environnement macroéconomique	Cible 1: Augmenter et maintenir, entre 2015 et 2040, le PIB et la croissance du PIB par habitant de 8% et 3% respectivement	Indicateur 1: Croissance réelle du PIB Indicateur 2: Croissance réelle du PIB par habitant
		Cible 2: Augmenter d'un tiers en 2040 la part des investissements dans les dépenses publiques	Indicateur 1: Dépenses d'investissement du gouvernement (en pourcentage) sur le total de dépenses
		Cible 3: Réduire de moitié d'ici à 2040 la dépendance de l'aide étrangère	
	Objectif 2: Réaliser la transformation économique structurelle	Cible 1: Doubler la contribution du secteur manufacturier au PIB en 2040	
		Cible 2: Doubler, entre 2015 et 2040, le pourcentage de contenu local dans les IDE	

VEUILLEZ COMMENCER CI-DESSOUS				
Domaines	Objectif (s)	Cible (s)	Indicateur(s)	
Domaine 1:				



Domaine 2:			
Domaine 3:			
Domaine 4:			

Domaine 5:			
Domaine 6:			
Domaine 7:			

Domaine 8:			

Veillez ajouter d'autres colonnes en cas de nécessité

- (3) Comment les ODD doivent-ils intégrer et équilibrer les piliers économique, social et environnemental du développement durable? Prière de faire un choix parmi les options ci-dessous:
  - Refléter les dimensions sociales, économiques et environnementales au sein de chaque ODD, éventuellement par le biais d'objectifs associés;
  - Intégrer les OMD, modifiés et mis à jour pour l'après 2015, dans un cadre plus large du développement durable;
  - Développer l'OMD 7 (durabilité environnementale) dans un certain nombre d'objectifs ayant une dimension ressources naturelles et environnement (eau, nourriture, énergie, etc.) ;
  - Autre (veuillez préciser).
- (4) Quelles sont les difficultés susceptibles d'entraver la mise en œuvre des ODD en Afrique centrale?
- (5) Quels sont les facteurs susceptibles de faciliter la mise en œuvre des ODD en Afrique centrale ?
- (6) Quelles recommandations pertinentes pour la mise en œuvre efficace des ODD proposés pour la sous-région?
- (7) Comment l'évaluation des progrès vers la réalisation des ODD devrait-elle être effectuée et rendues plus participative? Faudrait-il par exemple, associer les acteurs concernés et faire appel à l'expertise de la société civile, de la communauté scientifique et du système des Nations Unies au niveau sous-régional?
- (8) Comment un nouveau partenariat mondial pour le développement devrait-il se construire à l'intérieur ou autour des ODD?
- (9) Avez-vous d'autres observations, remarque ou contributions pouvant aider à identifier les ODD pour la **sous-région**?

## 1.1 Effectif de contributeurs sollicités

Le questionnaire a été envoyé aux parties prenantes identifiées en accord avec la CEA:

Destinataires	Nombre
Cameroun	21
République centrafricaine	7
Gabon	16
Guinée équatoriale	6
République démocratique du Congo	10
République du Congo	15
Sao Tomé-et-Principe	11
Tchad	8
Personnes-ressources de la sous-région	10
Institutions sous-régionales	16
TOTAL	120

## Annexe 2: Liste des institutions et personnes ayant soumis des contributions

- Dynamique nationale (2)
- Institutions sous-régionales (3)
- Personnes ressources (19)

### Institutions

Programme de renforcement des capacités du pool énergétique de l'Afrique Jean-Chrysostome Mekondongo	(République du Congo) +242-018-02-02-02 Adresse électronique: jcmekondongo@yahoo.fr
Partenariat mondial pour l'eau Afrique centrale Jean Pierre Bidjocka	Yaoundé(Cameroun) Tél: +237 22 10 50 98. Télécopie: +237 22 21 64 97. Site web: www.gwpcentralafrica.org. Adresse électronique: secretariat@gwpcaf.org.
Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sanga (CICOS)	Secrétariat Général - cicos_inst@yahoo.fr ;

### Dynamique nationale

République Du Congo		Ministère du développement durable de l'économie forestière et de l'environnement	2119 bis Rue Mbemba Pierre Makelekele Brazaville(Congo) Tél.: 242 055313382/069553622 Adresse électronique: mrochgermain@yahoo.fr
Cameroun	M. Ondoua Eric Dominique (animateur de la dynamique nationale)	Sous-directeur de l'intégration économique en Afrique centrale/DIR/ Direction générale de la coopération et de l'intégration régionale Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire	Tél : (237) 77 95 19 53/94 45 08 67 Adresse électronique : ericdominiqueondoua@yahoo.fr

### Personnes ressources

Pays	NOMS	INSTITUTIONS ET FONCTIONS	ADRESSES
Cameroun	Mme Evina Pierrette Annie	Chef de Cellule de la coopération Ministère des postes et télécommunications	Tél : (237) 99 92 51 91 Adresse électronique: bityebiyaa@yahoo.fr
Cameroun	Mengue Mbo Alfred	cadre supérieur au Ministère des finances et diplômé d'expertise en micro finance,	
Cameroun	Kamtchouing Noubissi Pierre,	EBD Consulting Enseignant-chercheur	
Cameroun	Ndinoe		
Cameroun	Ndemanou Eugénie		
Cameroun	Bikoi Achille		

République centrafricaine	M. Christophe Ndarata Massanguet	Point focal national pour le développement durable, Ministère de l'environnement et de l'écologie	Rue Tabussadenr, Guerillot BP 686 Bangui(République centrafricaine) Tél.:236 758 10400/236 770 61136 Adresse électronique: ti_masanguet@yahoo.fr
République centrafricaine	M. Gilbert Molekpo	Chef service norme environnementales Ministère de l'environnement et de l'écologie	BP 686 Bangui (République) centrafricaine Tél. 236 75 22 32 34 Adresse électronique: molekpo@yahoo.fr
République centrafricaine	Mme Olga GABITA	Directrice de développement communautaire Ministère du plan, de l'économie et de la Coopération Internationale	Tél: (236) 75 05 62 19 Email: olgabita@yahoo.fr
Gabon	M. Jean Claude Obame Allogo	Ministère de l'économie Directeur de la promotion et de la planification industrielle	BP 6877 Libreville(Gabon) Tél.: 241-07-393987 Adresse électronique: jeanclaudeobameallogo@yahoo.fr
Gabon	Ms Angelique Ngoma	Depute	Tel: 24106262767 Mobile: 0026106262767 Adresse électronique: ngomad_911@yahoo.com, masaf2@yahoo.fr
Gabon	Pr. ZomoYebe Gabriel,	Agrégé en Sciences économiques, Doyen FDSE, Université Omar Bongo	
Gabon	M. Kayo Pokam Euloge	Enseignant-Chercheur/ Consultant Université Omar Bongo/ PNUD	Tél : (241) 07 22 26 32 Adresse électronique : dayopokam@yahoo.fr
Gabon	Sime Obame Clément		
République démocratique du Congo	M. Bernard Karasharira Nsengi	Conseiller chargé des infrastructures et des NTIC Ministère du plan et suivi de la mise en œuvre de la révolution de la modernité	Tél : (243)818555015 Adresse électronique: nkarasha@yahoo.fr
Republique du Congo	Mlle Ibovi Françoise	Collaboratrice au service de coopération multilatérale Ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration (MEFPPPI)	Tél : (242)06 673 35 40 Adresse électronique: ibovi.francoise@googlemail.com
São Tomé-et-Principe	M. Abdul Almeida Afonso de Barros	économiste, Ministère du plan et des finances	Tél : (239) 991 64 21 Fax : (239) 22 22 121 Adresse électronique: abdulbarros@hotmail.com
Tchad	M. Mahamat Abdoulaye Issa	Directeur du développement durable Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques	P.O. Box 5667 N'djamena, (Tchad) Tel: 235-66811217/Cel: 235-66811217 Fax: 235-22523765 Adresse électronique: mai_toufa@yahoo.fr
Tchad	Bolofa Borombi	Ministère du plan, de l'économie et de la coopération industrielle	Tel. 23522518981 Fax: 23563150171 Adresse électronique: manoukori@rocketmail.com

## Annexe 3: résultats du dépouillement des questionnaires reçus

(Le chiffre indique le rang dans l'ordre d'importance des domaines prioritaires)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
La Sécurité et la paix	Bonne gouvernance et état de droit	Partenariat global	Infrastructures de transport, de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication	Santé publique	Développement économique et social	Consommation et production durables	Changement climatique et énergie	Changement démographique	Intégration régionale et capital humain
Développement du secteur rural et sécurité alimentaire	Croissance économique inclusive et transformation structurelle	Amélioration des infrastructures de transport et Sécurité des trafics des biens.	Paix et sécurité	Renforcement de la gouvernance locale et des capacités institutionnelles	Environnement durable, promotion de la culture et de l'innovation technologique				
Éducation et Formation	Société de l'information	Gouvernance	Recherche et développement	Protection et promotion de la santé publique	Sexospécificité	Énergie	Gestion des déchets	Coopération internationale	Gestion des écosystèmes fragiles
Ressources humaines	Santé publique	Amélioration du cadre de vie	Gestion durable des ressources naturelles et systématisation de la sexospécificité	Bonne gouvernance	Infrastructures sociales et économiques	Croissance économique	Sécurité alimentaire	Responsabilité sociétale des Entreprises	Dialogue Social
Gouvernance et réduction de la pauvreté	Accès universel aux services sociaux et à la protection sociale	Accès à l'eau potable et à des systèmes convenables d'assainissement	Accès à une énergie abordable et durable	Réduction de la vulnérabilité, promotion de la résilience et lutte contre le déboisement, la dégradation des terres et la désertification/sécheresse.	Croissance économique soutenable et inclusive	Renforcement du développement des infrastructures	Promotion de la paix et de la sécurité	Accès facilité aux technologies écologiquement rationnelles et le transfert de ces technologies	Promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que le renforcement des droits des peuples autochtones
Eau potable et assainissement	Energie.	Agriculture (+élevage)	Santé.	Infrastructures	Transport	Environnement et forêts	Recherche		

Accroissement de l'aide au développement en faveur des projets-programmes en Afrique centrale	Développement des capacités institutionnelles, humaines, matérielles et financières relatives au développement durable en Afrique centrale.	Croissance économique par le développement des PME-PMI	Création de l'emploi et lutte contre la pauvreté	Développement des infrastructures transfrontalières et coopération intensifiée multi sectorielle	Sécurisation des frontières et prévention des conflits	Développement de la formation, l'éducation et la santé			
Partenariat international	Énergie	Routes	Santé	Eau	Cadre de vie	Forêt	Culture		Coopération au développement
Paix et sécurité	Bonne gouvernance	Justice	Pauvreté	Santé	Éducation	Égalité des sexes	Cadre de vie	emploi	
Adaptation aux changements climatiques	Aménagement de l'eau et assainissement	Gestion rationnelle de ressources halieutiques	Gestion rationnelle des ressources forestières et de la terre	Sécurité alimentaire et nutritionnelle	Aménagement du territoire	Énergies renouvelable	Population et développement		
Santé publique	Formation des ressources humaines	Bonne gouvernance	Sécurité alimentaire	Infrastructures économiques et sociales (routes, ports, aéroports, hôpitaux, écoles...)	Croissance économique inclusive, transformation structurelle et création des entreprises	Gestion durable des ressources naturelles			
Développement d'infrastructure électrique	Renforcement des capacités humaines	Développement des ressources énergétiques renouvelables	Renforcement des capacités institutionnelles et juridiques						



Rang	Domaines/ thématiques	Raison du classement dans les priorités
1	Développement du secteur rural et sécurité alimentaire	La pauvreté est rurale dans la sous-région. Le renforcement des capacités productives en milieu rural et le développement des investissements dans le secteur agricole accélérera l'atteinte des OMD1- cible 3. Le secteur bénéficiant du soutien fort des décideurs (déclaration de MAPUTO)
2	Croissance économique inclusive et transformation structurelle	Raison de renforcer les capacités des États de la sous-région CEMAC au processus d'intégration économique
3	Amélioration des infrastructures de transport et sécurité de la circulation des biens.	La route tue en Afrique plus que tout autre fléau social (SIDA, paludisme, famine, etc.).
4	Paix et sécurité	Raisons de vulnérabilités et de création d'un environnement favorable à la mise en œuvre des ODD
5	Renforcement de la gouvernance locale et des capacités institutionnelles	Après la question 4, une attention doit être accordée à la gouvernance des politiques publiques par rapport
6	Environnement durable, promotion de la culture et de l'innovation technologique	Raisons d'intégration complète des trois dimensions du développement durable.
1	La Sécurité et la paix	En l'absence de sécurité et de paix, la mise en œuvre des objectifs ne pourront pas être effective.
2	Bonne gouvernance et état de droit	Garantie d'une gestion transparente des ressources et moyens afin d'attirer les financements et investissements étrangers
3	Partenariat global	Le développement durable ne peut pas se faire en vase clos et cela nécessite des moyens financiers considérables ainsi que le transfert de technologies
4	Infrastructures de transport, de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication	Faciliter la libre circulation des biens et personnes, et développer l'infrastructure économique
5	Santé publique	Il contribue à l'amélioration de la qualité du capital humain, base du développement durable
6	Développement économique et social	Accroître les ressources afin de répondre aux besoins internes et favoriser le développement du capital humain (lutte contre la pauvreté)
7	Consommation et production durables	Privilégier des procédés de production et des comportements de consommation responsable de la part de la population
8	Changement climatique et énergie	Promouvoir et conserver le patrimoine environnemental constitué par le bassin du Congo.
9	Transition démographique	Adopter une politique démographique visant la maîtrise de la fécondité par une parenté responsable.
10	Intégration régionale et capital humain	Renforcer l'espace économique régional (CEMAC) pour favoriser une croissance forte et durable (avantage comparatif). Développer un capital humain capable de mettre en valeur les potentialités existantes
1	Éducation et formation	Étant donné que l'éducation est à la base de tout développement, il importe d'éduquer et de former convenablement les populations qui doivent être impliquées dans le processus de développement durable

2	Société de l'information	La mondialisation et la vulgarisation des nouvelles techniques et technologies de l'information peuvent permettre à notre continent y compris l'Afrique centrale, de rattraper le retard dans la mise en œuvre du développement durable. En effet, de nombreux aspects du développement sont méconnus des populations à cause du manque d'information; par exemple, les informations sur les désastres causés par l'action humaine sur l'environnement.
3	Gouvernance	L'implication de toutes les couches sociales dans la mise en œuvre du développement durable est importante. Il faudrait donc appuyer la décentralisation et recueillir les points de vue des populations concernées sur les actions menées sur l'environnement, tout au moins au niveau local. On pourrait par exemple les sensibiliser à la protection de la diversité biologique et à une agriculture durable, etc.
4	Recherche et développement	La recherche et le développement doivent appuyer les mesures ci-dessus énumérées pour faciliter la réalisation des objectifs du développement durable. Il faudrait par exemple initier des recherches sur les nouvelles techniques agricoles, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la santé. Sur ce dernier point, il y a lieu d'encourager la tradithérapie, tout en veillant à la protection des forêts.
5	Protection et promotion de la Santé Publique	Une population en bonne santé est plus active et productive. Il faut donc assurer la santé des populations. Au nom de la justice sociale et de l'équité, il faudrait assurer à toutes les couches sociales une espérance de vie appréciable grâce à une couverture médicale.
6	Sexospécificité	La femme et la jeune fille sont des acteurs de l'économie sociale. Elles doivent être mieux éduquée et mieux formée au développement durable.
7	Énergie	Il est bien de généraliser l'énergie dans nos villes, villages et campagnes. Il faudrait cependant privilégier les énergies renouvelables, veiller à ce que la construction des barrages se fasse dans le respect de l'écosystème Et vulgariser les énergies issues de la transformation des déchets.
8	Gestion des déchets	Effectuer un travail de formation et d'information à ce sujet. Encourager le recyclage, la vulgarisation, la surveillance et la défense des côtes et des plages.
9	Coopération internationale	Intensifier la coopération avec les pays développés, surtout avec les pays émergents qui ont une longueur d'avance sur les pays d'Afrique centrale dans le domaine du développement durable. On pourrait par exemple s'appesantir sur la prévention au niveau international, du trafic illicite des produits et déchets toxiques, dangereux pour l'environnement.
10	Gestion des écosystèmes fragiles	Lutter contre le déboisement massif afin d'éviter la désertification et la sécheresse. On pourrait instaurer les systèmes d'observation des zones fragiles.
1	Formation des ressources humaines	Le renforcement des capacités des parlementaires pour une meilleure appropriation du développement durable constitue une priorité. La mise en œuvre du plan stratégique du Gabon émergent nécessite une expertise dont le Gabon ne dispose pas encore. Il faudrait donc la rendre disponible afin de lutter contre l'importation des cerveaux en ciblant les nouvelles technologies de transformation et de conservation des ressources naturelles.
2	Santé publique	Améliorer et doter le pays d'infrastructures de soins de santé de qualité. À cet effet construire des structures sanitaires adéquates, œuvrer à la disponibilité du personnel médical et paramédical, renforcer la lutte contre les fléaux et les pandémies qui fragilisent au quotidien la santé humaine en Afrique centrale. On pourrait également prendre des mesures visant à réduire voire arrêter la propagation du VIH/Sida, du paludisme et des autres maladies infectieuses. Car une population malade ne peut ni travailler pour soutenir l'économie ni en bénéficier à terme.

3	Amélioration du cadre de vie	La prévention et la lutte contre les pollutions et les nuisances constituent les défis majeurs de toutes les villes d'Afrique dont Libreville. Il est important de renforcer les compétences des services d'hygiène publique. Le bien-être des populations en dépend.
4	Gestion durable des ressources naturelles et systématisation de l'approche genre	Pour se développer le Gabon a besoin de son capital naturel à mettre en valeur et à préserver pour les générations actuelles et futures. À ce titre, il est impérieux d'utiliser durablement ses ressources naturelles. Le Gabon doit veiller à une meilleure exploitation de ses ressources naturelles. Les pays du bassin du Congo, y compris le Gabon, doivent continuer à maintenir les services éco systémiques pour le bien de l'humanité entière.
		Le développement durable n'est possible qu'avec la pleine participation de toute la population. En effet, le développement axé sur la sexospécificité fait en sorte que les femmes et les hommes participent à la vie économique, sociale et politique. Tout en sachant tirer profit de cette situation, ensemble ils contribuent à la construction d'une société plus juste, plus équitable, mieux organisée et plus durable.
5	Bonne gouvernance	Le parlement doit intensifier les missions de contrôle sur le terrain; la gestion rationnelle des ressources de l'État est indispensable pour un fonctionnement optimal.
6	Infrastructures sociales et économiques	Les infrastructures de base sont nécessaires pour permettre aux populations, tant en zone rurale qu'en zone urbaine, de vivre dans de bonnes conditions. Elles permettent d'avoir des ressources humaines en bonne santé et suffisamment informées des défis qui se présentent à elles. Le Gabon pourra ainsi se développer et assurer son ouverture sur l'extérieur. C'est au prix de la disponibilité des infrastructures qu'il pourrait devenir émergent d'ici 2025
7	Croissance économique	La paupérisation engendre des inégalités sociales qui peuvent déboucher sur des conflits. Par ailleurs, il importe de résorber le chômage des populations afin de lutter contre la pauvreté. Ceci passe par la création de nouvelles entreprises, de nouveaux emplois et la prise en compte des populations autochtones. Ces derniers valoriseront les biens et services des écosystèmes du bassin du Congo.
8	Sécurité alimentaire	Le Gabon dépend à plus de 90% de l'extérieur pour nourrir sa population. Cette situation de dépendance expose le pays à des risques d'insécurité alimentaire. Il faudrait donc trouver les moyens de développer une agriculture qui ne soit pas en conflit avec l'homme et les activités forestières, minières, etc. et qui utilise des techniques de durabilité, de préservation et de conservation de la nature.
9	Responsabilité sociale des entreprises	Dans un contexte de durabilité, les entreprises doivent développer l'esprit de l'écocitoyenneté. À ce titre, tout en cherchant leur profit, elles doivent s'investir dans le développement économique et social de leurs zones d'implantation.
10	Dialogue Social	Les conflits sociaux (liés au monde du travail) peuvent engendrer des situations susceptibles de compromettre la paix et faire basculer le pays dans la violence. Il urge donc d'améliorer la gouvernance du dialogue social en vue de prévenir et gérer les conflits d'une part, et de renforcer la participation tripartite des partenaires, de l'autre.
1	Gouvernance et réduction de la pauvreté	La bonne gouvernance et la réduction de la pauvreté constituent la base d'une société équilibrée et relativement paisible. La gouvernance est source d'instabilité dans la sous-région où plus de 50% de la population vit sous le seuil de pauvreté.
2	Accès universel aux services sociaux et à la protection sociale	Une population éduquée et en bonne santé est un gage de développement. Des efforts sont certes accomplis dans l'éducation primaire, cependant la formation secondaire et supérieure reste inadaptée. De même les structures de santé sont insuffisantes, peu équipées et manquent de personnel

3	Accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement	Une population vivant dans un environnement sain est en bonne santé. Il ya encore beaucoup à faire dans la sous-région pour ce qui est de l'accès à l'eau potable, même si certains pays présentent des avancées réelles. Quant aux systèmes d'assainissement le taux de couverture est très faible dans toute la sous-région
4	Accès à une énergie abordable et durable	Aucune société moderne ne peut se construire et se développer sans énergie. La faible quantité d'énergie électrique produite dans la sous-région où plus de la moitié de la population n'a pas accès à l'électricité est un frein pour son décollage économique. Les besoins des ménages en énergie pour la cuisine constituent également une source majeure de l'érosion de la biodiversité
5	Réduction de la vulnérabilité, promotion de la résilience et lutte contre le déboisement, la dégradation des terres et la désertification/ sécheresse.	Les activités anthropiques sont préjudiciables à l'environnement. Les activités agricoles et l'exploitation forestière réduisent la couverture forestière.
6	Croissance économique durable et inclusive	La croissance économique, si elle est soutenue et inclusive permettrait l'accroissement des investissements donc le développement économique des pays de la sous-région
7	Développement des infrastructures	Le développement des infrastructures intra et inter- États augmentera les échanges dans la sous-région
8	Promotion de la paix et de la sécurité	Les conflits récurrents dans la sous-région constituent un obstacle au développement économique, appauvrissent les populations, en même temps qu'ils compromettent leur sécurité. Il devient donc impérieux d'éradiquer le mal, en agissant sur ses causes.
9	Accès facilité aux technologies écologiquement rationnelles et le transfert de ces technologies	Le développement ne sera durable que si il est sous-tendu par des technologies appropriées, moins polluantes et moins consommatrices d'énergie dont la sous-région ne dispose pas.
10	Promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que le renforcement des droits des peuples autochtones	Des efforts sont accomplis dans la sous-région en faveur des femmes et des peuples autochtones. Il convient donc de les poursuivre.
1	Eau	L'eau est une problématique transversale à tous les secteurs d'activité. On note cependant un faible taux d'accès des populations à l'eau dans la sous-région.
2	Énergie.	Fort potentiel hydroélectrique de la région.
3	Agriculture et élevage	Besoins élevés mais forte disponibilité de surfaces arables et irrigables.
4	Santé.	Difficulté d'accès aux soins, Forte prévalence de certaines maladies (VIH, paludisme, et.), Faiblesse de l'espérance de vie
5	Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'infrastructures de base</li> </ul>
6	Transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énormes besoins en transports ferroviaire, fluvial, aérien et routier.</li> </ul>
7	Environnement et forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance stratégique du stock de carbone du bassin du Congo</li> </ul>
8	Recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de systèmes d'information.</li> </ul>
1	Accroissement de l'aide au développement en faveur des projets-programmes en Afrique centrale	Plusieurs projets existent dans la zone mais manquent de financements conséquents à leur mise en œuvre effective.

2	Renforcement des capacités institutionnelles, humaines, matérielles et financières dont dépend le développement durable en Afrique centrale.	Des organes et compétences existent, mais présentent quelques faiblesses quant à leur fonctionnement, pertinences et efficacités.
3	Croissance économique grâce au développement des PME-PMI	Développer les infrastructures de transformation en tant que locomotive du développement économique.
4	Création d'emplois et lutte contre la pauvreté	Les États sont les grands employeurs face à la faible capacité du privé à embaucher et à augmenter la production.
5	Développement des infrastructures transfrontalières et coopération multisectorielle intensifiée	Mettre en commun les efforts pour compenser les faiblesses des uns et des autres.
6	Sécurisation des frontières et prévention des conflits	Trafic illicite, circulation des armes de guerre et insécurité aux frontières, sur les routes ainsi que les côtes maritimes.
7	Développement de la formation, l'éducation et la santé	Certaines populations sont des déplacés internes ou réfugiés suite aux conflits armés; cette situation influe sur la qualité de l'instruction, de la santé et du travail.
1	Partenariat international	Le pays est pauvre. Il a donc besoin d'un appui international pour construire les fondamentaux de son économie
2	Énergie	L'énergie est un facteur principal de développement car elle joue un rôle transversal important dans toutes les activités économiques et le bien-être de la population. Cependant le taux d'accès de la population à l'énergie et surtout à l'électricité reste très bas. L'énergie la plus utilisée est le bois de chauffe avec des conséquences néfastes sur le couvert végétal et le changement climatique.
3	Routes	Les routes permettent de désenclaver le pays et faciliter ainsi mouvement des biens et des personnes. La dégradation avancée des routes augmente les coûts de production et rend de moins en moins compétitifs les produits centrafricains sur le marché international
4	Éducation, formation	Le développement du capital humain est important pour la mobilisation de l'expertise nationale en vue de mettre en valeur les potentialités nationales et la mise à disposition d'une main d'œuvre qualifiée
5	Agriculture et Sécurité alimentaire	La majeure partie de la population est rurale et vit des activités agricoles. Le développement de ce secteur permettra de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, de donner des moyens de subsistance au grand nombre et de rendre disponible des matières premières pour la promotion de l'industrie
6	Santé	La santé des populations est un facteur clé de développement. Elle permet d'augmenter la productivité de la main-d'œuvre et développer le capital humain.
7	Eau	Le pays est mieux pourvu en eau alors que le taux d'accès de la population à l'eau potable reste très faible.
8	Cadre de vie	Les crises politico-militaires récurrentes que le pays traverse et le renchérissement des prix des produits de première nécessité ont entraîné une dégradation du cadre de vie avec des conséquences néfastes sur la santé des femmes et des enfants.
9	Forêt	Une bonne partie du pays est couverte de forêt. Son exploitation durable peut permettre d'augmenter les recettes de l'État et mettre à la disposition des populations des moyens de subsistance.

10	Culture	Le pays dispose d'une diversité culturelle importante qui peut être un créneau porteur pour les jeunes sans emploi. Son développement permettra de réduire la pauvreté.
1	Paix et sécurité	Les conflits récurrents freinent le développement
2	Bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse de l'autorité de l'État</li> <li>• Mauvaise gestion des ressources naturelles</li> <li>• Corruption</li> </ul>
3	Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impunité</li> <li>• Violation droits humains</li> </ul>
4	Pauvreté	Faim et inégalité sociale
5	Santé	Résurgence des grandes épidémies
6	Éducation	Taux d'analphabétisme élevé
7	Égalité des sexes	inégalités homme-femme
8	Cadre de vie	Inaccessibilité à l'eau, à l'électricité
9	Emploi	Taux de chômage élevé
10	Coopération au développement	Faiblesses de l'aide et des ressources propres
1	Adaptation aux changements climatiques	Faible intégration du plan d'adaptation aux changements climatiques aux processus de développement des pays
2	Aménagement de l'eau et assainissement	Faible gestion de l'eau et de l'assainissement dans la sous-région
	Gestion rationnelle des ressources halieutiques	Faible gestion et surveillance de la pêche côtière
3		Utilisation des technologies inappropriées pour la pêche
4	Gestion rationnelle des ressources forestières et de la terre	Déforestation anarchique dans la sous-région
5	Sécurité alimentaire et nutritionnelle	Maitrise approximative de la stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle
	Aménagement du territoire	Faible degré d'aménagement du territoire
6		Insuffisance de l'habitat urbain
7	Énergies renouvelable	Faible exploitation de sources d'énergies renouvelable
8	Population et développement	
2	Formation des ressources humaines	La mise en œuvre du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) nécessite une expertise dont le pays ne dispose pas encore en quantité. il faudrait la rendre disponible afin de lutter contre l'importation des cerveaux en ciblant les nouvelles technologies de transformation des ressources.
3	Bonne gouvernance	La gestion rationnelle des ressources de l'État est indispensable pour son fonctionnement optimal.
5	Croissance économique inclusive, transformation structurelle et création des entreprises	La paupérisation engendre les inégalités sociales qui peuvent déboucher sur des conflits. Ceux-ci peuvent compromettre la paix et faire basculer le pays dans la violence. Il faut donc donner de l'emploi aux populations afin de minimiser les risques de mise en place des fronts sociaux. Ceci passe par la création de nouvelles opportunités qui valorisent les biens et services des écosystèmes du bassin du Congo.
4	Infrastructures économiques et sociales (routes, ports, aéroports, hôpitaux, écoles...)	Pour assurer son développement et avoir des ressources humaines en bonne santé, le Gabon a besoin des infrastructures de base nécessaires à son épanouissement et à son ouverture sur l'extérieur. C'est à ce prix qu'il pourrait devenir véritablement émergent d'ici 2025

5	Gestion durable des ressources naturelles	Pour se développer le Gabon a également besoin de mettre en valeur son capital naturel et à le préserver pour les générations actuelles et futures. À ce titre, il est impérieux d'utiliser durablement ses ressources naturelles. Par ailleurs, pays du bassin du Congo, le Gabon doit continuer à maintenir les services éco systémiques pour le bien de l'humanité toute entière.
3	Sécurité alimentaire	Le Gabon dépend à plus de 90% de l'extérieur pour nourrir sa population. Cette situation de dépendance expose le pays à l'insécurité alimentaire. Il faudrait donc trouver les moyens de développer une agriculture qui ne soit pas en conflit avec les activités forestières, minières, etc. et qui utilise des techniques de durabilité.
1	Santé publique	Il s'agit d'améliorer les soins de santé et engager une lutte contre les fléaux et les pandémies qui fragilisent au quotidien la santé humaine en Afrique centrale. Il faut donc prendre et mettre en œuvre les mesures visant à réduire voire arrêter la propagation du VIH/SIDA, du paludisme et des autres maladies infectieuses car, une population malade ne peut, ni travailler pour soutenir l'économie, ni en bénéficier à terme.

(Footnotes)

1 Sur 187 pays

2 H= hommes, F= femmes

3 Sur un total de 52 pays africains classés











